L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1455 - VENDREDI 15 DÉCEMBRE 2017 — 2,10 €

www.agribourgogne.fr — ISSN 1969-8232



Transmission-cession des exploitations

Un enjeu majeur à l'échelle européenne aussi



Photo: Jérôme Chabanne

Dans le cadre de la quinzaine de la transmission, JA Bourgogne-Franche-Comté a organisé à Quétigny (21) une conférence-débat permettant d'apprécier les solutions trouvées par les États européen à la problématique commune de la transmission-cession des exploitations. Le renouvellement des générations représente un enjeu majeur pour toutes les agricultures européennes et le constat reste partout mitigé quant à l'efficacité des actions et des modèles. Le modèle français, par bien des aspects assez différent des autres, a certains atouts, mais pourrait gagner à prendre quelques bonnes idées chez nos voisins. *P. 14*



Cette semaine avec votre journal

L'Agenda 2018

Pour planifier, enregistrer, répertorier, noter... Terres de Bourgogne offre à tous ses abonnés l'agenda édition 2018.

Encarts: DAFP sur certains cantons

Côte d'Or

› Dijon Céréales

L'avenir se construit à l'échelle régionale



Nièvre

› Dégâts de gibier

La FDSEA veut des avancées

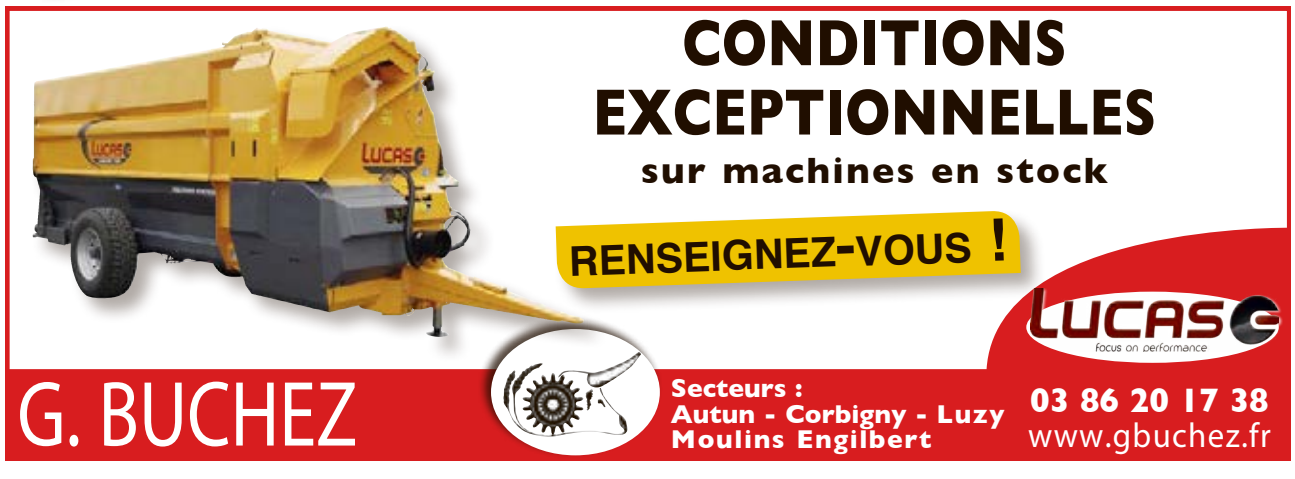


Yonne

› Ynovae

Première AG pour la nouvelle coopérative







Sommaire

Côte d'Or

04 • Dijon Céréales: L'avenir se construit à l'échelle régionale
05 • Facebook: Plus de 1 300 votes à notre jeu concours
06 • Journées laitières: L'alimentation, nerf de la guerre
07 • Conseil départemental: Un marché très apprécié

Nièvre

08 • Dégâts de gibier: La FDSEA veut des avancées
09 • Assemblée générale du GDS: Des interrogations et des inquiétudes
10 • Sud-Morvan: Une action pour les jeunes agriculteurs

Yonne

11 • Ynovae: Première AG pour la nouvelle coopérative
12 • Géopolitique: Le blé, vital pour la sécurité du monde
13 • Arboriculture: Une opportunité à saisir pour la cerise de l'Yonne

Région

14 • Quinzaine de la transmission: Regards croisés sur l'Europe
15 • Charolais de Bourgogne: La filière est opérationnelle
16 • Bourgogne du Sud: 2016, une année à oublier
17 • Coopération: Une dimension régionale

Filières

19 • Cultures Inra: La fin du glyphosate impose des «changements profonds»
20 • Élevage Journée régionale porcine: Le plus efficace des outils

Infos Services

21 • Prévention: Stop aux chutes
22-23 • Analyse & Tendances
24-25 • Petites annonces
26-29 • Annonces légales
30-31 • Vie quotidienne

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 E (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Associés principaux : FDSEA Côte d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail: redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédactrice en chef : Anne-Marie Klein - am.klein@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - f.duclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale: Jean-Yves Blondat - mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale: SAS Réussir 75683 Paris cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30

AgrBourgogne.fr

Commission paritaire des journaux et publication 0521 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : à parution - Tirage moyen par numéro : 6 200 ex.
Prix de l'abonnement annuel : 103 € - Prix au numéro : 2,10 €
Imprimeries: Roto Centre - 348 rue Marcel Paul, 45770 Saran
Origine du papier : France / Belgique - Taux de fibres recyclées : 91 %
Certification : PEFC/FSC - «Eutrophisation» : P tot 0,01 kg/tonne

Le Point Sur

Le sapin de Noël naturel

Le sapin de Noël naturel garde la préférence des Français. *«Après un léger fléchissement en 2015, il a retrouvé l'an passé une nouvelle vigueur. D'après une étude récente, commandée par FranceAgriMer et Val'Hor (effectuée par Kantar TNS), 21 % d'entre eux ont acquis un sapin naturel en décembre 2016, contre 18 % en décembre 2015. Ainsi, 5,8 millions de foyers ont acheté 6,1 millions de sapins naturels pour un chiffre d'affaires de 156,5 millions d'euros»* indiquent les responsables de l'Association française du sapin de Noël naturel (AFSNN).


Les sapins de Noël naturels ont la cote (ici en Alsace).
Photo: Patrick Cronenberger

Culture locale et raisonnée

Afin d'affronter la forte concurrence d'autres pays d'Europe, les producteurs de sapin naturel en France se sont regroupés au sein de l'Association française du sapin de Noël naturel (AFSNN). Ils peuvent ainsi mettre en avant leur mode de culture, la qualité des résineux et le faible impact qu'ils exercent sur l'environnement. Ainsi, 85 % des foyers ayant acheté un sapin ont fait le choix du naturel et seulement 15 % ont opté pour un sapin artificiel.

Ces producteurs tiennent à souligner *«que les sapins naturels sont bien issus d'une culture et que, contrairement aux idées reçues, ils ne sont pas extraits de forêts. Cette culture raisonnée et de proximité crée des emplois, est moins dépensière en carburant pour le transport, et suit une démarche responsable. Les acteurs de la filière, tous passionnés par leur métier, se consacrent au développement de sapins «Made in France» exclusivement destinés aux fêtes de fin d'année, et entièrement recyclables. Une démarche qualité reconnue par la signature «Fleurs de France».*

Nordmann et épicéa

Le Nordmann caracole toujours en tête des ventes, et poursuit sa progression. En décembre 2016, il représente 75 % des parts de marché en volume, soit une hausse de 1,9 point par rapport à 2015. Cette espèce représente 80 % des parts de marché en valeur, soit une hausse de 1,4 point par rapport à 2015. Quant à l'épicéa, placé en deuxième position, il accuse une légère baisse en 2016, perdant 2,3 points de parts de marché en volume, totalisant 22 % du marché en volume, contre 24,3 % en 2015. Sur le marché, on trouve aussi le Pungens (aiguilles épaisses et piquantes pour un ton bleu), le Nobilis (aiguilles bleu vert, douces au toucher et qui exhale un parfum très particulier d'agrume) et l'Omorika (port élancé et aiguilles vert foncé au revers argenté).

Prix et taille

Le prix moyen d'un sapin Nordmann est de 27,60 euros, tandis que le prix moyen d'un épicéa est de 20,20 euros. Selon l'AFSNN, les Français préfèrent les sapins de Noël naturels de plus d'un mètre de haut : 3 millions de sapins naturels mesurant entre 1 m et 1,50 m de haut totalisent 49 % des ventes de sapins naturels. 33 % des ventes représentent les sapins naturels de plus de 1,50 m, soit 2 millions d'unités.

Achat

La part des sapins naturels achetés entre le 1er et le 9 décembre 2016 a représenté 43 % du volume, contre 41 % en 2015. Soit plus de 4 sapins sur 10. Entre le 10 et le 14 décembre, 22 % des sapins s'achètent, puis la période du 15 au 20 décembre enregistre une remontée, avec 30 % des achats. Les achats tardifs, après le 20 décembre, ont totalisé 5 % des achats. Les grandes surfaces alimentaires restent le principal lieu d'achat des sapins de Noël avec 33 % des ventes en volume. Enfin, trois acheteurs sur quatre déclarent recycler leur sapin, en le déposant à un point de collecte, en assurant eux-mêmes sa transformation ou en le replantant.

T. M.

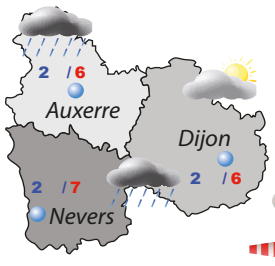
la météo présentée par Dijon Céréales

AGATE météo

Météo de la Bourgogne

Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Vendredi 15 Décembre

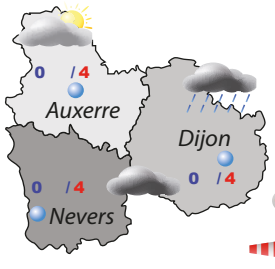


Maussade
Ce vendredi sera partagé entre précipitations et timides éclaircies. Les vents seront modérés.

T° mini : 1 à 3 °C
T° maxi : 6 à 8 °C
Vents : Ouest-Sud-Ouest 30 km/h

Ste Ninon
Soleil : 08:28 - 16:56
Lune : 05:22 - 15:41

Samedi 16 Décembre

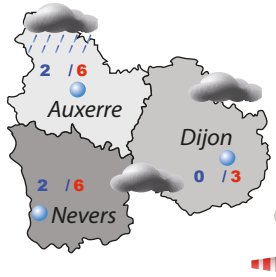


Mitigé
De rares éclaircies et quelques pluies localement en perspective.

T° mini : -1 à 1 °C
T° maxi : 3 à 5 °C
Vents : Ouest 20 km/h

Ste Alice
Soleil : 08:28 - 16:56
Lune : 06:23 - 16:13

Dimanche 17 Décembre



Couvert
Le ciel sera couvert, avec quelques précipitations par endroits.

T° mini : -1 à 1 °C
T° maxi : 5 à 7 °C
Vents : Sud-Ouest 30 km/h

St Gaël
Soleil : 08:29 - 16:56
Lune : 07:21 - 16:49

Prévisions à 7 jours

Lundi 18 au Mercredi 20 Décembre :

Des précipitations sont attendues, parfois mêlées à quelques flocons.

Vents : Ouest-Nord-Ouest à 20 km/h
T° mini. : 0 à 7 °C T° maxi. : 4 à 6 °C

Jeudi 21 au Dimanche 24 Décembre :

Un temps couvert et pluvieux s'annonce pour ces prochains jours.

Vents : Est à 30 km/h
T° mini. : -1 à 3 °C T° maxi. : 3 à 5 °C

clin d'œil



© Acip/Chaunu

Région Bourgogne-Franche-Comté

Un budget et une stratégie régionale en cohérence

En avant première d'une session budgétaire d'importance puisque l'assemblée plénière se réunit les 14 et 15 décembre pour en débattre, Marie-Guite Dufay a présenté le budget primitif 2018 et les grands axes de la stratégie régionale. Un budget «offensif» sur les compétences dédiées et «volontariste» pour le reste.



La présidente de Région Bourgogne-Franche-Comté, Marie-Guite Dufay, assistée de Michel Neugnot, vice-président, a présenté les grandes lignes stratégiques du budget primitif 2018, à la presse et en avant-première. Le détail des lignes de ce budget a été débattu lors de la session pleinière-marathon des 14 et 15 décembre.

D'un côté une certaine embellie économique, avec l'emploi qui repart, de l'autre un cadre budgétaire contraignant, qui contraint à la rigueur. Le budget primitif 2018, de la région Bourgogne-franche-Comté doit naviguer entre ces deux éléments de référence : soutenir le développement économique, par un investissement public qui conforte l'activité économique, maîtriser les dépenses de fonctionnement afin de concentrer les différents postes de dépenses sur «*les interventions au service des habitants et des territoires*». «*La Région investit sur l'avenir*» comme l'explicite sa présidente, mais dans le cadre «*d'un budget sérieux et responsable, respectueux des engagements pris*». Le budget s'élève à 1,5 milliards d'euros. La Région, tout en serrant les boulons, a pu dégager quelques marges de manœuvres significatives, car avant leur fusion, les deux régions de Bourgogne et de Franche-comté avaient su limiter leurs dépenses de fonctionnement.

Développement économique et formation : même combat

406 millions d'euros (hors dette) sont inscrits au titre des investissements structurants pour le territoire, l'endettement restant par ailleur maîtrisé avec un ratio de désendettement (moins de 3 ans) inférieur à la moyenne nationale (supérieur à 5,5 ans). Ce budget se veut «*offensif sur nos compétences*» explique Marie-Guite Dufay et «*volontariste sur ce qui se situe à la marge*». Principales compétences affectées aux Régions : le développement économique, les lycées et les transports.

Conforter l'activité économique de la région BFC reste une priorité en soutenant les entreprises et les filières qui concourent à ce développement. L'innovation, l'export, la formation et la valorisation des compétences font partie des enjeux stratégiques majeurs de la région, au service des entreprises régionales et pour l'emploi notamment. Un travail en commun Etat, région et rectorat a d'ailleurs été mené sur dix zones d'emplois, afin «*de mettre de l'huile dans les rouages existants pour qu'ils s'articulent encore mieux*». À la clé, une meilleure adéquation entre les formations et les besoins des entreprises, un renforcement de l'attractivité des territoires et des métiers, une meilleure connaissance des dispositifs existants et des solutions aux nombreux problèmes de mobilité qui plombent certaines insertions dans l'emploi, pour les jeunes en particulier. La Région entend également financer des formations gratuites pour plus de 15 000 demandeurs d'emplois et continuer de soutenir les entreprises d'insertion. Dans la bataille pour l'emploi et une meilleure adéquation entre l'offre et la demande des entreprises, l'apprentissage apparaît comme une solution d'avenir. L'objectif est donc d'accompagner et de former 19 000 apprentis en 2018. Quitte «*à renverser la table*» pour défendre un certaine idée de l'adéquation entre apprentissage et aménagement économique du territoire.

Soutenir et encourager les filières d'exception

Inscrit au budget également, l'objectif de structurer des filières d'exception comme l'agriculture, la viticulture, l'automobile, la métallurgie, les micro-techniques, les biotechnologies, l'hydrogène et le secteur de la santé. Préoccupation transversale, la transition numérique doit devenir «*un atout pour la croissance*», notamment en accélérant le déploiement du très haut débit partout.

Concernant l'agriculture et le volet alimentation, la présidente de Région souligne que les audits d'exploitation ont permis d'évaluer les forces et les faiblesses actuelles. Des moyens vont être déployés dans la ligne des objectifs du PRDA et dans le cadre de # Notre agriculture demain. Pour rappel, le PRDA complète et met en cohérence un ensemble de mesures déjà effectives, notamment celles destinées à pallier les graves difficultés du secteur agricole dans son ensemble et les effets de la Loi Notre. À ce titre, la Région a repris l'ensemble des aides agricoles que les départements ne pouvaient plus verser, du fait d'une nouvelle répartition des compétences entre Département et Région. En réponse à la suppression par l'Etat de l'aide au maintien des agriculteurs bio, la région s'engage aussi à créer un fonds d'urgence dédié à cet accompagnement spécifique

Le PRDA 2017-2022, dessine les contours de ce que pourrait être l'agriculture régionale Bourgogne-Franche-Comté demain. Le premier défi consiste à créer et partager la valeur ajoutée en adaptant les filières et les systèmes d'exploitation individuels, le second à former et renouveler les générations d'agriculteurs et le troisième, à relier l'agriculture au tourisme, à l'environnement et de développer l'énergie solaire et la méthanisation. En augmentation, le budget alloué à l'agriculture est de 15 millions d'euros. Certaines mesures sont déjà déployées sur le terrain, elles concernent : le soutien à la compétitivité des exploitations et des filières, l'aide à l'installation, l'appui aux appellations protégées, aux signes de qualité, l'accompagnement à l'exportation des produits du terroir et le développement des circuits courts, notamment dans les cantines des lycées. Ce dernier objectif est clarifié : la Région entend qu'en 2018, plus de la moitié des lycées offrent 50% de produits de proximité dans les cantines et 20% de produits bio. Dans le cadre du développement durable, la Région lancera en 2018 la nouvelle Agence régionale de la biodiversité, pour créer des synergies entre tous ceux qui se mobilisent pour la préservation de l'environnement. Autre dossier d'importance celui des transports, importance qui nécessite de lui dédier une session en mai, où l'on pourrait bien changer de siècle et de paradigme en matière de transports et de mobilité.

AMK

▶ En bref

Plan loup Les organisations agricoles boycottent la réunion

L'APCA, la FNSEA, la FNO, les JA, la Coordination rurale, la Confédération paysanne ont annoncé le 11 décembre leur boycott de la réunion concernant le plan loup 2018-2023 avec le ministère de l''Écologie et de l'Agriculture qui doit se tenir le lendemain. Le syndicalisme majoritaire estime que «*les ministères s'arc-boutent sur des positions technocratiques et dogmatiques qui condamnent le pastoralisme millénaire*». «*En ouvrant sa gouvernance à de trop nombreuses associations de défense du loup, souligne la CR, le groupe national loup s'est éloigné de sa mission première à savoir réunir les acteurs professionnels du milieu pour permettre la médiation et la discussion*». *La Conf' estime de son côté que «le plan est inacceptable par plusieurs aspects». Ainsi, le syndicat dénonce «le fait que la baisse de la prédation des troupeaux ne soit pas un objectif du plan, la mise en place de la conditionnalité des aides, qui fait payer aux éleveurs la réintroduction du loup et la fixation en 2023 d'un objectif en nombre de loups mais rien concernant le nombre d'éleveurs».*

OnePlanetSummit L'UE annonce un plan à 9Mrd'E l'agriculture est concernée

«Nous n'avons pas le choix. La seule alternative, c'est le changement d'échelle», a déclaré Nicolas Hulot, ministre de la Transition écologique, au One Planet Summit le 12 décembre. La matinée était dédiée au changement d'échelle du verdissement de la finance pour le climat. Dans le cadre du plan d'investissement extérieur à 44 MrdE, l'UE a annoncé des investissements de 9MrdE d'ici 2020 à destination de l'Afrique et des pays voisins de l'UE, entre autres pour «l'agriculture durable».

Social La prime de Noël versée par la MSA à compter du 15 décembre

La MSA va procéder au versement de la prime de Noël pour les ressortissants qui y ont droit à partir du 15 décembre. Aucune démarche n'est nécessaire, explique la MSA : le versement sera automatique pour les bénéficiaires. Il s'agit des bénéficiaires du RSA en novembre et/ou décembre 2017 dont les ressources du foyer ne dépassent pas le montant du RSA correspondant à la composition de leur famille. Une seule prime est versée par foyer, et elle est calculée en fonction de la composition du foyer. Cette année, la prime ira de 152,45E pour un célibataire sans enfant, à 442,10E pour un couple avec 4 enfants. Pour les foyers plus nombreux, il faudra ajouter 60,98E par personne supplémentaire.



Dijon Céréales

L'avenir se construit à l'échelle régionale

Tout en dressant le bilan d'un exercice 2016-2017 rendu compliqué par une moisson 2016 catastrophique, Dijon Céréales s'est largement projeté, lors de son assemblée générale du 5 décembre, vers l'avenir avec la mise en route, en janvier 2018, de l'Alliance-BFC mais aussi l'arrivée d'un nouveau directeur général.



Le président Marc Patriat a annoncé la mise en route d'une union de moyens avec les coopératives Bourgogne du Sud et Terre Comtoise.

La moisson 2016 restera comme un très mauvais souvenir pour Dijon Céréales et ses adhérents agriculteurs. Suite au froid du printemps et à la pluie d'avant-moisson, les rendements ont été catastrophiques sur l'ensemble du département, occasionnant une collecte de seulement 800 000 tonnes (-18,5 % par rapport à 2015-2016). Pour ne rien arranger, la qualité était dégradée pour les blés, les orges et les colzas. Le contexte de prix, lui, était en berne en raison d'un marché mondial saturé. La campagne 2016-2017 a donc accumulé de nombreuses difficultés qui pèsent sur l'activité. Le chiffre d'affaires de la coopérative a reculé de 16,5%, en lien naturellement avec la baisse des volumes collectés (-180 000 tonnes) mais aussi de l'activité approvisionnement (-26 millions d'euros de chiffre d'affaires dus en partie à la baisse des prix des fertilisants mais aussi un recul de la consommation. La coopérative reste très solide sur ses fondamentaux, avec une bonne maîtrise de ses charges de fonctionnement (-6 millions d'euros) et un résultat positif de 2 millions d'euros. Le président Marc Patriat a rappelé le plan de soutien déclenché par Dijon Céréales lors de la campagne 2016-2017 pour soutenir les trésoreries des exploitations adhérentes (30,5 millions d'euros à travers des reports d'échéances et des compléments de prix) et l'accompagnement spécifique des adhérents en situation critique. La moisson 2017 a redonné du baume au cœur à une bonne partie du territoire, la moisson est globalement bonne, sauf en terres légères et pour des secteurs importants comme les plateaux du Châtillonnais.



Un des moments forts de cette assemblée : le passage de témoin de Pierre Guez, directeur historique de Dijon Céréales, vers Christophe Richardot, actuellement directeur général de l'union d'approvisionnement Area. Christophe Richardot prendra la direction de l'union Alliance-BFC le 1er janvier. Il sera délégué auprès de Dijon Céréales en tant que directeur général adjoint, Pierre Guez lui transmettant la direction le 1er juillet.

Cap sur l'avenir

A l'échelle de la coopérative, un des points majeurs de l'actualité est la mise en route, en janvier 2018, d'une union de moyens avec les coopératives Bourgogne du Sud (Saône-et-Loire) et Terre Comtoise (Doubs), des coopératives avec lesquelles Dijon Céréales a déjà noué de nombreuses collaborations dans les unions Cérévia (commercialisation) et Area (approvisionnement) ou dans des projets innovants comme la plateforme agro-environnementale Artemis. *«Nous avons l'ambition de construire, avec cette alliance coopérative à l'échelle de la nouvelle grande région Bourgogne Franche-Comté une structure pour accompagner nos adhérents face aux enjeux actuels et futurs de l'agriculture»* précise Marc Patriat. *«En associant des compétences, mais aussi en en développant de nouvelles, l'Alliance-BFC va contribuer au développement de nouvelles filières, des nouvelles technologies et de l'innovation du champ à l'assiette, au service de la valeur ajoutée sur les exploitations»* indique pour sa part Pierre Guez, le directeur général.

Cette 27ème assemblée générale a été honorée de la présence de Thierry Blandinières, directeur général de l'union nationale des coopératives Invivo. Son intervention a démontré la force du modèle coopératif français, de l'échelle régionale à l'international, face aux enjeux d'avenir de l'agriculture et les transitions en cours dans le domaine du numérique, de l'agroécologie, de l'alimentation.



Dijon Céréales

Marc Patriat a salué le départ de trois administrateurs qui font valoir leurs droits à la retraite : François Pautet (Gaec de l'Oucherotte, Rouvres-en-Plaine, deuxième vice-président de Dijon Céréales, administrateur à la coopérative de Genlis et à Dijon Céréales depuis la fondation en 1994), Jean-Paul Nieutin (Cisery, Yonne, administrateur à la coopérative de Semur puis de Dijon Céréales depuis sa création) et Bernard Paillet (EARL des Courées, Saint-Julien, membre du Conseil d'administration de la coopérative depuis 2008). Ces trois contributeurs importants à l'aventure Dijon Céréales ont été chaleureusement remerciés.



Facebook

Plus de 1 300 votes à notre jeu concours

Le concours de la plus belle bête de l'année en Côte-d'Or a connu un grand succès.



L'EARL Guenot Nicolas a affolé les compteurs avec 259 votes en sa faveur. L'élevage d'Allerey a été suivi de près par le Gaec de Saint-Roch, de Recey-sur-Ource (238).

Organisé du 1er au 8 décembre sur la page Facebook de Terres de Bourgogne, ce petit jeu invitait les internautes à cliquer sur la ou les bêtes de leur choix, parmi un panel de 28 animaux ayant remporté des grands prix bovins, ovins et équins durant l'année écoulée. Exactement 1 321 votes ont été recensés. Au moyen de nombreux partages Facebook, l'album photo a été visionné sur plus de 10 000 ordinateurs ou smartphones, assurant ainsi une belle promotion aux animaux du département.

Les reproducteurs en grande forme

Le grand vainqueur de ce concours est l'EARL Guenot Nicolas avec un excellent score de 259 votes en faveur de ses deux bêtes charolaises, prix d'honneur jeune femelle et mâle junior de la dernière édition du concours HBC de Semur-en-Auxois. La performance du Gaec de Saint-Roch est remarquable elle aussi: Thibaut Malnoury, avec son bovin champion junior au dernier National Charolais, se classe à la seconde place avec 238 votes. Le Gaec Froidurot complète le podium en comptabilisant 93 *«likes»*. Dans ce concours, ce sont bien les bovins reproducteurs qui se sont le mieux distingués, avec une moyenne de 95 votes par photo. Les éleveurs équins arrivent au second rang (37 votes de moyenne par image), suivis des laitiers (30), des ovins (28) puis des bovins orientés boucherie (16).

Un final palpitant

Les équins avaient été les premiers à pointer le bout de leur nez dans ce concours. La jument de Florian Renon prenait rapidement la tête du jeu dès son lancement sur internet, avant d'être rejoint puis dépassé quelques heures plus tard par le Trait Auxois d'Arnaud Dupaquier, champion au dernier salon de l'agriculture. Portée par un grand nombre de supporters, l'EARL Guenot Nicolas prenait les commandes le lendemain et augmentait considérablement son avance les jours suivants. Après 72 heures, plusieurs élevages passaient la vitesse supérieure et boostaient considérablement leurs scores, à l'image du Gaec Aubry, du Gaec Froidurot et du Gaec de Saint-Roch qui allait même prendre la tête du concours à deux reprises, y compris la veille de la clôture des votes. Mais le clan de l'EARL Guenot Nicolas ne l'entendait pas de cette oreille et s'envolait définitivement vers la victoire. Bravo à Maradona et Narbonne, les plus beaux animaux de l'année en Côte-d'Or !

AURÉLIEN GENEST

Pneumatiques usagés

Un projet de collecte groupée à l'étude

Nombreux sont les éleveurs qui, depuis plusieurs années, utilisent des pneus pour lester leurs bâches de silos d'ensilage. En récupérant ces pneumatiques usagés, souvent auprès des garagistes, les agriculteurs deviennent donc des valorisateurs de ces déchets mais, lorsque ceux-ci sont trop usés pour être utilisés, ils ne peuvent bénéficier des filières de collecte et de traitement agréées et doivent donc s'en débarrasser à leurs frais, souvent pour des coûts élevés (plus de 200 euros la tonne selon l'Ademe). En parallèle, depuis le 1er octobre 2015, la réglementation sur la gestion des pneumatiques usagés a évolué, interdisant aux agriculteurs de se réapprovisionner en pneus. Ces derniers ne peuvent donc plus compter que sur leur stock s'ils souhaitent continuer à les utiliser pour leurs silos et, à terme, ces derniers seront trop altérés pour continuer à servir de lestage pour les bâches. Ainsi, ce mode de maintien des bâches d'ensilage est voué à disparaître au profit d'autres techniques, et l'ensemble des exploitants qui y ont recours devront trouver une solution pour éliminer leurs pneumatiques usagés. Afin d'accompagner les agriculteurs qui le souhaitent à se débarrasser à court terme de leurs pneus usagés, et à faire le choix d'une technique alternative de couverture des silos qui leur convienne, le pôle Elevage de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or étudie l'opportunité de mettre en place une action collective de récupération de ces pneus. Plusieurs actions de ce type ont déjà été mises en place dans d'autres départements, avec succès. Pour être efficace, cette opération doit mobiliser un maximum d'exploitants, avec une estimation précise du gisement devant faire l'objet de la collecte. N'hésitez donc pas à nous contacter si ce projet vous intéresse !



La Chambre d'agriculture étudie l'opportunité de mettre en place une action collective de récupération de pneus.

Recensement

Vous souhaitez vous séparer de vos pneus usagés ? Participez à notre recensement des agriculteurs intéressés et du gisement concerné en contactant Marie-Claude Guerrier au 06 73 74 76 39.

▸ Agenda

19/12 Informations sur l'aide ovine

La FDSEA de Côte-d'Or organise une réunion d'informations sur l'aide ovine avec une intervention de la DDT et de l'ASP. Cette réunion, ouverte à tous les éleveurs, aura lieu le 19 décembre à 9h30 sur l'exploitation de l'EARL de l'Arbrepin à Francheville.

21/12 et 04/01 Rendez-vous Elva Novia

Les inséminateurs-conseils Elva Novia organisent deux rendez-vous génétiques charolais en Côte-d'Or, jeudi 21 décembre à 10h30 à la mairie de Saint-Maurice-sur-Vingeanne et jeudi 4 janvier à 19h30 à la salle polyvalente de Pouilly-en-Auxois.
Renseignements sur www.elvanovia.fr, rubrique *«Agenda»*.

13/01 Forum des MFR à Dijon

Les Maisons familiales rurales de Côte d'Or préparent un forum des métiers qui se tiendra samedi 13 janvier à Dijon, de 9h30 à 17 heures dans la salle de la grande orangerie au Jardin des sciences de l'Arquebuse.
Ce forum, ouvert aux jeunes, familles, enseignants et toutes personnes concernées par l'orientation des jeunes, vise à présenter les formations professionnelles par alternance ou par apprentissage proposées après les classes de 4ème et 3ème, du CAP au BTS.

Suivez J'ELEVE en Côte-d'Or sur internet

L'association de jeunes passionnés par l'élevage laitier lancée le 4 novembre possède désormais sa page Facebook. Retrouvez l'actualité de ce dynamique groupe souhaitant impulser une dynamique départementale autour de l'élevage laitier sur "J'ELEVE en Côte d'Or".

Zone d'Activités
21360 Pont d'Ouche
Tel. 03 80 33 02 61
Fax 03 80 33 02 62
www.ger.fra@wanadoo.fr
CHARPENTES MÉTALLIQUES
SARL F. GERBET
CHARPENTE - COUVERTURE
BARDAGE - SERRURERIE
ISOLATION
Bâtiments agricoles
Bâtiments vini-viticole - Cuverie

Journées régionales laitières

L'alimentation, nerf de la guerre

L'une des quatre journées laitières BFC s'est déroulée le 30 novembre à Bretenière.

La Maison de l'agriculture a accueilli plusieurs éleveurs laitiers la semaine dernière pour une journée technique axée sur l'alimentation. Plusieurs conseillers de Côte-d'Or Conseil Élevage, de la Chambre régionale d'agriculture et de l'Institut de l'élevage sont intervenus sur différentes thématiques. Ce rendez-vous s'est avéré extrêmement riche en informations en abordant notamment les nouveautés alimentaires (maïs épi, maïs grain humide, méteil, luzerne), les essais régionaux sur les dérobées et la luzerne enrubannée, les techniques d'affouragement, l'efficacité du concentré ou encore les nouveaux outils à disposition (automatisation de l'alimentation, capteurs embarqués, traitement sélectif au tarissement, nouvelles analyses dans le lait). Guy Buntz, président de Côte-d'Or Conseil Élevage, affichait une pleine satisfaction à l'issue de la journée : *«les exposés étaient plus que complets, j'ai trouvé les éleveurs très captivés par les thèmes abordés. Les échanges et les questions allaient bon train, il y a tout pour progresser dans nos exploitations»*.

AURÉLIEN GENEST

▸ Rappels

Les concentrés : il s'agit du poste majeur des charges opérationnelles qui conditionne l'essentiel de l'efficacité d'un atelier lait. Augmenter la quantité de concentrés dans une rations vaches laitières pour produire plus est un levier qui apporte peu de réponses techniques et économiques. Des essais nationaux et locaux présentés ce 30 novembre montrent qu'un rapport de concentrés au delà de la couverture des besoins peut engendrer des conséquences économiques lourdes pour l'élevage, avec des pertes importantes même sur un court délai.
Robotisation : un robot représente bien plus qu'un simple système de traite, son impact est considérable sur l'ensemble de la conduite d'élevage. Cette réunion a souligné la nécessité de maîtriser le poste alimentaire avec la gestion du concentré et du pâturage, sans oublier et la qualité du lait en évitant les dérapages. L'optimisation des charges opérationnelles (principalement concentrés) est impérative pour accompagner l'investissement et son coût de fonctionnement.
Qualité : un engagement dans une filière sous signe de qualité nécessite d'adapter son système alimentaire pour limiter l'achat d'aliments tracés coûteux, d'adapter sa surface fourragère pour assurer au maximum l'autonomie et de maintenir au mieux une certaine productivité laitière (au risque de perdre une part importante de la plus value sur le lait).
Résultats économiques : la maîtrise technique à tous les niveaux fait la différence, tout comme le raisonnement des investissements et la réactivité de l'éleveur (ajustement du niveau des charges aux contextes climatique et économique). Des écarts paraissent souvent faibles en euros/1000 litres ou en euros/hectare, mais un fort impact est constaté entre deux groupes d'éleveurs constitués dans une étude (148 000 euros de trésorerie sur huit ans).

Ce qu'ils en ont pensé

«Progresser dans l'autonomie alimentaire»



Pascal Meunier, éleveur à Semur-en-Auxois : *«Les données qui nous ont été présentées sont toutes intéressantes. Si la plupart sont des rappels, d'autres nous apprennent comment aller plus loin dans l'autonomie alimentaire. Je travaille déjà avec des fourrages produits sur mon exploitation mais je souhaitais approfondir mes connaissances, notamment sur les moyens de récolte et de conservation des fourrages. Il y a des tas de choses à prendre en compte. Aussi, nous avons beaucoup à travailler dans les parts des aliments dans les rations, notamment celle de l'herbe. Dès que l'on en incorpore, on génère de grosses économies, des schémas l'ont bien illustré. Je m'attendais à voir davantage de monde à ce rendez-vous, il y a un réel enjeu économique derrière ce type de système».*

«Faire évoluer l'alimentation»



François Carion, éleveur à Montagny-lès-Beaune : *«Les aléas climatiques que nous connaissons m'incitent à faire évoluer l'alimentation de mon troupeau. L'idée serait de diminuer le maïs ensilage au profit de méteils, associations de légumineuses et de graminées. Ces mélanges apparaissent moins exigeantes en eau que le maïs. Deux coupes sont possibles pour certaines associations, ce serait donc intéressant. En plus du climat, nous devons aussi nous adapter aux fluctuations du prix du lait, devenir plus autonomes dans l'alimentation en recherchant de bonnes valeurs azotées et en achetant moins de compléments alimentaires. Ce type de réunions nous permet de progresser et de mûrir nos réflexions».*

«De larges possibilités en dérobées»



Laurent Jacquin, éleveur à Chamblanc : *«Ce fut une super journée axée sur la technique et l'économie, des sujets en plein cœur de notre métier. J'ai appris beaucoup de choses, notamment sur les cultures de dérobées, qui peuvent être mélangées à du maïs ensilage. Je valorise déjà des dérobées sur mon exploitation mais je n'avais pas idée de tout ce qu'il était possible de faire. En effet, les options sont nombreuses avec le ray-grass, le trèfle, le moah ou encore les méteils de céréales immatures. Une compilation de résultats nous a été présentée et a été très instructive avec les échanges d'une personnes de l'Institut de l'élevage. C'est réunion a été riche en enseignements : la projection d'une ou de deux diapos suffit parfois à répondre à de nombreuses interrogations».*

Aide ovine

Une réunion d'information pour y voir plus clair

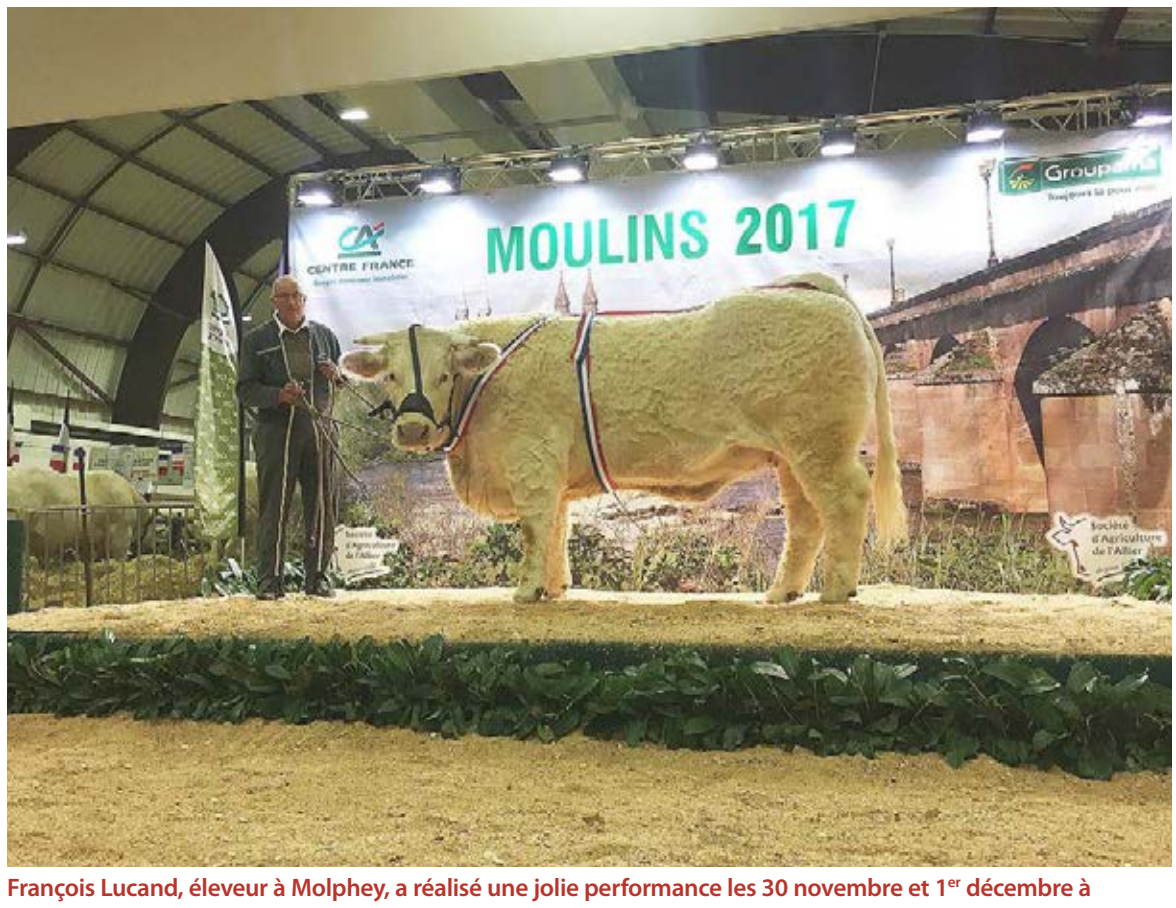
Déposer son aide ovine est simple. En quelques clics c'est fait. Pourtant, quelques pièges sont à éviter pour ne pas avoir de mauvaises surprises. En janvier prochain, nous devrons de nouveau nous y coller. Afin de pouvoir faire cette demande dans les règles de l'art et de se préparer au mieux à un contrôle éventuel, la commission ovins de la FDSEA organise une réunion d'information sur ces sujets en présence des services de la DDT et de l'ASP. Cette réunion, ouverte à tous les éleveurs, aura lieu le 19 décembre à 9h30 sur l'exploitation de l'EARL de l'Arbrepin à Francheville
J'espère que vous serez nombreux à venir poser vos questions.

HUBERT COUCHENEY
PRÉSIDENT DE LA COMMISSION OVINE DE LA FDSEA



En image

La belle perf' de François Lucand



François Lucand, éleveur à Molphey, a réalisé une jolie performance les 30 novembre et 1er décembre à Moulins. Laurie, premier prix de section, a remporté le prix d'honneur junior du concours.

Conseil départemental

Un marché très apprécié

Seize producteurs participaient la semaine dernière au marché de Noël organisé dans les Jardins du Département. L'occasion de rencontrer Christelle Potier, maraîchère, éleveuse d'ovins et vendeuse de sapins.

Le 25 décembre est vite arrivé, les marchés de Noël se multiplient. Pour la deuxième année consécutive, le Conseil départemental de la Côte-d'Or avait convié plusieurs producteurs les 7 et 8 décembre dans son fief situé rue de la préfecture à Dijon. Le succès a été une nouvelle fois au rendez-vous avec de nombreux visiteurs et achats effectués. Christelle Potier faisait partie des exposants et vendait des sapins de Noël. Une *«bonne vieille habitude»* pour cette éleveuse d'ovins habitant Savigny-sous-Mâlain. *«Nous faisons des sapins de Noël depuis longtemps, au moins 25 ans. C'est une activité de diversification assez intéressante financièrement mais qui demande beaucoup de travail, surtout en périodes de ventes»*.

Mille sapins tous les ans

Environ un millier de sapins sont vendus chaque année par sa société *«Les sapins du Garmois»*. *«Nous en avons sur un peu plus de trois hectares. Les terres concernées, en pente et très peu accessibles, ne pouvaient pas recevoir d'autres cultures plus traditionnelles»* indique l'exposante. Il y a encore quelques temps, Christelle Potier se consacrait quinze jours *«non-stop»* à la vente de sapins de Noël au marché de Dijon, mais la Côte-d'orienne a finalement arrêté par manque de temps. *«C'était très éprouvant. Nous partions à 5 heures du matin pour revenir à 22 heures passées. Et cela, durant deux semaines sans s'arrêter, tous les ans. Suite à une diminution de la main d'oeuvre sur l'exploitation, nous avons décidé d'arrêter, c'était devenu trop compliqué»*.

La demande est là

Christelle Potier se consacre désormais à des marchés de Noël ponctuels et à la vente directe au sein de sa ferme. *«La demande est toujours aussi importante en sapins, c'est une tradition qui ne se perd pas. Mais la concurrence est parfois rude, non pas avec d'autres petits producteurs, mais avec de grandes enseignes qui proposent des réductions parfois très importantes sur d'autres produits. Les gens achètent aussi de plus en plus de sapins artificiels, même si cela reste encore minoritaire»*.



Christelle Potier participera à un nouveau marché de Noël à Dijon, celui de Bienvenue à la ferme, samedi 16 décembre place du Bareuzai.

Les sapins du Garmois propose les deux espèces les plus connues en la matière, à savoir Épicéa et Nordmann. *«Les Épicéa sont coupés à partir de quatre ans après la plantation, il faut attendre au moins six ans pour les Nordmann dont la pousse est beaucoup plus lente»* informe Christelle Potier. *«Il faut s'occuper de tout»* poursuit-elle, *«il y a la plantation, l'entretien régulier, la coupe, la fabrication de la bûche pour tenir le sapin et bien sur la vente. Les prix sont très variables, il faut compter de six à 50 euros pour un Épicéa, pour une taille allant d'1,50 m à 3,5m. Pour un Nordmann, la fourchette va de 13,5 euros à 60 euros, pour des hauteurs similaires»*.

AURÉLIEN GENEST

Quetigny

Base fait salle comble à la MFR

Les associations BASE (Biodiversité Agriculture Sol et Environnement) et Soin de la terre organisaient une tournée en France du 28 novembre au 1er décembre, avec l'agriculteur et conseiller allemand Friedrich Wenz, qui a présenté des techniques culturales ayant fait leurs preuves chez de nombreux agriculteurs des pays germanophones et scandinaves.



Un agriculteur allemand a présenté l'agriculture régénérative.

La Maison familiale rurale de Quétigny a reçu l'une de ces journées. Friedrich Wenz, agriculteur en bio depuis 1969 et en non labour depuis 1979, est venu témoigner son expérience en agriculture régénérative. *«Je me réjouis de voir que la vie du sol permet de réunir des agriculteurs bio et des agriculteurs conventionnels»* indiquait Stéphane Billotte, l'organisateur de cette journée, *«nous sommes au bout du système avec la chimie et en bio, le travail intensif des sols n'est pas durable ni sans conséquence sur le sol. Il est temps de réfléchir ensemble à une agriculture respectueuse et productive écologiquement»*.

Témoignage

Pascal Farcy, agriculteur à Champdôtre, assistait à l'exposé de Friedrich Wenz : *«La fertilité des sols de l'intervenant a évolué avec une gestion des couverts d'intercultures. Cette gestion est très différente de ce que nous pratiquons en agriculture de conservation du sol. Il procède par broyage puis incorporation très superficielle avec ajouts de biostimulants afin d'obtenir une évolution très rapide de la matière organique et de la fertilité. En revanche, il y a eu assez peu d'informations sur la gestion des adventices. Après une journée découverte comme celle-ci, un complément de formation s'avère nécessaire pour mettre en œuvre ses méthodes».*

▸ Formations

05/01 (Éringes) La santé est dans l'auge
Virginie Pabiou, GDS21 – 03.80.68.67.35 – virginie.pabiou.gds21@reseaugds.com

08 et 29/01 Insémination par l'éleveur
Marie-Claude Guerrier, CA21 – 03.80.90.68.76 – marie-claude.guerrier@cote-dor.chambagri.fr

29/01/18 (Bretenière) Légumes de plein champs
Mathilde Matrat, CA21 - 03 80 91 06 76 - mathilde.matrat@cote-dor.chambagri.fr

06/02/18 (Coulmier le Sec) Réglage des moissonneuses batteuses
Mathilde Matrat, CA21 - 03 80 91 06 76 - mathilde.matrat@cote-dor.chambagri.fr

27/02,13/03, 27/03 (Bretenière) Cap circuits courts
Francine Schwick CA21 - 03 80 68 66 49 - francine.schwick@cote-dor.chambagri.fr



Dégâts de gibier

La FDSEA veut des avancées

Depuis une dizaine d'années, la population de sangliers est en augmentation constante. En 2016, à eux seuls, ils ont été responsables de 81% des dégâts subis par les agriculteurs dans le département. Un problème récurrent que la Fédération veut réguler.


81% des dégâts donnant lieu à indemnisation ont été générés par des sangliers.

En quatre ans, les prélèvements de sangliers ont augmenté de 46%. En 2016, il y en a eu 4 438. Sur la même période, 7 636 chevreuils et 661 cerfs ont été prélevés. Or, en parallèle, le niveau de réalisation des plans *«chasse sangliers»* restent assez faible malgré des attributions réalisées. L'année passée, 69% des attributions ont été réalisées. La réponse ne semble donc plus adaptée et la FDSEA – lors d'une réunion *«Dégâts de gibier/Faune sauvage»* qui s'est tenue fin octobre – a exposé à la fois le constat et les solutions possibles. Une réunion en présence du préfet Joël Mathurin, de représentants de la Chambre d'agriculture, de la Fédération de chasse et de l'ONCFS. Car ces dégâts, usants pour les cultivateurs, ont un coût qui est loin d'être négligeable. L'enveloppe dédiée à l'indemnisation affiche une augmentation en volume financier de 27% en quatre ans, passant de 450 000 à 610 000 entre la campagne 2013/14 et celle de 2016/17. Dernier chiffre parlant, la ration budget indemnisation/prélèvement concernant les sangliers. Dans la Nièvre, il est de 137,44 alors qu'il n'est que de 49,44 dans le Cher ou de 17,24 dans le Gard. Comme l'explique Stéphane Aurousseau, c'est le moment d'agir sur les bons leviers en profitant de la rédaction du futur Schéma Départemental de Gestion Cynégétique. Le SDGC étant établi pour une période de six ans, le prochain devant être élaboré pour 2018. Mais après le constat, il faut passer aux propositions. Ainsi, le président de la Fédération évoque le développement des battues administratives ou encore la redéfinition des CTL (Comité Technique Local) qui regroupent les chasseurs sur un bassin défini. Des bassins qu'il estime trop vastes et mériteraient des sous-divisions. Plus précisément, la totalité des idées mises sur le tapis ont été listées lors de la réunion du moins d'octobre et sont au nombre de quatre.

Des propositions pour gérer le problème en amont et en aval

D'abord *«abandonner le modèle de gestion des populations de gibier via des plans de gestion contingentés pour s'orienter vers des plans de gestion «libres» (…) Cette approche permettrait d'éviter les comportements de gestion de quota de bagues attribuées, très préjudiciables en cas de forte pression de dégâts»*. Ensuite *«mettre en œuvre des outils juridiques permettant de sanctionner les comportements de chasse contraires à l'objectif de régulation (tir sélectif)»*. En effet, pour Stéphane Aurousseau, *«l'activité de chasse commerciale peut délibérément laisser le nombre de sangliers augmenter afin d'entretenir cette chasse de loisir»*. Troisième point, la FDSEA veut *«responsabiliser les pratiques de chasse en impliquant les chasseurs dans la pose et l'entretien des moyens de protection des cultures»* et demande à ce que la convention-cadre signée en 2014 entre la FDC 58 et la Chambre soit *«réécrite et prévoit de faire supporter l'entièreté de la charge générée par les moyens de prévention aux sociétés de chasse»*. Enfin, le syndicat souhaite *«impliquer les chasseurs responsables de la prolifération des dégâts (en raison de comportements contraires à l'objectif de régulation, manque de pression de chasse…) dans la prise en charge de coûts des indemnisations des dégâts des parcelles agricoles»*. Ainsi, la FDSEA voudrait voir adapté le modèle mis en place dans le Cher qui fait que : *«chaque territoire de chasse contribue via la vente des bagues, des cotisations plans de chasse à générer des recettes mobilisables (…) A partir du moment où le montant des recettes ne permet plus de couvrir la charge des dégâts, les sociétés de chasse se voient réclamer une cotisation supplémentaire»*.

L'objectif étant d'inciter en amont les chasseurs à prélever. Des arguments qui ont été entendus par le préfet en octobre. Une nouvelle réunion avait lieu jeudi à la préfecture en présence des acteurs du dossier. A suivre.

FABIENNE DESSEUX

Patrice Guyard / Crux-la-Ville

Dix ans de dégâts et peu d'espoir

Les dégâts de sangliers, Patrice Guyard les connaît ! Pas une année où il y a échappé, malgré des périodes plus ou moins dures. Et 2017 semble une nouvelle fois mal partie.

Comme l'explique cet exploitant : *«J'ai pris la suite de mes parents. Je pense qu'en trente ans, ils ont eu moins de dégâts que moi en dix ans»*. Une décennie où chaque automne, les sangliers reviennent avec plus ou moins d'insistance. *«En ce moment, au petit matin, on voit les mères et les petits par lot de quinze ou vingt. Il y a des dégâts pas toutes les nuits, mais presque. Ça ne s'arrête pas ! Puis cette année, ils sont arrivés encore plus tôt que d'habitude, début septembre»*. Pour Patrice Guyard, il est assez facile de dater le commencement de ses ennuis puisqu'ils correspondent, en gros, à l'installation d'une chasse commerciale en bordure de ses terres. Et lorsqu'on lui parle de solution, il est guère optimiste : *«Il n'y a pas que dans la Nièvre. Avec ce type de chasse, si on veut rassasier les clients, il faut qu'il y ait du gibier à profusion. Ce n'est pas compatible avec nos professions»* avant d'ajouter que de toute façon *«tout le monde semble un peu dépassé par les événements»*.



Il faut une volonté de réduire la population des sangliers

Pourtant Patrice Guyard ne baisse pas les bras. Il contacte régulièrement la DDT, des battues administratives sont organisées mais déplore-t-il *«avec peu de résultats»*. Pour lui, *«il faudrait une vraie volonté de réduire la population de sangliers»*. Puis quand on lui parle des clôtures, il ne peut que constater une efficacité relative : *«Les animaux trouvent toujours un trou, un abaissement de terrain où passer»*… Et concernant les indemnisations, *«les pertes sont toujours sous-estimées. Mais pour l'exploitant il n'y a pas que les pertes de récoltes»*, il y a aussi le temps perdu, les dossiers à monter, la remise en état, le matériel qui souffre… Il regrette également de voir que *«les prairies mal exploitées ont moins de dégâts. Quand la terre est bien travaillée, si on améliore nos prairies, il y a plus de vers»* ce qui attire immanquablement le mammifère. Il semble donc difficile aujourd'hui pour Patrice Guyard d'imaginer qu'une solution pérenne et efficace se dessine. Du moins tant que la population des sangliers restera hors de contrôle.


Des dégâts chaque jour ou presque.

FABIENNE DESSEUX

Assemblée générale du GDS

Des interrogations et des inquiétudes

Rapport d'activités, rapport moral et d'orientation… cette assemblée générale a été placée sous le signe de la réflexion, de la vigilance mais aussi du scepticisme. Retour avec Alain Bonnel, directeur du GDS.

Premier constat, le nombre d'éleveurs-bovins continue à diminuer. *«C'est dans l'air du temps»* regrette Alain Bonnel. *«Les petits élevages ne sont pas remplacés ou absorbés par des élevages plus gros. Lorsque je suis arrivé dans la Nièvre en 1989 il y avait 4 000 élevages»* aujourd'hui selon les chiffres du rapport d'activité il n'y en a plus que 1 903 *«et dans cinq ans, il y en aura encore moins»*. Toujours en terme d'élevage, le chiffre des ovins/caprins reste stable mais pas de satisfaction à en tirer, *«c'est le même nombre parce qu'on n'arrive pas à en faire de nouveaux. Sûrement par manque d'intérêt»*. Et si d'un point de vue purement sanitaire, la situation est jusque-là plutôt bonne, ce fameux *«air du temps»* fait tousser Alain Bonnel car il risque de compromettre l'équilibre. Pourtant il y a de quoi être satisfait. Ainsi, le nombre de bovins positifs à l'IBR était de 6 900 en 2017 contre 9 588 en 2016 et plus de 12 000 en 2015. Un travail de fond qui commence à payer. Concernant le BVD alors que le programme d'éradication se précise, la question se pose de savoir si le GDS pourra encore bénéficier de soutiens financiers. Comme le précisait Jean-Michel Aucoin, secrétaire général du GDS dans son rapport moral : *«En mars dernier, nous apprenions que dans le cadre de la loi Notre, le Conseil régional Bourgogne/Franche-Comté prenait le relais des départements et au final, le GDS de la Nièvre a bien reçu l'aide financière de 100 000 euros, pour participation aux analyses de prophylaxies. Pour cette nouvelle campagne, nous avons l'assurance de la poursuite du soutien du Conseil régional ! A quelle hauteur ? Rien n'est défini aujourd'hui au sujet du montant de l'aide qui sera attribuée pour 2017/18 au GDS»*. Alain Bonnel ajoute à ce sujet : *«aucune aide n'est prévu pour la suite»*. Et plus globalement, de souligner *«il y a moins d'aides, il va falloir se poser des questions… Mais c'est un choix de société, c'est comme ça»* puis d'ironiser : *«C'est la période, j'ai fait une lettre au père Noël, mais j'y crois plus»*. Concernant le BVD, Francis Taupin, président du GDS, avait d'ailleurs expliqué dans son rapport d'orientation que *«la prophylaxie BVD qui nous est annoncée aura un coût important. Il faut envisager un budget estimé à environ 10 euros par veau et par an pour les trois premières années de cette prophylaxie. Il faudra donc s'y préparer (techniquement et financièrement) mais aussi et surtout obtenir l'accord et le soutien de l'ensemble du monde de l'élevage. Sans cela, l'efficacité du plan ne sera pas au rendez-vous»*. Lorsqu'on aborde la question du FCO qui est sur toutes les lèvres, Alain Bonnel ne peut que constater que *«ça se rapproche. La suite va dépendre de la situation réelle autour»*. Francis Taupin précise dans le rapport que : *«Une fois de plus, elle va perturber l'équilibre des cours, et compliquer le fonctionnement des exploitations en zone réglementée. Si, après les périodes d'investigation et de gestion, il s'avérait que l'origine de la contamination soit frauduleuse, je proposerais au conseil d'administration que le GDS 58 se porte au moins partie civile dans cette affaire. Il n'est pas acceptable que la collectivité subisse les conséquences d'agissements irresponsables. Il faudra aussi réfléchir à l'après-crise et envisager de faire évoluer en lien avec l'administration, la réglementation et la gestion de ce sérotype mais aussi la gestion d'autres sérotypes encore inconnus sur notre territoire à ce jour»*.

Préserver et développer les actions mutualistes

Plus épineuse peut-être, la question de la besnoitiose bovine, maladie émergente qui remonte dans le territoire. Endémique dans le sud-ouest, elle s'étend et est déjà présente en Saône-et-Loire depuis plusieurs années. Mais on vient de découvrir deux foyers dans la Nièvre. Comme l'a expliqué Francis Taupin, c'est *«une maladie vectorielle de plus. Le mutualisme, qu'on a tendance à oublier quand tout va bien sanitairement, sera à nouveau d'actualité et aidera les éleveurs concernés à passer ce cap»*. Une vigilance accrue devra être de mise pour les éleveurs car les moyens de lutte sont limités, les animaux porteurs restant source de contamination. Et vivre avec la maladie, a un coût non négligeable, la reforme étant parfois la meilleure option. Et lorsque l'on parle dépistage et analyse, on ne peut que parler laboratoire. Durant l'assemblée générale, Francis Taupin a expliqué cette fois que : *«Comme la plupart d'entre vous, j'ai pris connaissance de l'information parue dans le Journal du Centre concernant le financement et le fonctionnement du Laboratoire Départemental de la Nièvre. Je tiens à dire que le GDS n'acceptera pas de laisser ses adhérents payer les pots cassés, quitte à faire réaliser nos analyses par un autre laboratoire. Je demanderai à rencontrer les responsables du Conseil départemental pour obtenir des garanties sur les tarifs qui seront pratiqués lors des prochaines campagnes»*. En effet, lors de la dernière session du Conseil, le cas du Laboratoire Départemental a soulevé problème. En cause, la subvention d'équilibre du budget annexe (300 000 euros) qui doit compenser un niveau de recette *«génétique»* qui ne sera pas atteint. Une subvention remise en cause par une partie de l'opposition. Côté GDS, on annonce déjà vouloir rencontrer les responsables du Conseil départemental afin d'obtenir des garanties sur les tarifs pratiqués lors de prochaines campagnes. De manière plus générale, quand on évoque le GDS, Alain Bonnel regrette l'image biaisée que peuvent en avoir les adhérents : *«On nous amalgame à l'administration car on nous donne des missions. Mais l'action mutualiste est la vocation du GDS»*. Une pensée développée par Jean-Pierre Aucoin lors de l'assemblée générale : *«Je me suis rendu compte (que certains) pensent que le GDS, c'est l'Administration. J'ai essayé de leur expliquer que notre Groupement, ce n'est pas que ça, mais voilà l'image que bien des éleveurs retiennent de notre GDS. Ceci est une des conséquences de la nouvelle gouvernance mise en place à l'issue des Etats Généraux du Sanitaire en 2010 ; d'autant plus que depuis deux ans, il nous est demandé d'être accrédité Cofrac au sein de l'OVS (notre fédération régionale) à qui l'État délègue la gestion des prophylaxies bovines et des introductions, et confie la gestion de la lutte contre l'IBR (…) Il parait difficile de revenir sur les choix faits au niveau national, par GDS France et donc il faut essayer de rester à la hauteur (...) Je pense qu'il faut préserver, voire développer les actions mutualistes de notre Groupement. C'est dans le but de défendre les intérêts des éleveurs que les GDS ont été créés il y a plus de soixante ans ; bien sûr, les choses ont changé depuis 1950 mais l'esprit mutualiste qui caractérise les GDS depuis leur création demeure. Il faut le rappeler à nos adhérents et je compte sur vous tous pour le faire»*.

FABIENNE DESSEUX

▸ Agenda

16/12 Jugement de bétail
Concours de jugement de bétail organisé par les JA de Château-Chinon. Gaec Cottin – Courmont à Châtin. A partir de 14h, entrée gratuite. En soirée (20h30) repas complet tartiflette à 12 euros salle des fêtes de Châtin. Réservation conseillée au 06 31 11 21 64

16/12 Jugement de bétail
Concours de jugement de bétail organisé par les JA de Corbigny. Chez Daniel Perrot – lieu-dit Chasseigne à Anthien. A partir de 14h. En soirée, tartiflette. Réservations au 06 48 75 77 34

18 et 21/12 Portes ouvertes Innov'action
Événement annuel organisé par les Chambres pour découvrir les innovations des agriculteurs autour de la triple performance, Innov'action vous invite à deux rendez-vous sur le thème : Démonstration systémique concernant des exploitations peu consommatrices de charges vétérinaires. Témoignages de conduite alimentaire, de gestion de pâturage, de suivi de reproduction, d'interventions sanitaires ; présentation des résultats techniques et économiques de l'exploitation.
Lundi 18 décembre à 14h chez Sébastien Girardet Lieu-dit «L'Étang du Bois» à Cossaye
Jeudi 21 décembre à 14h chez François Colmont Lieu-dit «Les fertilles» à Saincaize-Meauce

19/12/2017 et 11/01/2018 Cerfrance Réunions Petites Régions
Réunions Petites Régions 2017 2018 avec pour thème : Notre territoire évolue : Quelle place pour moi ? Au programme : panorama des résultats 2017 des exploitations agricoles ; Tables rondes (face aux mutations actuelles, quelle posture adopter ? ; Créer de la valeur sur les territoires (présentation d'une étude prospective. Cerfrance veut décortiquer les résultats des principaux systèmes de production. Une réunion élevage a déjà eu lieu. Deux sont à suivre.
Polyculture-élevage : Salle Polyvalente, 14 Grande rue, Poiseux mardi 19 décembre à 14h30
Cultures : Salle des Fêtes, Place Gambetta, Donzy jeudi 11 janvier à 14h30.
Inscriptions : Secrétariat du site de Nevers Cerfrance 03 86 71 92 50

Fermeture de la Chambre d'agriculture
La Chambre d'Agriculture de la Nièvre sera fermée du vendredi 22 décembre 2017 au soir au mardi 02 janvier 2018 inclus . Une permanence téléphonique de l'EDE est assurée les 27, 28 et 29 décembre au 03 86 93 40 40 de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

▸ Formations

08/01 et 15/01/2018 Conduite du troupeau caprin, augmenter son revenu
Mieux comprendre son coût de production permet de mieux analyser ses résultats technico-économiques et de trouver des marges de progrès. Responsable de stage : Christian Etienne 06 79 88 00 65 caprinievre@gmail.com Chambre d'Agriculture de la Nièvre

25/01/2018 Savoir utiliser les marchés à terme
Avec la volatilité des prix, il est nécessaire de sécuriser le revenu par une palette de moyens complémentaires , parmi lesquels figure l'utilisation des marchés à terme.
Responsable de stage : Céline Beauvois 03 86 93 40 55 celine.beauvois@nievre.chambagri.fr Chambre d'Agriculture de la Nièvre



ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BATIMENTS AGRICOLES
Devis Gratuit
Route de Gray - Mantoche, B.P. 17
70101 GRAY CEDEX
03 84 65 25 98
Fax 03 84 65 19 47

L'économie agricole en Sud-Morvan, de l'individuel au collectif

Une action pour les jeunes agriculteurs

La semaine dernière se tenait une réunion-bilan, un comité de pilotage de ce projet initié il y a quelques mois et qui a permis de faire le point sur le chemin parcouru et les perspectives futures à développer.



Comité de pilotage : un projet qui satisfait les acteurs de l'action.

Pour 2018...

Le travail à reproduire : la gestion technico-économique pour les 17 exploitations concernées en 2017 avec en plus cinq nouveaux jeunes, pour lesquels 2017 sera le premier exercice complet suivant leur installation. Une formation collective est aussi prévue pour huit nouveaux participants fin 2018. Mise en place du plan d'action collectif. Développement et renforcement des échanges entre les deux publics, jeunes et expérimentés. La valorisation et la diffusion des résultats sera faite via plusieurs outils de communication : internet (Facebook..) ; reportages vidéo (2018) ; livret «Portraits d'agriculteurs» (2019) ; Journée économique, voyage d'étude (2020).

Comme l'a expliqué Jean-Claude Desrayand, la ComCom Bazois-Loire-Morvan - dont il est le vice-président en charge de l'agriculture - est le partenaire privilégié de la Chambre d'agriculture, chef de file du projet. Depuis longtemps, la Communauté de communes affiche un dynamisme fort sur les thématiques de transmission et d'installation qui lui semblent essentielles. C'est pour cette raison que les deux partenaires ont voulu aller plus loin sur le sujet en mettant sur pied une initiative nouvelle afin de permettre de favoriser l'échange et le partage d'expériences en matière de pilotage économique des exploitations agricoles. Cette action s'inscrit dans un appel à projet de la Région Bourgogne, elle bénéficie de son soutien financier en raison des innovations proposées que cela soit en matière de réflexion ou de valorisation collective de l'ensemble des audits. Durant toute sa durée (2016/20) cette action intitulée *«L'économie agricole en Sud-Morvan, de l'individuel au collectif»* permet aux jeunes nouvellement installés de réaliser une analyse technico-économique par la Chambre, et de les mettre en relation avec des exploitants, plus aguerris et performants, afin de créer une synergie. Et il faut dire que ce territoire avait les atouts pour que l'idée fasse son chemin sous les meilleurs auspices. Regroupant 46 communes dont quatre villes majeures, Luzy, Moulins-Engilbert, Cercy-la-Tour et Châtillon-en-Bazois, cette ComCom de 1 200 km^2 avec des histoires, des démarches différentes, compte 600 chefs d'exploitations, soit 41% des entreprises du territoire. Et elle affiche un des meilleurs taux d'installation d'agriculteurs du département (40 entre 2010 et 2016). A cela, s'ajoute des activités para-agricoles diverses et bien implantées comme un abattoir, un Marché au cadran ou encore un atelier de transformation... Bref, de quoi fournir un terreau fertile afin de faire éclore le projet qui a concrètement débuté au mois de février.

Jouer collectif

Mi-mars, les diagnostics des exploitations ont commencé pour se terminer le 30 août. Onze jeunes identités sur la zone - c'est à dire installés avec les aides de l'Etat depuis moins de cinq ans - et huit exploitations expérimentées. Pour les premiers, huit enquêtes ont été réalisées (dont une double installation) pour les seconds, la totalité a été vue. Au total, 16 exploitations ont ainsi été passées au crible. Mais l'innovation a ensuite consisté à une formation collective en octobre avec un plan d'action lui aussi collectif. Car, comme souligné durant ce comité de pilotage : *«La confrontation des analyses, des pratiques et des résultats de chacun permettra aux chefs d'entreprise de faire évoluer les systèmes d'exploitation vers plus de performances économiques, sociales et environnementales»*. Des exploitations à dominante herbagère, de 136 ha en moyenne par structure, 123 ha de SFP pour 88 vêlages. Avec une production bovine dominante présentant quelques ateliers de diversification. Chacun ayant reçu un profil personnalisé, la formation collective a eu lieu, quant à elle, sur deux jours à la fin du mois d'octobre. Intitulée *«Comprendre, positionner ses résultats technico-économiques et identifier les leviers d'action»*, elle a accueilli trois jeunes et quatre agriculteurs expérimentés. De cette rencontre, est né un plan collectif en plusieurs points : organisation d'une formation sur la conduite des céréales en zone élevage, prévue à l'automne prochain puis organisation d'une visite d'un atelier *«veau-boucherie»*, d'un élevage bovin-viande en agriculture biologique et de visites d'exploitations avec des *«diversifications»*. La poursuite de la mise en commun des résultats du groupe est aussi prévue dans ce plan d'action ainsi qu'une réflexion afin d'aborder l'amélioration de l'utilisation des céréales produites sur l'exploitation.

Intensité de conseil

Hormis la présence de la ComCom, ce comité de pilotage regroupait plusieurs membres de la Chambre, organisateurs ou conseillers de terrain, mais aussi Anne-Marie Dumond - conseillère régionale Bourgogne-Franche-Comté, des représentants des lycées de Fontaines (71) et de Challuy mais aussi - et peut-être surtout - des agriculteurs venus faire part de leur retour d'expérience sur ce projet. Etienne Cougny, installé depuis plusieurs années, et Jean-Loup Laudet qui vient de débuter, ont détaillé leurs parcours respectifs, soulignant pour le premier tout l'intérêt qu'il y a à travailler avec la Chambre *«d'avoir un suivi, s'améliorer»* ajoutant qu'il faut aussi apprendre à prévoir évoquant aussi les difficultés certaines qu'il aura à affronter avec le départ à la retraite de son frère. Jean-Loup ayant apprécié aussi ce partage intergénérationnel : *«On a toujours à apprendre des autres, c'est très enrichissant»*. Bernard Villette, responsable du groupe *«transmission/installation»* pense qu'il faut, de manière générale, intensifier le travail sur la gestion et la comptabilité qui sont *«les parents pauvres de l'enseignement»*. Soulignant au passage *«qu'un pilote fait son plan de vol pour partir en mission. Si le pilote est bon, c'est bien, mais s'il y a des trous dans la piste»* cela reste compliqué. Evoquant ainsi les aspects plus généraux de la crise sanitaire, la Pac ou la conjoncture négative. Jocelyn Kerleaux, de la Chambre, s'est félicité pour sa part de l'impact de ce projet : *«On n'a jamais procédé avec une telle intensité de conseil sur un territoire»*. La formule va donc se poursuivre, en valorisant et diffusant de manière plus large les résultats obtenus puis en intégrant de nouveaux installés et faire émerger des projets de développement durables et structurants. Un modèle qu'Anne-Marie Dumond doit faire remonter au niveau régional pour savoir s'il est transposable ailleurs.

EN VRAI, ON EST PAS ÉGAUX DEVANT LES DÉPENSES DE SANTÉ.
GROUPAMA SANTÉ ACTIVE
Des choix de formules adaptées à votre situation.


Pour les conditions et les limites des garanties, se reporter au contrat disponible en agence.
Groupama
la vraie vie s'assure ici
Groupama Rhône-Alpes Auvergne - Caisse régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles de Rhône-Alpes Auvergne - 50 rue de Saint-Cyr - 69251 Lyon cedex 09 - 779 838 366 RCS Lyon - Emetteur des Certificats Mutualistes - Entreprise régie par le Code des assurances et soumises à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 61 rue Taitbout 75009 Paris. - Crédit Photo : Aurélien Chauvaud

Ynovae

Première AG pour la nouvelle coopérative

Née il y a tout juste un an, de la fusion des entités Capserval et Cerepy, la coopérative Ynovae a tenu sa première assemblée générale ordinaire le 8 décembre dernier à Joigny.

C'est le 25 novembre 2016 que la coopérative Ynovae a vu le jour. L'aboutissement de longs mois de rapprochement entre Capserval et Cerepy, deux coopératives complémentaires sur le territoire, dont l'objectif était de mutualiser outils et compétences, pour une meilleure valorisation des productions de leurs adhérents. Un an après : l'heure d'un premier bilan, pour la toute jeune entité, à l'issue d'une campagne 2016/2017 marquée par des moissons sans précédent, dont les conséquences continuent de peser sur les exploitations. On a connu mieux comme cadeau de baptême !

Dans son intervention, le directeur d'Ynovae, Jean-Luc Billard, est revenu sur les ambitions de la nouvelle structure : *«être une alternative aux grands groupes, qu'ils soient privés ou coopératifs, avec, point important, l'adhérent au cœur de sa stratégie et la volonté de s'affirmer, sans avoir vocation à se tourner vers l'aval. Nous voulons juste être un fournisseur reconnu de nos clients. Un challenge difficile car à partir du moment où l'on n'a pas l'usine qui transforme, il faut que l'on soit meilleur que les autres»*. Se tournant pour cela, vers des consommateurs en recherche de produits de qualité et hauts de gamme, pour une meilleure valeur ajoutée. Autres mots clés dans les gènes d'Ynovae, la proximité et le territoire : *«même si l'on est à l'époque du digital, la poignée de main dans la cour de l'exploitation a de l'importance et on a assis une partie de notre stratégie de la coopérative sur cette proximité de territoire»*.

Un plan d'économies efficace

«J'ose espérer que je ne reverrai jamais un chiffre pareil !» La collecte 2016 a pesé lourd sur les comptes des coopératives céréalières et Ynovae n'a pas échappé à la règle, comme l'a rappelé Jean-Luc Billard : *«une année noire, qui aura abouti à une collecte de 257 000 tonnes, en retrait de 37% par rapport aux 409 000 tonnes produites par les deux coopératives sur l'exercice précédent»*. La collecte bio n'aura pas été épargnée non plus, avec un total de 645 tonnes (dont 275 t de blé), au lieu des 1 000 tonnes attendues. Des chiffres susceptibles de mettre à mal les comptes de l'entreprise, d'où le plan drastique de 2 millions € d'économies mis en place dès la fin de la moisson, par la direction et le Conseil d'administration. Avec la mise en place de plusieurs leviers, comme : l'optimisation des coûts de transport, la réduction du budget entretien, le blocage des salaires, le non renouvellement des départs en retraite ou encore, la reprise de tous les points de charges : *«pas l'idéal lorsque l'on est dans un processus de fusion générant des charges supplémentaires»*. Pour un résultat final de 2,061 M€ d'économies réalisées. Sur l'exercice, le chiffre d'affaires céréales de la nouvelle coopérative est en retrait de 34%, à un peu plus de 46 millions €, pour 220 000 tonnes commercialisées (contre 70 M€ et 341 000 tonnes en 2015). Baisse également de 11% de l'activité appro, à un peu plus de 27 M€. Pour un résultat net à la clôture de l'exercice, de - 784 K€, contre + 1 043 K€ l'année précédente. Un résultat à temporiser toutefois, compte tenu des 825 K€ reversés à ses adhérents par la coopérative sous forme de compléments de prix, pour soutenir leurs trésoreries.


Etienne Henriot et Laurent Poncet, respectivement Président délégué et Président de la coopérative Ynovae.

«L'envie d'avoir envie…»

Changement de stratégie pour Ynovae, qui a décidé de quitter l'Union de coopératives Cerevia, au terme de leur engagement quinquennal. Un choix dicté par les conséquences d'une concurrence de plus en plus marquée des pays de la mer Noire, sur l'axe méditerranéen et la volonté de réorienter la commercialisation plus au nord, explique le président de la coopérative, Laurent Poncet : *«nous avons fait le constat que nos débouchés sont essentiellement orientés vers le nord de la communauté, mais également en direction de nos partenaires privilégiés de la Grande Couronne parisienne et avons souhaité reprendre la maîtrise de cette relation avec eux, au travers de notre union SeineYonne»*. Créée en février 2008 par les coopératives 110 Bourgogne et Capserval, l'Union de coopératives SeineYonne a vu son rayon d'action s'accroître après la naissance d'Ynovae, renforçant notamment sa présence dans le nord de la Bourgogne. Un schéma de développement économique appelé à se modifier, selon Laurent Poncet : *«notre Union SeineYonne a vocation à s'ouvrir encore à d'autres coopératives voisines, avec lesquelles nous avons des intérêts communs… Il est nécessaire de construire des ponts entre nous, pour préserver l'idée d'un modèle coopératif, proche de ses adhérents et au service de l'agriculture de notre région»*.

Dans son intervention, le président d'Ynovae a fait part également, de son *«sentiment d'exaspération»* au regard de certains sujets d'actualité, au premier rang desquels les récentes mesures préconisées sur l'utilisation du glyphosate : *«l'UE vote sa prolongation pour 5 ans, alors que dans le même temps, le président Macron en réclame l'interdiction dès que des alternatives auront été trouvées et au plus tard dans 3 ans. Fonctionnement identique partout ? Europe 5, France 3, cherchez l'erreur ! Je pose la question : a-t-on décidé de sacrifier l'agriculture française au bénéfice de je ne sais quel autre secteur d'activité ?»*

Lorsqu'il était encore président de Cerepy, Laurent Poncet avait coutume de ponctuer son intervention à l'assemblée générale par une citation. Il n'a pas dérogé à la tradition, mettant cette année, la philosophie grecque à l'honneur au travers de cette phrase que l'on prête à Aristote : *«Etre heureux ne signifie pas que tout est parfait. Cela signifie simplement que vous avez décidé de regarder au-delà des imperfections»*. Avec pour coller à l'actualité ces derniers mots : *«que l'on nous donne l'envie d'avoir envie»*. Une conclusion très Rock'n'roll attitude !


Une assemblée générale ordinaire, qui était une première pour la jeune coopérative née il y a tout juste un an.

DOMINIQUE BERNERD

▸ Agenda

Nouvelle formule pour la réunion technique d'hiver de la Chambre d'agriculture

Chaque année, la Chambre d'agriculture de l'Yonne organise une réunion technique à Joigny en décembre, avec les instituts Terers Inovia et Arvalis. ce rendez-vous prend une nouvelle forme au plus près du contexte phytosanitaire et agronomique avec une journée au champ en mai 2018. Le programme de cette journée est en cours d'élaboration et vous sera communiqué en temps utile. En revanche, la réunion Maïs avec Arvalis en janvier est maintenue. la date retenue est le 12 janvier après-midi (points variétés, protection aux semis, nouveautés herbicides, nouveautés engrais…), avec Yann Flodrops (Arvalis)

16/01 Permanence Apecita

La prochaine permanence mensuelle de l'Apecita se tiendra mardi 16 janvier à la Chambre d'agriculture, 14 bis rue Guynemer à Auxerre. Pour rencontrer la déléguée régionale, prendre rendez-vous au 03 80 70 27 37 - Email : dijon@apecita.com

GDS 89 : Collecte Dasri

Lundi 18 décembre :
De 8h30 à 9h30 : Parking Salle des Fêtes, à Villeneuve la Dondagre
De 10h15 à 11h15 : Plateforme tri sélectif, près du Centre de secours, à Cerisiers
De 12h00 à 13h00 : Place de l'Eglise, à Jaulges
Mercredi 20 décembre :
De 8h30 à 9h30 : 110 Bourgogne, parking du silo de Charny, 2 bis route saint Martin, à Charny
De 10h00 à 11h00 : Place de l'Eglise, à Tannerre en Puisaye
De 11h30 à 12h30 : Déchetterie Zone Industrielle, à Saint Sauveur en Puisaye
De 13h30 à 14h30 : Cabinet vétérinaire, 2 rue Montassy à Courson les carrières
Jeudi 21 décembre :
De 8h30 à 9h30 : 10 avenue du 4e RI, GDS 89, à Auxerre
De 10h45 à 11h45 : Clinique vétérinaire, 12 Chemin des Jumériaux à Tonnere
De 12h15 à 13h15 : Point propreté route d'Auxerre à Noyers sur Serein
De 14h30 à 15h30 : parking déchetterie, route de tonnerre, à Etaules

16 et 17/12 Marché de Noël à la ferme, à Méré

Marché à la ferme de Noël sur l'exploitation de la famille Rabuat à Méré, de 10 h à 19 h, samedi 16 et dimanche 17 décembre. Une quinzaine d'agriculteurs du réseau *«Bienvenue à la Ferme»* seront présents afin de vous présenter le meilleur des produits fermiers icaunais, dans un cadre authentique : volailles fermières, cidre et jus de pomme, canard gras, viande de cerf, viande bovine, légumes, fromages, escargots, miel, pain d'épices, huiles… Et bien sur, vins de l'Auxerrois, du Jovinien, du Tonnerrois et du Chablisien

▶ Agenda

16 et 17/12 Marché de Noël de Saint-Bris-le-Vineux
Marché du réveillon dans les caves des vignerons du centre bourg et la Salle des Fêtes (anciennes écuries du Château) de Saint-Bris-le-Vineux, samedi 17 décembre, de 10 h à 20 h et dimanche 18 décembre, de 10 h à 18 h. Plus de 30 exposants présents: vins, artisanat, gastronomie… Animations tout au long du week-end

18/12 Le train du Père Noël à Toucy
Le Père Noël fait sa tournée avec le train de Puisaye entre Toucy et Villiers Saint Benoit. Embarquez avec lui pour un moment magique et hors du commun.
Sur réservation.
Infos au 03 86 44 05 58

Exposition vente de Noël à Saint-Fargeau
Exposition vente de Noël jusqu'au 30 décembre, à l'Office de Tourisme de Saint-Fargeau. Une quinzaine d'artisans présents, pour des cadeaux originaux et fait mains. Lundi, de 14 h à 18 h ; mardi au samedi, de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 18 h

16/12 La corrida d'Auxerre
Course pédestre au centre ville d'Auxerre au profit de l'Association d'aide aux enfants malades de l'Yonne, samedi 16 décembre : à 17 h, marche citadine, départ Place du Maréchal Leclerc ; 19 h, baby corrida sur 950 m (nés en 2009 et après) ; 19 h 15, course jeunes sur 1 200 m (nés en 2007 et 2008) ; 19 h 30, course jeunes sur 2 200 m (nés de 2006 à 2003) ; 20 h, épreuve adultes sur 8 km (nés en 2002 et avant).
Renseignements et inscriptions sur : www.auxerre.com

Photographies du voyage à Auxerre
Jusqu'au 17 décembre, l'abbaye Saint-Germain accueille le deuxième «Chroniques Nomades», festival de la photographie du voyage. L'exposition explore les rapports que la photographie entretient depuis son invention, avec le voyage. Tous les jours sauf mardi, de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h. Entrée libre



Géopolitique

Le blé, vital pour la sécurité du monde

Tous deux spécialistes des questions agricoles et de la géopolitique en matière d'alimentation, Christophe Dequidt et Sébastien Abis étaient les invités de la coopérative Ynovae pour son assemblée générale.


Christophe Dequidt, auteur du livre *«Le tour du monde des moissons»*.


Sébastien Abis, expert en agriculture et de l'alimentation dans le monde.

«Le blé sera t-il un jour plus précieux que le pétrole…?» Un thème pouvant sembler un peu provocateur si l'on considère les cours d'aujourd'hui, mais qui a servi de fil rouge à l'intervention de Christophe Dequidt, habitué à parcourir la planète agricole, auteur du livre *«Le tour du monde des moissons»*, et Sébastien Abis, expert sur l'agriculture et l'alimentation dans le monde. Tous deux étaient invités par la coopérative Ynovae, lors de son Assemblée générale du 8 novembre dernier, à présenter les enjeux mondiaux de la géopolitique du blé et ses conséquences pour les agriculteurs français. Le sujet n'est pas anecdotique, lorsque l'on se remémore qu'aujourd'hui, 3 milliards d'êtres humains en consomment quotidiennement 3 fois par jour pour se nourrir…

La projection dite *«Mercantor»* des cartes mondiales avec une Europe au centre du monde n'est plus conforme à la réalité des choses selon Sébastien Abis, rappelant que nos représentations des enjeux ne sont pas forcément les mêmes que d'autres peuvent avoir : *«l'Europe et la France sont à la périphérie du monde pour un certain nombre d'habitants du globe, une banlieue de la planète…»* Et des enjeux qui sont considérables, avec 230 000 personnes de plus chaque jour, à nourrir, souligne Christophe Dequidt : *«personne ne sait dire combien nous serons en l'an 2100 : 8 milliards, 11 milliards…? Une fourchette d'au moins 10 ou 20 % qui rend les choses extrêmement dangereuses»* Avec le fait que si en 2010, 1 homme sur 6 dépendait des marchés mondiaux pour se nourrir, en 2050, ce sera la moitié de l'humanité.

Deux airbus par semaine

L'histoire est là pour rappeler qu'en matière d'autarcie alimentaire, il y a toujours eu une forme de globalisation agricole et le rôle du commerce ne peut que se renforcer, d'autant que la demande de produits diversifiés augmente au fil des années : *«la mondialisation de nos assiettes n'est pas nouvelle, elle a toujours existé et il faudra demain répondre aux attentes sociétales de plus en plus grandes par rapport à la variation des produits, mais aussi à leur quantité»*. La logistique céréalière à l'échelle de la planète sera d'autant plus déterminante, mais il nous faut prendre en compte ses fragilités : *«il existe huit passages maritimes principaux dans le monde, dont la moitié relève de contextes géopolitiques et économiques particulièrement fragiles. La moitié des céréales passe aujourd'hui par ces points névralgiques situés dans des zones instables, soit quatre fois plus qu'au début du siècle»*. Pour mémoire, la commercialisation des céréales dans le monde représente par semaine l'équivalent de la vente de 2 airbus, ce qui ne manque pas de faire réagir Christophe Dequidt : *«toutes les 6 secondes, 1 homme meurt de faim, alors replaçons les débats ! On a la chance d'avoir une agriculture qui nous permet de pouvoir faire partie de ce commerce international et il est temps de se mettre en tête en France que son agriculture est belle et aller la vendre ailleurs, notamment en matière de céréales»*.

Des atouts pour l'agriculture française

Christophe Dequidt et Sébastien Abis ont terminé leur présentation, par un survol de quelques pays à travers le monde, acteurs majeurs des enjeux de la sphère agricole. A commencer par l'Australie, vaste comme 14 fois la France, mais peuplé seulement de 22 millions d'habitants. Un pays qui totalise 407 millions d'ha de SAU mais dont 60 Mha sont aujourd'hui détenus par des capitaux étrangers. Premier investisseur, le Royaume Uni avec 16 Mha, suivi de la Chine, 15 Mha : *«on a vu récemment sur les marchés apparaître une ferme à vendre de 11 millions ha et le gouvernement australien a commencé à s'en inquiéter, évoquant un intérêt de souveraineté nationale»*. Direction l'Argentine, un pays qui a fait le choix du soja et du maïs pour ses cultures, au détriment du blé : *«en blé, l'Argentine est un nain ! La grande ferme du monde que l'on nous vend concernant cette culture n'existe pas. Sachez que toute l'Amérique latine confondue produit deux fois moins de blé en moyenne, qu'un seul pays comme la France»*. Grande puissance agricole depuis les années 2000, le Brésil voit son PIB dépendre aujourd'hui à 30% de l'agriculture, avec 20% de sa population active travaillant dans la filière agricole. Avec des enjeux logistiques à long terme très importants : *«aujourd'hui, l'on construit des corridors transocéaniques, financés en partie par la Chine pour relier le Pacifique à l'Atlantique et désenclaver certaines zones agricoles comme l'Amazonie, que le Brésil est en train de défricher. Renforçant un peu plus dans les années à venir, ses capacités à l'export»*. Premier exportateur mondial de céréales, Les Etats-Unis présentent des rendements encore assez faibles, en moyenne de l'ordre de 3,17 tonnes/ha, avec des zones de production très spécialisées et une concentration de ses exploitations : *«14% d'entre elles assurant à elles seules, 85% de toute la production»*. Seconde puissance économique mondiale, la Chine compte aujourd'hui 1,3 milliard d'habitants, avec une équation majeure : comment nourrir sa population ? *«Tout gouvernement chinois a en tête les famines passées et se dit «plus jamais ça» Un pays qui voit monter en puissance sa classe moyenne : «ils sont 300 millions, avec non pas un revenu, mais un pouvoir d'achat supérieur au nôtre et ils seront demain fortement demandeurs de vos produits»*. D'autant que les consommateurs chinois privilégient de plus en plus la qualité, suite aux différents scandales sanitaires ayant secoué le pays. Le gouvernement en matière agricole privilégie un *«capitalisme d'État»*, avec notamment 400 000 vaches laitières en production, rappelle Sébastien Abis : *«mais c'est une excellente nouvelle et il faut penser à plus long terme ! On a habitué les Chinois à boire du lait, manger du fromage ou utiliser du beurre et ils n'ont jamais été aussi demandeurs de lait sous toutes ses formes et de produits transformés importés qu'aujourd'hui»*. De nouvelles *«routes de la soie»*, terrestres et maritimes, sont bâties à travers toute l'Asie du Sud-Est, pour en faire un pont avec le continent européen : *«un fond de 1 000 milliards $ a été engagé pour les financer et la France est au bout de la route. Les produits français ont des opportunités pour conquérir encore plus de part de marchés vers la Chine et si on a peur de s'allier ou de créer des choses avec les Chinois, on risque des effets dévastateurs»*. Plus mesurés en revanche, concernant les pays de la Mer Noire : *«une zone du monde à fort potentiel, mais avec de grandes fragilités d'un point de vue sociopolitique. Tout n'est pas écrit dans le marbre, sur le fait que leurs performances d'aujourd'hui vont continuer à s'accélérer…»* Continent pluriel où les choses bougent, l'Afrique Noire devrait compter 1 milliard de plus d'habitants à l'horizon 2050 : *«ce seront 170 millions de tonnes de céréales à importer tous les ans pour équilibrer leurs besoins alimentaires»*.

DOMINIQUE BERNERD

Arboriculture

Une opportunité à saisir pour la cerise de l'Yonne

Après une première réunion le 17 novembre dernier, les producteurs de cerises de l'Yonne se rencontreront une nouvelle fois mardi prochain, pour définir les actions à mener et à proposer au Conseil régional, dans la perspective d'un soutien financier.

À l'occasion de sa venue dans l'Yonne ce printemps suite aux intempéries, Marie-Guite Dufay, présidente de la région Bourgogne Franche Comté, s'est dite convaincue de l'intérêt de maintenir et de développer une production typique de notre territoire comme la cerise.

Afin de mesurer l'intérêt d'une telle opportunité, une première réunion s'est tenue le 17 novembre dernier à laquelle était invité l'ensemble des arboriculteurs de l'Auxerrois. Au-delà d'une volonté de maintenir et développer la production de cerise, deux premières thématiques de travail en collectif se sont dégagées des débats : le développement d'appui technique, ainsi que la commercialisation de la production. Sandra Raimond, productrice sur 7,5 hectares de vergers et Alain Gobier, producteur sur 9 hectares, nous expliquent les enjeux liés au travail engagé.

■ **Pourquoi avez-vous participé à la réunion du 17 novembre et qu'en avez-vous retiré ?**
Sandra Raimond : *«Je me suis rendue à cette réunion car je crois à l'avenir de la production de cerise dans l'Yonne. Je souhaitais également me rendre compte si cet intérêt était partagé par d'autres producteurs et s'il était possible qu'un travail collectif puisse être engagé sur la commercialisation. Au vu des débats de la matinée du 17 novembre, je suis plutôt satisfaite car d'autres producteurs sont prêts à s'engager pour développer notre production».*

Alain Gobier : *«Récemment, je me suis rendu dans d'autres bassins de production de la cerise comme le Mont du Lyonnais et le sud de la France. Les producteurs de ces secteurs sont très organisés (appui technique, commercialisation…) et du fait de l'irrigation peuvent assurer des rendements importants. Si nous, arboriculteurs de l'Yonne, ne nous organisons pas, nos surfaces en verger risquent de décliner voire de disparaitre. Concernant la réunion du 17 novembre, je suis dans l'expectative car il y avait peu de producteurs face aux enjeux qui nous attendent».*

■ **Quels sont, selon vous, les atouts de la filière arboricole de l'Yonne ? et ses freins ?**
Sandra Raimond : *«Notre premier atout reste notre terroir et la qualité de notre fruit (juteux, sucré…). Quant aux freins, ils sont pour moi de deux natures : individualisme et le manque de technicité. Pour le premier point, chaque exploitant travaille seul et a ses propres marchés et il n'y a pas d'entente. En ce qui concerne le deuxième point, je pense que nous manquons d'un appui technique. Soit les producteurs restent sur leurs acquis soient ils essayent de se former par eux-mêmes. Nous aurions besoin que soit mis en place une démarche d'amélioration par la formation continue».*

Alain Gobier : «*Je suis en accord avec Sandra sur les freins. En effet, au-delà de l'individualisme, je pense que chaque producteur a développé ses propres circuits de commercialisation, a ses propres débouchés. Il peut être difficile de tout remettre en cause pour envisager une démarche collective avec engagements de volumes. Pour ce qui concerne la technique, c'est incontournable et pour moi, le plus facile à mettre en œuvre. Nous pouvons rapidement envisager un partenariat avec la Chambre d'agriculture par exemple. Nous avons la chance d'avoir un fruit gustativement incomparable, nous devons le valoriser».*

■ **Comment envisagez-vous votre engagement personnel au sein d'une filière collective ? Qu'en attendez-vous ?**
Sandra Raimond : *«Si une filière collective est mise en place, je participerai à la dynamique car j'ai envie de vivre de ma production. Mon métier est ma passion et je ne me vois pas faire autre chose».*

Alain Gobier : *«Je suis prêt à consacrer du temps à la construction de cette filière collective et aider à la mise en place de plans d'action».*
La réunion du 19 décembre, à Jussy, sera l'occasion de travailler à nouveau avec l'ensemble des producteurs sur les actions à mener à court et moyens termes afin de faire des propositions au Conseil régional de Bourgogne Franche Comté. Une opportunité est offerte à la filière cerise de l'Yonne, il s'agit maintenant de la saisir.

SANDRINE VATINELLE,
ANIMATRICE FDSEA 89

Jardins de la Croisière

Ça «gaze» aux jardins...

Les Jardins de la croisière et GRDF viennent de renouveler la convention de partenariat qui les lie depuis 2010, avec à la clé une aide substantielle de 2 000 € pour l'association de réinsertion du Sénonais.

C'est en 2010 que fut signée la première convention de partenariat entre GRDF et les Jardins de la Croisière. Une action dans la ligne des valeurs prônées par le fournisseur d'énergie, explique son directeur territorial, Thierry Gay : *«GRDF s'est bâtie sur des valeurs parmi lesquelles l'insertion. Nous essayons d'apporter notre soutien aux acteurs du territoire travaillant sur ce secteur et les Jardins de la croisière ont en ce domaine une activité exemplaire au travers de leurs activités de jardinage ou d'espace vert permettant pour certaines personnes un retour à l'emploi».* Une aide qui ne s'arrête pas au versement d'une subvention et s'accompagne par l'accueil sur leur stand, de l'association sénonaise, lors de la journée Cité 89, afin de la faire connaître du plus grand nombre, parmi les élus et maires présents ce jour là. Le chèque de 2 000 € reçu de GRDF servira à l'acquisition d'équipements de sécurité pour les salariés des Jardins.
Après une période pour le moins *«agitée»*, suite à la perte de deux subventions européennes mettant à mal les finances de l'association, voire sa pérennité, les *«Jardins de la Croisière»*, grâce à une mobilisation générale du réseau de leurs partenaires voguent désormais sur une mer plus calme. Les clignotants sont revenus au vert, ce dont s'est félicité Michel Jouan, le président de l'association créée il y a 22 ans par la Chambre d'agriculture et la FDSEA de l'Yonne : *«piloter une association d'insertion n'est pas toujours facile, nous en avons fait l'expérience en février dernier, mais nous avons reçu le soutien des élus et de nos partenaires habituels et en cette fin d'année, tirons un bilan positif du travail de nos équipes».*
Un avenir qui se dessine également au travers du projet de création d'un poulailler bio au cœur des jardins, sous forme d'un financement participatif sur Internet, qui à ce jour a déjà récolté la somme de 4 300 € auprès de 92 donateurs.

DOMINIQUE BERNERD



Salariés et membres du Conseil d'administration réunis pour l'occasion, avant de partager un repas de fin d'année. Outre le directeur territorial de GRDF, Thierry Gay et le président de l'association, Michel Jouan, était présente également la députée de la circonscription, Michèle Crouzet.

►Formations

Formations proposées par la Chambre d'agriculture de l'Yonne et ses partenaires : Le détail des formations est disponible sur yonne.chambagri.fr ou au 03 86 94 28 48

Développer mes capacités de communication pour… Mieux négocier, fluidifier mes relations avec mes proches, voisins, collègues :
Les 8 janvier et 5 février à Auxerre.
Contact : Ophélie Payardelle, 03 86 94 82 93

Me préserver et agir en situation de stress :
Les 25 et 26 janvier à Auxerre. Contact : Ophélie Payardelle, 03 86 94 82 93

Cultiver les moutons : réintroduire de l'élevage sur une exploitation céréalière.
Les 11 et 18 janvier à Auxerre. Contact : Cédric Bachelier, 06 83 81 90 97



Quinzaine de la transmission

Regards croisés sur l'Europe

Dans le cadre de la quinzaine de la transmission, JA Bourgogne-Franche-Comté et les Chambres d'agriculture ont organisé à Quetigny (21) une conférence-débat permettant d'apprécier les solutions trouvées par les États européen à la problématique commune de la transmission-cession des exploitations.

Point d'orgue de la Quinzaine de la transmission et premier événement d'envergure pour JA BFC nouvelle formule, la conférence débat organisée à Quetigny avec la Chambre régionale d'agriculture BFC, a placé le curseur à l'échelle européenne. Ce qui fait débat ici, le fait aussi ailleurs, car le renouvellement des générations représente un défi majeur pour l'agriculture européenne dans son ensemble. L'étude (en cours) menée par l'Institut de l'élevage et la Confédération nationale de l'élevage, présentée par Germain Milet, s'appuie d'abord sur une réalité : en 2026 273 000 agriculteurs seront en âge de prétendre à la retraite, soit 20 000 cessations d'activité par an. Un défi naturellement pris en compte à l'échelle nationale par le réseau des Chambres d'agriculture, premier interlocuteur incontournable des porteurs de projet de reprise d'exploitation et des cédants. Certains outils prouvent chaque jour leur efficacité, comme le point accueil transmission, le répertoire départemental à l'installation (RDI), mais l'ampleur des enjeux est telle dans un contexte agricole en pleine mutation, qu'un changement de paradigme s'impose aussi. Beaucoup de pays européens se posent les mêmes questions, parce qu'ils se trouvent confrontés à la même problématique de la transmission.

La transmission par vente : une exception en Europe

En Espagne, Royaume-Uni, Danemark et Pays-Bas, 20 à 35% des exploitations sont actuellement dirigées par des exploitants ayant plus de 65 ans, pour seulement 3 à 6% de jeunes exploitants de moins de 35 ans. En France, en Finlande et en Allemagne, les plus de 65 ans sont 5 et 13% tandis que la tranche des moins de 35 ans se situe entre 7 et 9%. Phénomène plus inquiétant encore, le nombre des exploitants de moins de 35 ans est en baisse, mais ces «*jeunes*» conduisent des exploitations de plus en plus grandes. Avec pour corolaire un engagement financier de plus en plus lourd, qui fragilise ces reprises. Du moins, quand la transmission des exploitations à un cédant fait l'objet d'une transaction financière, ce qui est surtout le cas en France et au Danemark (en partie seulement au Pays-Bas, en Finlande et en Allemagne). Ailleurs, la transmission s'effectue souvent à titre gracieux. Ce transfert gratuit, «*intra familial*» de la propriété, est le système le plus courant en Europe. Un système simple, mais en apparence seulement, car il génère beaucoup de non-dit au sein des familles du fait des enjeux et des concurrences possibles entre les enfants et ayant droits... L'effet peu incitatif de «*l'affaire*» pour le cédant ne l'encourage guère à céder, assuré qu'il est de perdre son statut social, ses revenus et son indépendance économique, quand un membre de la famille reprend l'exploitation. Sans compensation financière vraiment incitative... Cette gratuité de la reprise apparaît ainsi comme un frein majeur à la transmission, comme à l'installation d'un repreneur, puisqu'il va devoir assurer la charge morale et financière du cédant. D'où un vieillissement accéléré des chefs d'exploitation (peu incités à transmettre) et une diminution de la compétitivité des systèmes, vieillissant eux aussi.



Prolongement de la présentation de l'étude sur la transmission des exploitations en Europe, une table ronde a montré que en Europe comme en France, chaque maillon de la chaîne de transmission entre cédants et repreneurs avait son importance.

La transmission par vente, à la lumière de ces expériences, semble un peu mieux adaptée au contexte économique moderne de l'agriculture. Mais la taille des structures actuelles et la réalité d'un revenu agricole en baisse, génèrent de fortes contraintes financières pour le repreneur, les principaux freins restant la rentabilité et la vivabilité des exploitations. Si le système français, en dépit de ses limites économiques, semble le plus à même de favoriser une certaine dynamique des reprises, tout en les encadrant, d'autres pays européens ont développé des outils dont on peut s'inspirer valablement. L'Espagne encourage l'installation sous forme d'association en majorant les aides JA. L'Irlande implique les repreneurs très en amont d'un projet et encourage également au regroupement des fermes en utilisant le levier des aides à l'installation. D'autres pays introduisent des crédits d'impôts, d'autres encore comme la Finlande, financent (à fonds publics) un système de retraite anticipée pour les 56-60 ans. 600 agriculteurs ont ainsi été poussés vers la sortie doucement mais sûrement. Mais ce système s'avère particulièrement coûteux à financer. Les Pays-Bas recourent à la progressivité de l'installation dans un cadre familial, avec des achats de part échelonnés, ce qui limite l'endettement du repreneur mais empêche toute reprise hors cadre familial. Concernant les baux ruraux, la plus grande diversité de solutions existe, courts, longs, renouvelables...

La France pionnière mais peut encore mieux faire

Mais au final le constat reste mitigé : quelles que soient les solutions appliquées par les uns ou par les autres, la principale problématique en Europe demeure le fait que les agriculteurs retraités ne lâchent pas leurs terres. Cette captation à long terme freine l'ensemble du système et en limite l'efficacité réelle. Dans ce contexte européen, la France apparaît comme pionnière en matière d'accompagnement des repreneurs, en revanche, elle peut faire son profit de certaines initiatives mises en place dans d'autres pays européens pour mieux accompagner les cédants dans une démarche qui n'est pas seulement économique, mais qui requiert aussi une certaine acceptation de ses conséquences sur le plan humain et social notamment. C'est justement ce qui ressort de la table ronde qui a suivi cet exposé. Henri Germain, cédant retraité depuis six ans, a insisté sur «*le travail à faire dans sa tête*» et sur la nécessité de faciliter les choses «*dans le compromis financier*». Mais, le plus important, «*c'est de se donner dès le départ toutes les chances de réussite, en laissant au candidat le temps de prendre ses marques*». La cession-transmission, quel que soit le contexte, cela reste du «*lourd*» aujourd'hui. Peut-être faut-il, comme le suggère Sophie Fonquernie, en charge de l'agriculture au Conseil régional, envisager la dynamique agricole sous un nouveau jour, «*en donnant plus de fluidité au métier et en facilitant l'installation de candidats qui ne se projettent pas forcément dans le long terme d'une carrière agricole, mais qui veulent saisir simplement l'opportunité d'une reconversion*». C'est «*dans l'air du temps*» et même si cela reste marginal, cela peut contribuer à une dynamique d'ensemble, sans débauche de moyens coûteux pour le repreneur notamment. Ce qui suppose comme le suggère l'un des intervenants au débat «*de changer de curseur en considérant mieux des projets moins ambitieux mais qui correspondent aux attentes d'une nouvelle génération d'agriculteurs*».

Reste à travailler en profondeur sur l'attractivité, l'attractivité du métier bien sûr, vue sous l'angle économique et de l'acceptation sociale, l'attractivité des territoires, qui doivent apporter les services de base, mais aussi l'attractivité et la capacité d'accueil du groupe, dans le cadre d'une reprise sous forme sociétaire.

AMK

Moins d'éleveurs : une menace pour le monde rural

Depuis plusieurs années, on assiste au vieillissement des chefs d'exploitation en élevage. Un phénomène qui n'est pas sans conséquence pour les territoires ruraux.

«*Il est important d'échanger sur l'installation afin de trouver une solution à un problème qui inquiète le monde agricole et que l'on n'arrive encore pas à résoudre : celui du renouvellement des générations*», a rappelé Philippe Lescoat, Vice-président de l'AFZ (Association Française de Zootechnie), en introduction d'une journée organisée par l'AFZ sur le thème de l'installation et la transmission. Actuellement, le renouvellement des générations est insuffisant pour pallier le vieillissement des chefs d'exploitation. Le flux de jeunes agriculteurs se réduit donc d'année en année. Les agriculteurs sont aussi moins nombreux qu'avant à plébisciter l'élevage. Ainsi, le pourcentage de moyennes / grandes exploitations à s'installer avec un atelier d'élevage herbivore est passé de 63 % entre 2000 et 2010 à 51 % entre 2010.

Jean-Marie Gilardeau, maître de conférences en droit rural retraité et éleveur, alerte sur cette crise de vocation qui trouve ses racines dans la modernisation de l'agriculture qui a privilégié l'agrandissement des exploitations au détriment de l'installation. Il estime que le phénomène est induit par une dépréciation générale du métier d'éleveur et le sentiment d'isolement qu'ils peuvent ressentir. Un jeune qui souhaite s'installer en élevage doit aussi faire face à des difficultés foncières et à des problèmes de financement. D'autres freins à l'installation perdurent comme les problèmes juridiques inhérents au droit rural. Cette baisse du nombre d'éleveurs n'est pas sans conséquences pour les territoires ruraux. Elle entraîne une diminution de la population dans les territoires et ainsi la disparition du tissu social dans certaines régions françaises. Cette désertification est généralement accompagnée d'un vieillissement de la population et donc d'une perte d'attractivité pour les territoires. Sans parler de l'abandon des sols et donc de l'enfrichement des paysages. Pour contrer cette spirale négative, JeanMarie Gilardeau en appelle à l'union de tous les acteurs pour attirer de nouveaux éleveurs.

IGP Charolais de Bourgogne

La filière est opérationnelle

Reconnue officiellement par l'Inao le 31 mai dernier, la filière IGP Charolais de Bourgogne est désormais opérationnelle. Le 24 novembre, un premier point de vente était inauguré à Perrecy-les-Forges. Retour.



Le 24 novembre, les représentants de l'ODG Charolais de Bourgogne, Charolais Horizon, Sicarev et Système U inauguraient la mise en vente des premiers kilos de viande bovine sous IGP Charolais de Bourgogne.

Le 24 novembre à Perrecy-les-Forges, les premiers kilos de viande IGP Charolais de Bourgogne étaient mis en vente dans un magasin de l'enseigne U. Un évènement loin d'être anodin car, depuis la reconnaissance officielle de l'IGP le 31 mai dernier, c'était la première fois qu'une filière entièrement agréée permettait la commercialisation de viande charolaise sous IGP. En effet, sitôt la parution officielle du décret de l'Inao, les acteurs de Charolais de Bourgogne ont du procéder au développement d'une filière commerciale agréée IGP. *«Six à sept mois sont nécessaires pour certifier les 1 500 élevages des quelques 1 500 communes que compte la zone de la nouvelle IGP»*, expliquait le président de l'Organisme de défense et de gestion (ODG), Régis Taupin. D'ici le 31 décembre, l'ODG devra également avoir établi un plan de contrôle de ces élevages ainsi que des six organisations de producteurs, des cinq outils d'abattage, de découpe et transformation et des soixante points de vente précédemment déjà impliqués dans ce qui n'était alors que la marque Charolais de Bourgogne, complétait le président.

Du producteur au consommateur

Ce 24 novembre, l'aboutissement de tout ce minutieux travail prenait vie à Perrecy-les-Forges. La toute première filière IGP Charolais de Bourgogne, habilitée du producteur au consommateur, était ainsi présentée au public. Une filière en l'occurrence composée du groupement Charolais Horizon, de l'entreprise de viande Sicarev et du distributeur Système U. Ouvert depuis 2015, le Super U de Perrecy-les-Forges est ainsi le premier point de vente de viande IGP Charolais de Bourgogne. Pour le PDG du magasin, Antonio Carlos Berto, le souhait de travailler *«une production locale, ancrée au territoire»* était une évidence. *«À Perrecy-les-Forges, il nous a paru opportun de créer un rayon boucherie différent, qui réponde au souhait des consommateurs de retrouver des produits de terroir et du goût, à travers une démarche ciblant les producteurs locaux. La charte Charolais de Bourgogne arrivait à point nommé avec sa viande bovine persillée connue et reconnue pour ses qualités gustatives, reconnaissable à sa couleur rouge vif et son aspect brillant»*, complétait Thierry Reymond, agréeur Viande pour la coopérative U Enseigne Est.

Rassurer le consommateur

«Avec la viande Charolais de Bourgogne, on n'a rien inventé !», faisait valoir le président Régis Taupin. Le cahier des charges Charolais de Bourgogne reprend en effet les pratiques traditionnelles partagées par le plus grand nombre des éleveurs de charolais de la région. *«Des charolais qui mangent de l'herbe»*, résumait-il. À cette conduite d'élevage traditionnelle, garante de bonnes pratiques et du bien-être animal s'ajoutent un temps de maturation à respecter par les abatteurs ainsi qu'une traçabilité parfaite, comme le mettaient en avant les responsables de Sicarev. Le tout contrôlé en permanence et tout au long de la chaîne par des organismes indépendants.

«Notre démarche répond au besoin de réassurance des consommateurs», soulignait le directeur de Charolais Horizon, François Chaintron. D'ailleurs, depuis qu'il a été créé avec cette optique qualitative et locale, le rayon boucherie du Super U de Perrecy est en constante progression, confiaient les patrons de l'enseigne U.

Plus-value à la clé

Un potentiel sur lequel la filière IGP Charolais de Bourgogne parie pour apporter une plus-value à l'éleveur. Car sans cette rémunération, *«c'est la charrue ou la friche qui risque de remplacer les prairies !»*, avertissait Régis Taupin parlant *«d'un produit qui a aussi pour objectif de maintenir les élevages»*. C'est d'ailleurs le prochain chantier de l'ODG : élaborer une grille de prix pour rémunérer au plus juste les animaux produits sous le signe officiel de qualité Charolais de Bourgogne. Un prix qui, à l'instar du cours de la démarche *«Éleveur & Engagé»*, intégrerait au moins le coût de production.

Marc Labille

Chronique ovine

Des luttes «*sur le lait*» cet automne

En automne, un mois après la mise bas, la mise à la reproduction de brebis en lactation est envisageable. Le taux de fertilité oscille alors entre 50 et 80 % avec un taux de prolificité en général inférieur à celui des luttes d'automne pour des brebis taries. Si cette accélération permet de vendre davantage d'agneaux, elle doit toutefois s'inscrire dans la logique de l'élevage et ne pas compromettre le déroulement des luttes programmées au printemps suivant faute de brebis disponibles. De plus, elle ne doit pas conduire à une période de mise-bas supplémentaire : les luttes sont alors programmées en même temps que celles d'un autre lot. Ces mises à la reproduction *«sur le lait»* sont à réserver aux brebis en bon état (note d'état corporel supérieure à 3 sur une échelle de 0 à 5, de très maigre à très grasse). Leur âge revêt peu d'importance : si les agnelles sont absolument à éviter, cette accélération est souvent appliquée aux brebis dont ce sera *«le dernier tour»* pour cause de réforme liée à leur âge ! Le ratio d'un mâle pour 40 femelles est conseillé pour une durée de lutte de 35/40 jours maximum. Quatre cinq jours après la fin de la lutte, un diagnostic de gestation est systématiquement réalisé.


Les brebis accélérées doivent être en bon état corporel.

Réseau de références ovin de Bourgogne et Laurence Sagot (Institut de l'Elevage/Ciirpo)



Coopérative

2016, une année à oublier pour Bourgogne du Sud

Le 8 décembre, la coopérative Bourgogne du Sud délocalisait pour la première fois de son histoire son assemblée générale statutaire à Beaune. Peut-être pour mieux oublier l'exercice «*déplorable*» lié à la campagne 2016. Toutes les productions avaient alors été durement affectées. Heureusement, 2017 laisse entrevoir une «*lueur d'espoir*».



2016 restera l'année la plus difficile, 2017 ne peut que mieux faire.

«*On va essayer d'oublier très rapidement une année 2016 déplorable*», débutait Michel Duvernois, directeur, lors de l'assemblée générale de Bourgogne du Sud le 8 décembre à Beaune. En effet, lors de la dernière campagne, le chiffre d'affaires de la coopérative était en «*recul de 14 % après une année déjà pas exceptionnelle*».
Grandes cultures, élevage viande, lait, vignes… Toutes les productions sur le périmètre de la coopérative ont souffert d'aléas climatiques ou d'une conjoncture économique dégradée, voire parfois des deux en même temps, notamment pour les céréales.
Résultat, «*il a fallu «racler jusqu'à l'os» pour renvoyer tout ce qui était possible vers les adhérents*», avait alors décidé le conseil d'administration. Le résultat est donc logiquement en baisse de -26 % à 1 558 000 €.

2017 va faire du bien

Le chiffre d'affaires s'établissait à près de 165,5 millions d'€. Dans le détail, la coopérative a connu une collecte «*ridicule*» - en terme de volumes - de 381 634 tonnes (-23 %), qui faisait suite à une collecte déjà «*mauvaise*» de moins de 500 000 t en 2015.
Heureusement, l'année 2017 devrait voir ces chiffres avoisiner les 560 000 t de collecte et ce, avec un assolement «*important*» en soja (8 000 ha contre 3 000 ha en 2012). En 2016, toutes les céréales «avaient *été très affectées*» (-27 % en blé, -28 % en maïs), avec un «*effondrement*» des tournesols.
Au niveau des approvisionnements, là aussi, le chiffre d'affaires s'affichait en recul de -6 %, avec notamment un «*recul des prix*» des engrais qui a néanmoins le mérite d'avoir permis de «*limiter les dégâts*» sur les comptes des exploitations.
Plus positif, la coopérative a poursuivi son développement en appro pour l'élevage (15,6 M€ ; +2 %). Il en est de même sur l'activité viticole avec +2 % de ventes de matières sèches «*malgré des millésimes en repli*» sur le plan quantitatif. «*Là aussi, 2017 devrait faire du bien à tous*». L'été 2016, humide, avait contribué à une pression maladie importante, augmentant de facto les ventes de phytosanitaires.
La synthèse par familles de produits montrait une chute «*importante*» des ventes d'engrais. A l'inverse donc pour la santé des plantes (23 M€) et l'alimentation du bétail (12,7 M€ ; 50 000 t). La stabilité était observée pour les semences (8,3 M€). On notait enfin un développement du matériel pour la cave, agricole et d'élevage.

Passer ce mauvais cap

Côté évolution des charges par rapport à l'exercice précédent, «*les chiffres sont compliqués à analyser*» avec l'arrivée de Logivia dans le périmètre de la coopérative. «*Nous avons transféré une grande partie de nos camions et de nos chauffeurs dans cette société partagée avec Dijon Céréales (21) et Soréal (01)*».
Malgré une dégradation de la trésorerie, la coopérative a réussi à se désendetter à moyen terme. Sa capacité d'autofinancement est néanmoins en «*fort repli*». Sur l'exercice, la coopérative a réalisé «*très peu*» d'investissements «*pour passer ce mauvais cap*». Le président, Didier Laurency, tenait à remercier le personnel, qui a réussi le «*challenge*» de maîtriser les charges de fonctionnement dans ce contexte.

Fermetures de voies ferrées

Pour Didier Laurency, 2016 restera «*l'année la plus difficile*» de l'histoire de Bourgogne du Sud. «*Heureusement, la campagne en cours - aujourd'hui quasi réalisée - atteint enfin les niveaux mis en culture, même si la valorisation n'est pas encore là*», tentait-il de positiver.
Alors que peu d'élus étaient présents à Beaune, il se permettait de critiquer - à raison - les «*paradoxes des discours politiques*», notamment sur l'environnement, en dénonçant la politique des réseaux ferrés de France qui «*nous ferme des lignes de chemin de fer*». La dernière en date est celle desservant jusqu'il y a peu encore le silo de Verdun-sur-le-Doubs, après celles de Chalon-sur-Saône ou de Beaune. Rien que pour les 50 000 tonnes qui transitaient ainsi à Verdun, «*c'est 2 000 camions en plus sur les routes alors que les engagements allaient jusqu'en 2021 pour continuer d'utiliser l'embranchement. Cherchez l'erreur !*»
Une erreur en matière d'économies et d'environnement. Chaque infrastructure non entretenue telle que celle-ci étant autant de compétitivité enlevée à Bourgogne du Sud et à l'agriculture du département.

CÉDRIC MICHELIN



L'équilibre grâce aux filiales

La stratégie historique d'investir dans des filiales a «*contribué à l'équilibre du groupe*». C'est le constat «*rassurant*» qui se lit dans le chiffre d'affaires consolidé, les filiales pesant pour plus de 25 % de ce dernier. La coopérative est aujourd'hui «*reliée avec des sociétés avec lesquelles nous avons des liens intimes, porteurs de nos valeurs coopératives, avec nos collègues de la grande région*», rappelait Michel Duvernois. Il faisait alors un panorama des filiales.
Val-Union BFC Semences permet de «*maîtriser le matériel végétal*», et assure la traçabilité de l'origine des semences. Un projet de semences bio est à l'étude ainsi que la possibilité de développer «*la maîtrise végétale en viticulture dans la région*».
En alimentation animale, Extrusel transforme déjà 50 000 t de graines de colza et 30 000 t de soja. «*C'est un dossier très important pour l'avenir*», insistait le directeur, listant les nombreux partenaires, dont notamment Philicot. Des «*pistes de développement*» côté protéines végétales à destination de l'alimentation humaine sont également espérées à l'avenir.
Avec Viti-Vini Services à Vinzelles, dernière société à avoir intégré le groupe le 31 juillet dernier, la coopérative entend «*investir un nouveau métier*» dans le matériel de cave et les savoir-faire associés. «*L'impact demain de la robotisation fait que nous aurons de plus en plus besoin de compétences déjà en œuvre dans ces métiers de la cave*».
Robotisation qui ira certainement de paire avec l'agroécologie «*que nous avons inventé*» et qui est actuellement testée sur les plateformes d'essais d'Artemis. Ces essais sont pluriannuels et multifactoriels donc différents des essais annuels monofacteur. L'agronomie se raisonne sur une longue période et Artemis «*commence à sortir des résultats importants qui pourront modifier les pratiques agricoles, mais il faudra du temps pour s'adapter*».
Partagée avec dix-sept autres coopératives de l'Est de la France, la centrale d'achats Aréa est «*indispensable*» dans l'évolution de l'agriculture, mais également pour «*régler des problèmes logistiques*» - suite à la «*désertification*» en Europe des usines d'engrais - avec des approvisionnements depuis l'Égypte, l'Algérie ou la Mer Noire, via le site des Tellines (13).
La «*nouvelle version*» 2016-2017 de Cérévia commercialise quasi 50 % des blés en direct au marché de la meunerie nationale. Cérévia fournit également les marchés export sur lesquels «*nous avons besoin d'être unis et groupés pour faire face à volatilité de marchés mondialisés compliqués*».
Logivia «*attends d'autres arrivants*» pour continuer d'optimiser les transports routiers et la logistique générale.
Enfin, Horma'Nat donne «*satisfaction*» en terme de commerce grand public avec 17 M€ de chiffre d'affaires. Avec seize magasins, la société investit dans de nouveaux sites avec toujours «*des perspectives autour de tout ce qu'on vient chercher dans des coopératives agricoles : alimentation, traçabilité, proximité…*».

Coopération

Une dimension régionale

L'assemblée générale de Terre comtoise, tenue mercredi 6 décembre à la CCI de Besançon, a permis de présenter la future entité : Alliance Bourgogne-Franche-Comté, réunissant Terre comtoise, Dijon céréales et Bourgogne du Sud.



Photo de famille pour accompagner la mise en place de l'Alliance B.F.-C qui réunit Terre comtoise, Dijon céréales et Bourgogne du Sud.

« *Adapter notre fonction nourricière en répondant à une demande sociétale toujours plus vertueuse en développant la création de valeur ajoutée sur nos exploitations, c'est bien là l'équation que nous devrons résoudre demain*».

Par ces quelques mots, Clément Tisserand, président de Terre comtoise, invite les adhérents, réunis en assemblée générale mercredi 6 décembre à la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) du Doubs à Besançon à sortir des sentiers battus. «*Il nous faut faire un inventaire des outils à notre disposition et surtout faire l'inventaire de ceux qui nous manquent ou que nous ne maîtrisons pas*».

Conscient de ces remises en cause nécessaires, le conseil d'administration a mené une réflexion sur sa participation au projet d'alliance de coopératives régionales partageant les mêmes analyses.

Après des nombreux échanges, Terre Comtoise a décidé de participer aux cotés des coopératives Dijon Céréales et Bourgogne du Sud à la construction de l'union Alliance Bourgogne-Franche-Comté, réunissant divers territoires et diverses productions, mais dont la problématique de fond est semblable.

«*Additionner nos valeurs, nos compétences, nos expériences, nos capacités pour faire de cette diversité, une complémentarité de filières, c'est bien là notre profession de foi*».

Clément Tisserand se veut rassurant. Et à son habitude, il joue la carte de l'optimisme et entend battre les idées reçues, du genre : pour vivre heureux, vivons cachés. «*Bien sûr, les plus frileux pourront penser que poursuivre les querelles de clochers ou le repli sur soi sont des solutions moins risquées, peut-être parce que moins impactées par ces remises en questions*».

Une belle construction

Cette nouvelle structure ne tombe pas du ciel. Rappelons qu'en amont de ce ralliement, les relations entre les trois coopératives sont étroites au sein de plusieurs entités régionales telles que Cerevia, Area, Artemis, Val Union BFC Semences, Extrusel ou encore les dossiers meunerie.

«*Ceci n'est pas un inventaire à la Prévert, mais le fruit de vingt années de relations, de travaux communs aux trois coopératives pour défendre le revenu des agriculteurs*».

Mais au-delà de ces considérations économiques, la nouvelle entité entend être en mesure de répondre demain aux besoins des agriculteurs. Dans le respect des valeurs coopératives où l'adhérent est au cœur de la construction et de l'évolution de nos métiers.

«*J'ai démarré dans le mutualisme par l'intermédiaire d'une union d'achat à 23 ans*», témoigne Christophe Richardot, directeur général d'Area et futur directeur de la nouvelle entité qui se met en place début janvier 2018. «*Nous avons toujours eu le souci de mettre le coopérateur au cœur de notre engagement*». L'Alliance va se dérouler en plusieurs temps. Après le démarrage au 1er janvier, elle va se focaliser sur tout ce qui est innovant comme le digital qui peut appuyer paradoxalement la proximité tout en veillant aux territoires. «*La Bourgogne-Franche-Comté est un bon support pour discuter avec l'administration*».

La nouvelle structure entend aussi «*basculer*» sur la diversification et l'accompagnement des exploitations. «*Terre comtoise est un très bel exemple de coopérative*», note Pierre Guez. «*De voir la mise en place et l'évolution de votre groupe Terre comtoise confirme la nécessité de la mise en place d'une union à l'échelon de la nouvelle grande région*», ajoute le directeur de Dijon céréales à la veille de son départ en retraite. «*Ce sera une belle construction qui va rassembler les productions végétales et animales*».

«*Pour défendre haut et fort ces valeurs, nous devrons être attractifs, être inventifs dans tous les domaines en matière de filières alimentaires, l'image de notre belle région Bourgogne Franche-Comté au travers ces fleurons existants et la quiétude de ses paysages sont de véritables atouts*» revendique Clément Tisserand. « *Les succès d'aujourd'hui sont parfois nés d'idées farfelues d'hier*», rappelle le président de Terre comtoise.

DOMINIQUE GOUHENANT



Avenir de la Pac

Bruxelles envisage toutes les hypothèses pour réduire les dépenses

La Commission de Bruxelles n'exclut pas l'option du cofinancement national des paiements directs de la Pac face au casse-tête budgétaire de l'après-2020.

« *Nous entrons dans une période clef de négociation pour le prochain budget européen, et la Pac va être mise sous pression comme jamais auparavant*», a déclaré Phil Hogan lors d'une conférence à Dublin, le 4 décembre. Dans sa communication du 29 novembre sur «*L'avenir de l'alimentation et de l'agriculture*», qui propose de déléguer la mise en œuvre de la Pac aux États membres, la Commission européenne ne précise plus, contrairement à la version initiale du texte, que le cofinancement national du 1er pilier n'est pas une option. Elle rappelle même que son document de réflexion du 28 juin sur «*L'avenir des finances de l'UE*» précise qu'«*une solution à creuser serait l'introduction d'une part de cofinancement national pour les paiements directs, afin de maintenir le niveau global de soutien actuel*».

Pas sérieux selon la DG Agri

L'exécutif est surtout préoccupé par l'hypothèque budgétaire que fait peser le Brexit et par la nécessité de financer de nouvelles politiques après 2020. Et, pour certains commissaires, ouvrir à terme la voie à un cofinancement national des paiements directs permettant d'alléger le budget agricole ferait partie des solutions possibles.

La direction générale de l'agriculture de la Commission (DG Agri) n'y est pas favorable. Le cofinancement national obligatoire des paiements directs serait «*un coup dur porté à la souveraineté budgétaire des États membres, en les forçant à accepter en une fois de lourds engagements financiers pour plusieurs années*», et aurait aussi «*un effet extrêmement déséquilibré en termes de partage du fardeau entre les États membres*», argumente-t-elle dans un document interne.

Lourdes conséquences d'un budget agricole réduit

Il est tout à fait justifié de maintenir les ressources actuelles de la Pac, assure la DG Agri dans son document interne qui évalue l'impact d'une baisse du budget agricole (408 milliards EUR sur la période 2014-2020) de 15 % et de 30 % en 2021-2027. «*Beaucoup d'agriculteurs sont déjà confrontés à une situation précaire, le salaire horaire moyen du secteur étant d'environ 40 % de celui de l'ensemble de l'économie*», constate ce rapport, et «*on leur demande de faire plus*», notamment pour l'environnement et le climat. Une baisse des revenus liée à une diminution du budget de la Pac aurait donc des conséquences douloureuses et potentiellement déstabilisatrices pour certains États membres, secteurs et catégories d'agriculteurs. Dans le scénario d'une réduction de 30 %, les agriculteurs confrontés à une forte volatilité de leurs revenus (comme le secteur des céréales) et ceux dont les revenus sont déjà très faibles (éleveurs de bovins, ovins, caprins) seraient ceux qui souffriraient le plus de la baisse du budget agricole. Les États membres les plus touchés seraient la Suède et la Finlande avec une chute de 30 % des revenus agricoles, ainsi que la Bulgarie, Estonie, Grèce, Hongrie, Roumanie, Slovénie et Slovaquie avec des baisses de plus de 10 %.



EU - Lieven Creemers

Phil Logan

Renforcer la subsidiarité

Les services de la DG Agri en concluent qu'une réforme de la Pac devrait surtout veiller à être davantage axée sur les résultats, renforcer la subsidiarité en conférant aux États membres un rôle beaucoup plus important dans la mise en oeuvre de la Pac - comme la Commission la propose dans sa communication sur l'avenir de la Pac. Mais, préviennent-ils, «*ces changements fondamentaux dans le modèle de prestation exigeront du temps et une période de transition*».

AGRA

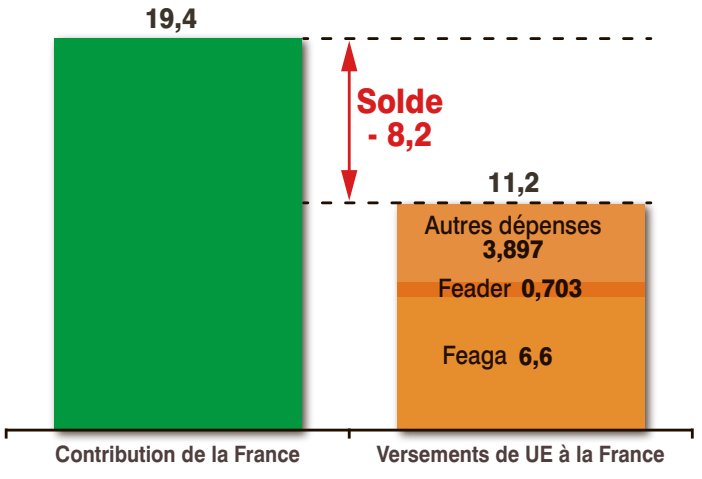
Cofinancement à 30 %

Selon une simulation de la DG Agri, dans un document interne, un cofinancement à 30 % pour l'UE-27 réduirait les allocations de la Pac de quelque 82 milliards EUR sur la période 2021-2027 (à prix courants), soit -19,8 % par rapport à la situation actuelle. Si cette diminution devait être entièrement compensée au niveau national, certains États membres réaliseraient une économie, la baisse de leurs contributions au budget de l'UE pour la Pac étant supérieure en valeur au coût du cofinancement. C'est le cas pour l'Allemagne (économie sur les sept années de 9 MrdEUR), l'Italie (-4,2 MrdEUR), les Pays-Bas (-2,6 MrdEUR). D'autres devraient débourser plus comme la Pologne (+3,6MrdEUR), la Grèce (+3 MrdEUR), la Roumanie (+2,9 MrdEUR) ou encore l'Espagne (+2,7 MrdEUR). En revanche pour la France, l'effet serait pratiquement neutre (+92 MEUR).

En chiffres

-8,2 MD d'euros de solde

La France contribue davantage au budget de l'UE qu'elle ne reçoit (en milliards d'euros)



Source : Commission européenne — Infographie Réussir

En 2016, la France a contribué à hauteur de 19,4 milliards d'euros au budget de l'UE qui lui a versé 11,2 Md EUR, soit, pour elle, un solde négatif de 8,2 Md EUR. Les dépenses du Fonds européen agricole de garantie (Feaga) de la France, c'est-à-dire le premier pilier de la Pac, ont atteint 6,6 Md EUR (dont aides directes 6,1 Md EUR, et autres mesures 525 MEUR) et celles pour le développement rural (Feader), soit le deuxième pilier de la Pac, de 703 MEUR.

Le point sur

L'actu européenne en bref

Endives, Brexit et poudre de lait sont au menu de cette semaine

Alors que la Cour de Justice de l'Union européenne s'était exprimée dans un arrêt le 14 novembre sur l'affaire du «*cartel de l'endive*», suite à sa saisine par la justice française, la Cour de cassation devrait tenir son audience au mois de mars, selon les informations fournies à Agra Presse par le cabinet Racine. L'arrêt devrait être rendu dans les semaines qui suivront. La Cour de cassation devra approuver ou casser la décision de la cour d'appel de Paris (qui avait tranché en faveur des endiviers). La balance semble tendre vers la cassation. Dans ce cas, la cour d'appel de Paris devra à nouveau se prononcer.

UE et Royaume-Uni ont trouvé un accord

La Commission européenne et le Royaume Uni sont tombés d'accord le 8 décembre sur les modalités de leur divorce, ouvrant la voie à des discussions commerciales pour l'avenir post-Brexit. Theresa May et Jean-Claude Juncker sont parvenus à un accord de principe pour clore la première phase de négociations entamée en juin. Les trois priorités absolues que les Européens avaient posées comme préalable - le sort de la frontière irlandaise, la facture du divorce et les droits des citoyens - ont fait l'objet d'un compromis sous la forme d'un texte de quinze pages. Le négociateur Michel Barnier a annoncé qu'un accord commercial sur le modèle du traité de libre-échange avec le Canada (Ceta) pourrait être conclu. Un tel accord permettrait de maintenir des échanges commerciaux, notamment de produits agricoles, avec le Royaume-Uni.

Poudre de lait et intervention automatique

Les experts des États membres de l'UE ont donné, le 4 décembre lors de la réunion du Comité spécial agricole, leur feu vert à la proposition de la Commission européenne de porter à zéro pour 2018 le plafond des achats à prix fixe dans le cadre de l'intervention publique sur la poudre de lait écrémé, contre 109 000 tonnes habituellement, pour éviter que les stocks déjà très importants (385 000 t) ne grossissent encore l'an prochain. La Commission européenne lancera si besoin des appels d'offres pour intervenir ponctuellement sur le marché. Le texte devrait être adopté par procédure écrite début de 2018 pour une entrée en vigueur le 1er mars.

AGRA

Inra

La fin du glyphosate impose des «*changements profonds*»

L'Inra a remis le 1er décembre au gouvernement un rapport sur le glyphosate, qui souligne les «*changements profonds*» imposés par l'arrêt prévu de cet herbicide. Expertise qui doit permettre l'élaboration d'un plan de sortie annoncé pour la fin de l'année.

Le rapport identifie différentes alternatives techniques pour remplacer le glyphosate : la destruction physique par le désherbage mécanique et le travail superficiel du sol ; le labour ; l'évitement partiel comme le recours au gel hivernal des cultures intermédiaires; la culture sous mulchs vivants; l'utilisation ciblée d'autres herbicides homologués. Mais des «*freins majeurs*» sont signalés qui concernent l'impact économique et le temps de travail, les évolutions du parc matériel, de la motorisation et des automatismes, les modalités d'installation des cultures pérennes, souligne l'Institut. «*La réflexion sur la transition vers la sortie du glyphosate doit donc se faire sur une échelle de temps qui prend en compte la mise en œuvre de ces techniques alternatives*».

L'Inra repère des impasses techniques

L'Inra souligne que, dans certains cas, il reste des impasses au regard des connaissances actuelles. Aucune alternative efficace n'existe pour l'agriculture de conservation des sols, qui couvre environ 4 % des surfaces de grandes cultures. Des «*situations de difficulté*» sont identifiées en cas d'arrêt du glyphosate. C'est le cas pour les agricultures menées dans des conditions à handicap sans bénéficier d'une forte valeur ajoutée : terrasses, zones très caillouteuses ou très fragiles vis-à-vis du risque d'érosion. L'Inra cite des situations de niche comme la récolte des fruits à coques (19 000 hectares en 2014) ou une étape de la culture du lin fibre, dont la France est le premier producteur mondial (88 000 hectares en 2016) : le rouissage.

Autre exemple, les cultures pour des marchés spécifiques avec fortes contraintes techniques: la production de semences (380 000 ha dont 70 700 ha pour les espèces fourragères, potagères et florales les plus délicates à conduire), celle de légumes frais et de conserve cultivés en plein champ (203 560 ha en 2014 dont 61 % en exploitations de grandes cultures), avec un risque de présence de fragments issus d'adventices toxiques.

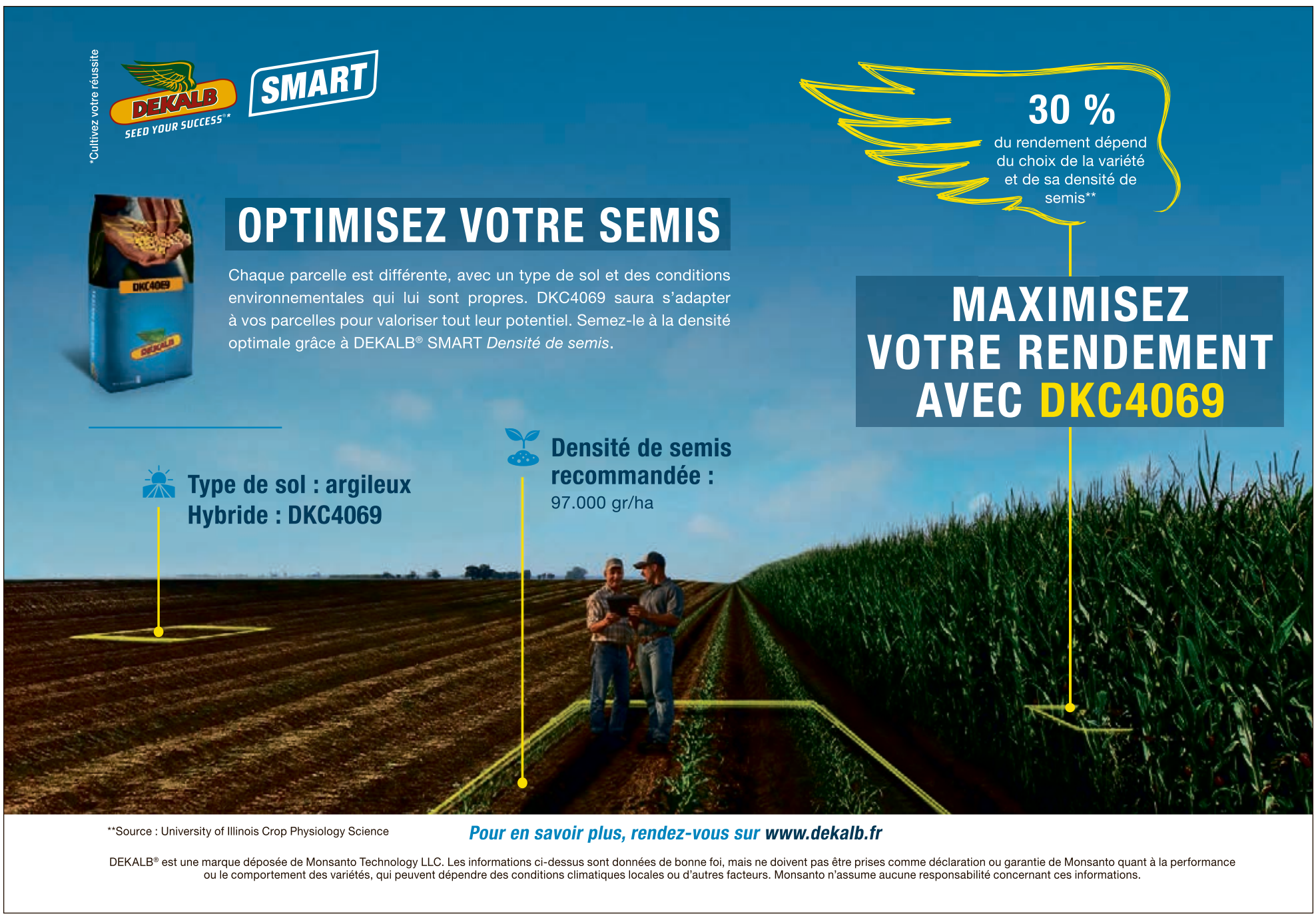
La réglementation sur les couverts à revoir

L'adaptation à un arrêt du glyphosate implique des «*changements profonds*», souligne le rapport. Et de préconiser une conduite intra-parcellaire pour «*cibler l'intervention chimique ou mécanique là où elle est essentielle*». L'Inra conseille d'aller vers l'agriculture de précision afin de «*rendre compte des états du milieu propices aux interventions chimiques ou mécaniques pour garantir leur efficacité*». Une robotisation plus poussée est souhaitable tout particulièrement en maraîchage, selon le rapport. Il s'agit par ailleurs de mettre au point une gamme élargie d'espèces et couverts végétaux d'interculture faciles à gérer (qualité d'installation, facilité de destruction mécanique), ce qui «*peut nécessiter de revoir la réglementation sur les cultures intermédiaires autour de l'usage de l'irrigation pour installation et d'une petite dose de fertilisation*», indique l'Inra.

Autres pistes: une extension de la conduite sarclée ; un élargissement de la gamme d'outils de désherbage mécanique pour une meilleure efficacité à moindre coût et un assouplissement de la réglementation pour faciliter son usage en période d'interculture.

Le plan de sortie du glyphosate sera présenté «*avant la fin de l'année*», selon un communiqué commun des ministères de l'Écologie, de la Santé, de l'Agriculture et de la Recherche. Avec les autres travaux en cours, le rapport de l'Inra «*permettra au gouvernement de présenter, lors de la clôture des États généraux de l'alimentation, une feuille de route ambitieuse visant une agriculture moins dépendante des pesticides, dont le glyphosate. Cette feuille de route, une fois partagée avec les parties prenantes, sera finalisée en début d'année 2018*», assurent-ils.

JCD



Journée régionale porcine

Le plus efficace des outils

Dans un contexte caractérisé par la mondialisation des flux - dont celui des maladies - et la moindre disponibilité des traitements antibiotiques en santé animale, les éleveurs de porcs doivent miser sur la biosécurité : un ensemble de mesures adaptées à chaque élevage, dans un souci d'efficacité.



Isabelle Corrégé a souligné l'importance du choix de matériaux adaptés, et plus largement la nécessité de bien intégrer les mesures de biosécurité dès la conception du bâtiment d'élevage des porcs.

Isabelle Corrégé, vétérinaire spécialisée en production porcine à l'IFIP- Institut du Porc et à l'ANSP (Association nationale sanitaire porcine), était à Saône le 29 novembre dernier à l'occasion de la journée régionale porcine. *«La production porcine, mais également toute la filière, l'abattage et la transformation, ont été fortement pris à partie depuis un an au sujet du bien-être animal, de l'environnement, de l'impact sur la santé de la consommation de viande...»* a introduit Philippe Monnet, le président d'Interporc Franche-Comté, sans manquer de rappeler d'une part la faible densité des élevages de porcs dans la région - 40% de la couverture des besoins - et l'importance de la qualité sanitaire dans les productions sous signe de qualité. *«Nous avons souhaité cette année mettre en avant les outils à la disposition des éleveurs pour protéger la santé de leurs animaux : comment concilier un contexte sanitaire où se multiplient les risques avec l'objectif de réduction de l'usage des antibiotiques, pour lequel nous avons une démarche volontariste ?»* Des propos qui font écho par exemple à l'engouement des éleveurs pour la récente formation organisée par l'interprofession, justement sur le thème de la réduction des traitements antibiotiques. *«Nous avons dû augmenter le nombre de places, et nous prévoyons d'ailleurs de nouvelles formations sur la santé animale»*, précise Denis Creusy, technicien à Interporc.

Déjà 41% d'antibiotiques en moins

D'ailleurs au niveau national, les éleveurs porcins ont déjà engagé un virage remarquable en termes d'utilisation des antibiotiques, comme l'a souligné Isabelle Corrégé, chiffres à l'appui. *«Après la prise de conscience du début des années 2010, où l'élevage hors-sol a été montré du doigt et fait la Une des titres de la presse nationale, entre 2012 et 2016, l'usage des antibiotiques a chuté de 37% dans les élevages, 41% en élevage porcin. Désormais c'est la médecine humaine qui est sous les projecteurs et les efforts des éleveurs sont mis en avant : c'est un bon exemple de communication positive. Cette question de l'antibiorésistance est un véritable enjeu de santé publique, puisqu'on estime à 12 500 décès par an le nombre de victimes en France, soit bien plus que les accidents de la route ! A l'horizon 2030, au niveau mondial, le nombre de morts attribués à l'antibiorésistance pourrait atteindre 10 millions...»*



Isabelle Corrégé, experte des questions sanitaires à l'IFIP et à l'ANSP, a brossé le tableau des risques sanitaires qui pèsent sur l'élevage porcin français, en pointant le rôle prépondérant du transport d'animaux vivants dans la propagation des maladies.

Portage de la diarrhée épidémique porcine

La spécialiste des questions sanitaires est ensuite entrée dans le vif du sujet, brossant un tableau sanitaire préoccupant. *«La pression sanitaire est importante, a-t-elle reconnu : le SDRP (syndrome dysgénésique et respiratoire du porc), qui avait fortement augmenté dans les années 90 avec la MAP (maladie d'engraissement du porcelet et l'arrêt de l'utilisation des facteurs de croissance avait bien diminué dans les années 2000, grâce à la vaccination et à l'amélioration de la technicité des éleveurs, augmente de nouveau depuis 2012. Le SDRP occasionne quand même un taux de perte de 6% au niveau du sevrage-vente»*. La peste porcine africaine est *«à nos frontières de l'Est»*. *«La maladie, véhiculée par les populations de sangliers progresse vers l'Ouest : elle vient de faire un bond de 150 km de la Pologne à la Tchéquie, vraisemblablement via le transport de denrées alimentaires»*. Et de faire un zoom sur la diarrhée épidémique porcine (DEP), avec quatre cas déjà répertoriés sur le sol français, dont trois au cours de l'année 2017, tous ayant entraîné des mesures administratives extrêmement contraignantes pour les élevages concernés, sur une durée de plusieurs mois. Dans trois cas sur quatre, l'origine de la contamination est un camion de ramassage venu d'Allemagne pour charger des porcs charcutiers...

Des enjeux économiques de taille

En arrière-plan de ce contexte sanitaire, les enjeux économiques sont de taille, tant au niveau individuel que collectif. *«Les coûts directs des 6,1% de mortalité en post-sevrage et engraissement, correspondent à un manque à gagner de 104 €/truie/an. Les dépenses de santé en engraissement, c'est en moyenne 110 €/tonne/an, soit 4% du coût de production. Un animal exposé aux pathogènes réagit en produisant des cytokines, des molécules impliquées dans son immunité mais qui ont effet négatif sur son appétit, sa croissance, son GMQ, l'indice de consommation, sa fertilité...»* Il faut aussi tenir compte des aspects confort de travail, sécurité des opérateurs... *«Sans oublier la pérennité des marchés exports, qui s'ils se ferment vont dégrader le cours du porc»*.

Dans ces conditions, la vétérinaire prône les mesures de biosécurité : *«c'est l'outil le plus efficace sur le plan sanitaire. Cela passe par trois grands axes. D'abord, limiter les contacts directs et indirects entre animaux malades et animaux sains : on pense spontanément à l'introduction d'animaux, mais il faut aussi prendre en compte le matériel, les bottes, les mains... Second axe, diminuer la pression infectieuse : là se sont les procédures de nettoyage-désinfection, des bâtiments d'élevage, bien entendu, mais aussi des camions de transport, les quais d'embarquement... Enfin, l'immunité des animaux : la vaccination reste l'outil numéro un pour réduire l'usage des antibiotiques. Mais pour permettre aux animaux d'avoir une immunité élevée, il faut aussi réduire les sources de stress, par exemple thermique (ventilation en panne)»*.

Isabelle Corrégé est aussi revenue sur la nécessité de respecter, à minima, les recommandations du Guide des bonnes pratiques d'hygiène. *«Ce sont des mesures hyper-importantes à respecter : je prends par exemple le nettoyage systématique des quais après le départ des animaux. On a vu que trois des quatre cas de DEP survenus en France sont liés à l'enlèvement de porcs charcutiers par un camion de ramassage venu d'une zone de statut sanitaire inférieur. Aux Etats-Unis, les services vétérinaires ont démontré que 7% des camions ressortaient des abattoirs positifs à la DEP, alors qu'ils y étaient entrés indemnes... Les audits réalisés en France, quand on rentre dans le détail des pratiques, mettent en évidence des marges de progrès importantes, notamment pour les protocoles de nettoyage-désinfection. Pour qu'une mesure de biosécurité soit efficace, il faut qu'elle doit comprise et corresponde à une règle simple, appliquée par tous, et tout le temps !»*

Interrogée sur les retours d'expérience des élevages porcins n'ayant plus recours aux antibiotiques, la spécialiste s'est montrée rassurante. *«L'idée n'est pas de supprimer totalement du jour au lendemain les antibiotiques, mais de prendre un ensemble de mesures - par exemple au niveau de la qualité de l'eau de boisson, la marche en avant, la conduite d'élevage... qui rendent possible un usage plus rare et plus pertinent des antibiotiques, que l'on réserve aux situations où on ne peut pas faire autrement»*. Quand au bâtiment idéal en termes de biosécurité, *«ça se réfléchit dès la conception : la taille des cases par exemple, la position des sas, la possibilité de vidanger les préfosses à lisier entre deux bandes, le choix des matériaux par rapport à la facilité de nettoyage»*.

AC

Prévention

Stop aux chutes
(partie 1 : État des lieux)

Les chutes de hauteur représentent la troisième cause d'accidents mortels en agriculture. On en compte plus de 20 par jour avec pour conséquence une moyenne de plus de 90 jours d'arrêt de travail.



Dans le secteur agricole, les chutes de hauteur représentent 4 000 accidents du travail par an avec des conséquences plus ou moins graves. 40 % des accidents du travail mortels sont dus à une chute de toit.

Les chutes de hauteur ont été inscrites dans le plan santé-sécurité au travail de la MSA pour 2016-2020 (voir encadré). Dans le secteur agricole, elles sont à l'origine de 4 000 accidents du travail par an, soit plus de 10 % d'entre eux et constituent la troisième cause d'accidents du travail (1) mortels des exploitants. Ceux-ci surviennent lors de chantiers de couverture ou de réparation de toitures de bâtiments d'exploitations. Le risque de chutes de hauteur est transversal à l'ensemble des secteurs d'activité agricole.
«Afin de travailler en sécurité et d'éviter l'accident, il est important de connaître les situations à risques liées aux chutes de hauteur, de les prévenir et d'adapter ses pratiques. Autrement dit, il faut prendre conscience de ce risque et l'évaluer pour diminuer les accidents du travail», souligne Philippe Pican, conseiller de prévention de la MSA Côtes Normandes.

Les pieds ne touchent plus le sol

Il n'existe pas de définition précise du travail en hauteur dans la réglementation. «*On estime toutefois que l'on travaille en hauteur dès lors que les pieds ne touchent plus le sol. La situation est donc considérée comme étant à risques à chaque montée ou descente de véhicules ou de machines, en cas de travail sur plateformes (dans l'arboriculture, nettoyage d'engins agricoles...), lors de l'accès à des zones de travail (passerelles d'accès et de circulation en caves vinicoles, en coopératives céréalières,...) mais aussi au cours de travaux sur les toitures des bâtiments, ou sur les serres...*», note Marie-Pierre Dupont, conseillère en prévention. Le plus grand danger de chute n'est pas forcément celui auquel on pense en premier ! En effet, beaucoup d'entre elles ont lieu tout simplement lors de la montée ou de la descente d'engins et notamment de la cabine d'un tracteur. Certaines conséquences peuvent paraître anodines, une entorse du poignet ou de la cheville mais quand on est exploitant agricole, on utilise toute la journée ses jambes et ses bras. Cela peut donc être extrêmement invalidant pendant plusieurs semaines. Les entorses ne sont pas les seuls risques encourus par les salariés ou non salariés agricoles. Parfois, les séquelles peuvent être beaucoup plus handicapantes (traumatismes crâniens, des membres, du rachis) voire entraîner la mort.

Des conséquences plus ou moins graves

«Les chiffres de la MSA montrent que dans le cas de chutes avec dénivellation, les accidents sont plus graves et les arrêts de travail plus importants. Par exemple, en 2017, la durée moyenne d'un arrêt de travail consécutif à une chute avec dénivellation était de 112 jours pour les non salariés agricoles (58 jours pour les salariés agricoles) sur la zone Côtes Normandes pour un coût moyen d'un accident du travail avec arrêt de 3 660 € (4 736 € pour un salarié agricole). Il est donc essentiel de ne pas minimiser ce risque», poursuit la conseillère.
D'un point de vue réglementaire, l'employeur doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs.
Un test gratuit en ligne vous permet de prendre conscience des risques que vous encourez sur vos chantiers (www.chutesdehauteur.com).

Cyrielle Delisle

(1) un accident du travail se définit comme un événement soudain et brutal qui occasionne un dommage corporel survenu par le fait ou à l'occasion du travail (définition légale).

Plan SST

Le plan santé sécurité au travail en agriculture (SST) de la MSA décline de multiples actions auprès des actifs agricoles dont les objectifs sont de diminuer les risques professionnels, d'améliorer la santé et les conditions de travail. Le plan fixe les orientations stratégiques pour mener des programmes d'actions en direction de populations agricoles salariées et non-salariées.
Sept grands axes ont été dégagés par le plan SST 2016-2020 : la sécurité au contact des animaux dans les secteurs de l'élevage, l'exposition au risque chimique, le risque machine agricole, le risque chutes de hauteur, les risques psychosociaux, les troubles musculosquelettiques (TMS) l'employabilité des actifs agricoles. www.ssa.msa.fr

Des professionnels à votre service

L'Éleveur Bourguignon
Aménagement de bâtiment d'élevage
BOVIN - OVIN - ÉQUIN
+25 ans d'expérience
BARRIÈRES, AUGES, RATELIERS, etc...
12, Rue de la Coopérative - 21320 Pouilly-en-Auxois
03 80 90 66 60

QUAD POLARIS SPORTSMAN 570
8 290 €TTC
6 908,33€HT*
*sans le coffre
Garage du Mouësse
Agent POLARIS The Way Out
51 Fg du Mouësse - Nevers - 03 86 57 06 28 - bruno.sabio@wanadoo.fr

Panneaux sandwichs
Tôles couvertures
Tôle bardage
Tôle imitation tuile
Fer - Grillage
Panneaux de clôture
Cuve - Remorque
BECKER Frères Le PRO de la tôle
58310 ARQUIAN - 03 86 39 70 94 - sarlbecker@orange.fr
58800 CORBIGNY - 03 86 20 19 66 - becker.freres@orange.fr

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Juridique

Conclusion d'un bail à long terme et âge du preneur

Lorsque le preneur est proche de la retraite le bail à long terme peut s'avérer dangereux.

Le bail de 18 ans présente des avantages fiscaux qui incitent parfois à préférer un bail à long terme au profit d'un bail classique de neuf ans.
Lorsque le preneur est à plus de 9neufans et à moins de 18 ans de l'âge de la retraite ce dernier ne peut conclure qu'un bail rural à long terme d'une durée égale à celle lui permettant d'atteindre l'âge de la retraite.
Attention, lorsque le preneur est à moins de 9 ans de la retraite, il peut encore conclure un bail à long terme, mais celui-ci doit obligatoirement avoir une durée de 18 ans. Mais une cession du contrat peut intervenir au profit du conjoint du preneur ou d'un descendant avant la fin des 18 ans.
En l'absence de cession de bail, le preneur est engagé jusqu'au terme des 18 ans et pourra refuser le renouvellement pour cause de retraite qu'en donnant congé par exploit d'huissier, au moins 18 mois à l'avance.
Dans l'hypothèse où le bail est consenti à des co-preneurs tenus solidairement, il n'est pas nécessaire que tous remplissent la condition d'âge requise pour satisfaire à la durée du bail. L'un peut atteindre l'âge de la retraite avant les 9 ans et l'autre non.
Pour le bail de carrière, ce dernier ayant une durée minimale de 25 ans et prenant fin à l'expiration de l'année culturale au cours de laquelle le preneur atteint l'âge de la retraite, il doit donc être consenti à un preneur ayant 37 ans au plus.

Marie-Laure Berland



Bovins

Gros bovins vifs *(prix moyen en kg carcasse)*

Les marchés en Sud-Est Centre

Marchés	cat.	Laissac 12/112/2017	Bourg-en-Bresse 05/12/2017	St Christophe-en B. 06/112/2017	National 06/12 au 12/12/17
Vaches viande (V)	U	3,80 €	-	3,70 €	3,80 €
	R	3,35 €	3,40 €	3,43 €	3,43€
	O	3,10 €	2,95 €	-	3,09 €
Vaches mixte (M)	R	3,25 €	-	-	3,25 €
	O	3,10 €	-	-	
Vaches lait (L)	O	2,85 €	-	-	2,70 €
	P	2,65 €	2,25 €	-	2,41 €
Génisses VML	U	-	4,25 €	4,30 €	4,08€
	R	3,25 €	3,70 €	3,70 €	3,52€
	O	3,15 €	2,90 €	-	-
Taureaux VML	URO	2,65 €	2,45 €	2,90 €	2,60 €

VML : *type viande , mixte et lait NC: Non communiqués*

Tendances locales

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **12/12/2017**

Effectif total: 684 - Nombre d'invendus: (97%)

BROUTARDS 6-12 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
CHAROLAIS	M	U	200-250	2,96 €	3,23 €	3,13 €	- 0,06
			250-300	2,80 €	2,93 €	2,87 €	-
			300-350	2,61 €	2,81 €	2,69 €	- 0,05
			350-400	2,54 €	2,75 €	2,63 €	+ 0,03
			400-450	2,52 €	2,76 €	2,58 €	+ 0,01
			450-500	2,39 €	2,53 €	2,45 €	- 0,05
		R	200-250	-	-	-	-
			250-300	2,71 €	2,87 €	2,80 €	- 0,09
			300-350	2,65 €	2,78 €	2,68 €	+ 0,07
			350-400	2,48 €	2,66 €	2,56 €	- 0,05
			400-450	2,50 €	2,54 €	2,53 €	+ 0,06
			450-500	-	-	-	-
	F	E	300-350	-	-	-	-
		U	200-250	2,69 €	2,84 €	2,75 €	+ 0,03
			250-300	2,56 €	2,73 €	2,69 €	- 0,02
			300-350	2,58 €	2,73 €	2,67 €	- 0,02
		R	250-300				
			300-350				

Les apports sont plus importants, mais restent inférieurs à la normale puisque deux départements limitrophes (Saône et Loire et Côte d'Or) sont toujours en zone réglementée
BROUTARDS : Les cours sont fermes à haussiers grâce à une bonne demande à destination de l'Italie, de l'Allemagne et de l'Espagne et de la France notamment.
LAITONNES : Offre plus conséquente, mais qui ne couvre pas les besoins. Tarifs facilement reconduits.

Effectif total: 111 - Nombre d'invendus: (82%)

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

CHAROLAIS	M	R	400-450	-	-	-
		U	300-350	-	-	
			350-400	-	-	-
			400 - 450	1,86 €	2,34 €	2,25 €
			450 et +	-	-	-
	F	U	300-350	-	-	-
			350-400			
		R	350-400			
			450 +	-	-	-

Offre réduite avec des apports de zone indemne uniquement 97% de vendus
GENISSES 18 MOIS/TAURILLONS : Peu d'offre et de demande suivie

Effectif total: 321 - Nombre d'invendus: (92%)

BOVINS MAIGRES +18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

		ÂGE					
VACHES CHAROLAISES	F	E	- 5 ans	2,25 €	2,41 €	2,32 €	- 0,04
		U	- 5 ans	1,80 €	2,20 €	1,94 €	+ 0,02
			5 à 10 ans	1,73 €	2,13 €	1,86 €	=
			+ 10 ans	1,64 €	1,84 €	1,71 €	- 0,04s
		R	- 5 ans	1,69 €	1,88 €	1,81 €	- 0,07
			5 à 10 ans	1,57 €	1,89 €	1,74 €	+ 0,05
			+ 10 ans	1,51 €	1,73 €	1,63 €	- 0,01
		O	- 5 ans	-	-	-	-
			5 à 10 ans	1,21 €	1,62 €	1,45 €	- 0,06
			+ 10 ans	1,39 €	1,49 €	1,44 €	- 0,04
GÉNISSES - TAUREAUX	F	E	24 à 36 mois	-	-	-	
		U	24 à 36 mois	1,90 €	2,23 €	2,12 €	
		R	24 à 36 mois	1,60 €	1,95 €	1,82 €	
	M	U	+ 500 kg	-	-	-	
		R	+ 500 kg	-	-	-	

Les apports sont plus importants, mais restent inférieurs à la normale puisque deux départements limitrophes (Saône et Loire et Côte d'Or) sont toujours en zone réglementée
TAUREAUX : Peu de changement

VACHES / GENISSES 30 MOIS : Davantage d'acheteurs et meilleure valorisation malgré le marasme constaté dans les bêtes grasses.

Sicagemac (prix au kg vif) — Marché de Corbigny du 11/12/2017

Bovins (141)		
Broutards	Prix moy. *(animal)*	Prix moy. *(kg)*
300 à 380 kg	760 - 990	2,42 - 2,90
425 à 450 kg	1080 - 1120	2,46 - 2,53
Laitonnes		
300 à 385 kg	800 - 930	2,42 - 2,68
360 à 375 kg	-	-
Génisses		
345 à 515 kg (16-24mois)	-	-
560 à 785 kg (24-36mois)	-	-
Taureaux		
715 à 1150 kg	-	-s
Vaches		
Vaches légères	700 - 1030	
Vaches entre deux	1040 - 1250	
Vaches lourdes	1260 - 1650	

Placement plus rapide en broutards à des tarifs en progression. Vente globale. Peu d'apports en femelles face à une demande permettent le retour à des tarifs plus fermes. En vaches maigres, malgré la mévente persistante des sujets gras, une présentation de meilleure qualité entraîne un léger redressement des cours avec moins d'invendus.

Bovins gras : 4
Bonne demande en taurillons gras.

Prochain marché bovins et ovins le 18 décembre 2017 aux horaires habituels

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 06/12/2017

BROUTARDS 6-12 MOIS
Effectif total : 270 - Taux de vente : 100%

COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF)

RACE		Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Broutards: marché dynamique, légère hausse dans beaucoup de catégories. Cependant les mâles les plus lourds subissent une légère baisse depuis 2 semaines. Laitonnes: après 2 semaines de baisse, les sujets légers reprennent quelques centimes; vente totale.	M	U	250 - 300	2,75 €	3,49 €	2,88 €	+ 0,03
			300 - 350	2,70 €	2,85 €	2,70 €	-0,02
			350 - 400	2,56 €	2,71 €	2,68 €	-0,03
			400 - 450	2,32 €	2,51 €	2,44 €	-0,04
		R	250 - 300	2,51 €	2,73 €	2,58 €	+ 0,08
			300 - 350	2,24 €	2,71 €	2,66 €	+ 0,12
			350 - 400	2,21 €	2,63 €	2,56 €	+ 0,09
			400 - 450	2,25 €	2,40 €	2,31 €	- 0,07
	F	U	250 - 300	2,45 €	2,65 €	2,53 €	+ 0,02
			300 - 350	2,48 €	2,81 €	2,61 €	- 0,03
		R	250 - 300	2,49 €	2,51 €	2,49 €	+ 0,02
			300 - 350	2,20 €	2,49 €	2,36 €	- 0,02

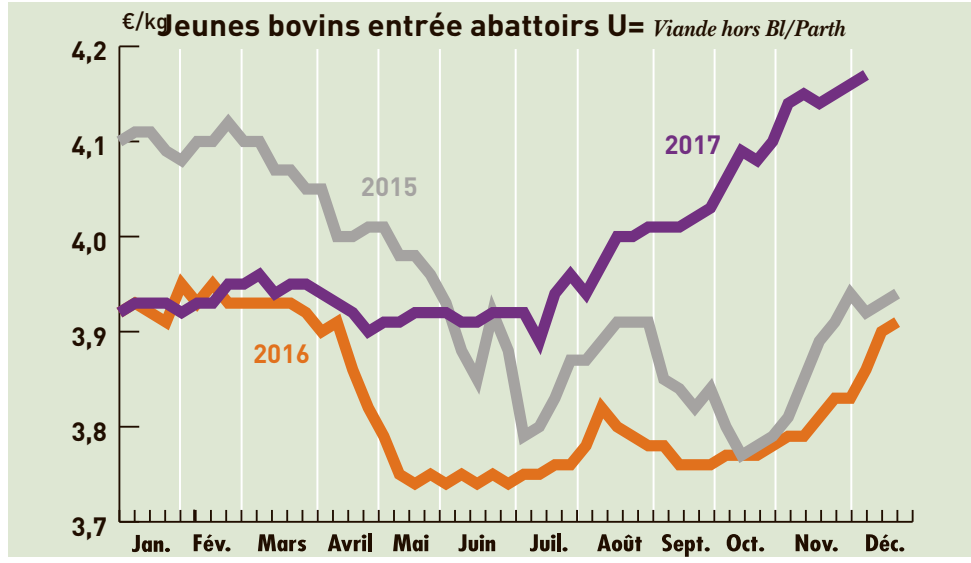
Bovins

Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)*

Cotations Bassin Centre-Est du 04/12 au 10/12/2017

Jeunes Bovins 12 à 24 mois	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Viande hors Bl/Parth	-	4,17 €	4,01 €	-			
Races mixte		-	3,65 €	3,65 €	3,61 €	-	
Races lait					-	-	-
Bœufs	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Races à viande	-	-	-	-		-	-
Races mixte	-	-	-	-	-	-	
Races lait						-	-
Vaches	U=	U-	R+	O+	O=	P+	P=
Viande hors Bl/Parth - 10 ans +350 kg	4,08 €	3,80 €	3,69 €	3,36 €	-		
Charolaise - 10 ans + 350 kg	4,05 €	3,76 €	3,68 €				
Limousine -10 ans +350 kg	-	-	-				
Races mixte				3,17 €	3,09 €	-	
Races lait					-	2,73 €	2,67 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O=	P+	
Mixte lait	-	-	-	-	-	-	
Viande +350 kg	4,72 €	4,19 €	3,94 €	3,80 €			

Tendance : Beaucoup de sorties dans toutes les catégories.



Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)*

Cotations du Bassin Grand Sud du 04/12 au 10/12/2017

Jeunes Bovins 12 à 24 mois	U+	U=	R+	R=	0+	O=	P+	P=
Viande hors Bl/Parth	4,22 €	4,19 €	4,12 €	-				
Vaches								
Viande hors Bl/Parth - 10 ans +350 kg	5,33 €	4,84 €	4,10 €	3,92 €	-			
Charolaise - 10 ans +350 kg	-	-	3,86 €	3,73 €				
Races mixte					3,15 €	3,20 €		
Races lait						-	2,73 €	2,68 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	0+			
Viande mixte lait	-	-	-	-	-	-		
Viande +350 kg	4,79 €	4,47 €	4,12 €	3,80 €				

Tendances SEM. 50/2017

Bovins de boucherie
L'ambiance dans les campagnes est morose au regard des tarifs proposés aux éleveurs. Les prix sont revenus aux faibles niveaux de l'an passé. Le plus grave, c'est l'encrage de plus en plus marqué dans les médias vers une consommation végétale.
Au niveau commercial, les volumes restent suffisants pour une demande amoindrie par une consommation qui souffre de l'image relayée les anti-viandes. La demande est atone dans les bonnes Charolaises après les concours. Les tarifs sont malmenés dans les génisses ordinaires et les réformes allaitantes de choix secondaire ou d'entrée de gamme. Dans les laitières, la couverture de la demande est assez complète à la veille des vacances scolaires avec des tarifs qui restent sous pression. En jeunes bovins, les envois sur l'Italie sont importants avec des tarifs qui se tiennent.

Broutards
Le commerce reste compliqué dans la zone touchée par la FCO-4, même si les exportations permettent de limiter la casse. Sur le reste du pays, l'ambiance commerciale se détend face à une demande qui prend de l'avance sur la trêve de fin d'année. Les échanges sont réguliers avec une légère reprise pour les bons mâles vaccinés de 350/400kg. Dans les plus légers, si les sujets convenables se maintiennent pour la repousse, la commercialisation est sélective pour les sujets de moins bonne conformation. En laitonnes, le repli de l'offre permet un écoulement assez régulier dans les bonnes Charolaises vaccinées exportées sur l'Italie. Les échanges restent tendus dans les ordinaires même si l'export a repris vers l'Espagne.

Veaux d'élevage et d'engraissement
Mauvais commerce dans la zone FCO-4. Les conditions sanitaires et administratives imposées par les services vétérinaires et sanitaires sont un frein sérieux aux échanges et ont anéanti le marché de Bourg-en-Bresse avec des opérateurs qui se sont réorganisés pour ne pas subir ces contraintes et pour respecter le bien être des veaux. Le résultat est un commerce laborieux avec plus de 20 € de baisse. Les veaux positifs à la FCO doivent rester sur la ZR ou le nombre de places disponible est limité. Sur le reste du pays, l'équilibre offre/demande permet un commerce régulier avec des cours stables que ce soit dans les Holsteins, les Montbéliards ou les croisés. La demande est suivie dans les bons veaux U de conformation. ■

Laurent Chupin

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 06/12/2017 (suite)

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS
Effectif total : 125 - Taux de vente : 100%

COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF)

RACE		Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Vaches Charolaise	F	U	- 5 ans	1,63 €	2,00 €	1,81 €	- 0,01
		R	- 5 ans	1,61 €	1,84 €	1,78 €	- 0,02
			5 à 10 ans	1,46 €	1,83 €	1,71 €	-0,01
			+ 10 ans	1,39 €	1,64 €	1,52 €	-0,02
Génisses	F	U	24 à 36 mois	1,83 €	2,07 €	1,95 €	=
		R	24 à 36 mois	-	-	-	-

Vente difficile, cours cependant reconduits.

Ovins

OVINS / CAPRINS

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **04/12/2017**

Effectif total: 657 - Nombre d'invendus: (92%)

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	AGNEAUX DE BOUCHERIE AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête) MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
AGNEAUX : Les cours retrouvent un niveau normal après s'être littéralement envolés lors du dernier marché.		U	de 32 à 38 kg	3,13 €	3,42 €	3,27 €	-
			de 38 à 44 kg	2,96 €	3,48 €	3,18 €	-
			de 44 à 50 kg	3,21 €	3,52 €	3,33 €	-
			> 50 kg	2,57 €	2,76 €	2,72 €	-
		R	de 32 à 38 kg	2,66 €	2,92 €	2,75 €	-
			de 38 à 44 kg	2,54 €	2,95 €	2,73 €	-
			de 44 à 50 kg	2,74 €	2,74 €	2,74 €	-
Effectif total: - Nombre d'invendu:				OVINS DE BOUCHERIE +1AN AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
BREBIS : Les cours se tassent légèrement.	M		(M)	-	-	-	-
	F	U	< 60 kg (F)	0,89 €	1,01 €	0,96 €	-
			> 60 kg (F)	1,18 €	1,37 €	1,25 €	
		R	> 60 kg (F)	0,86 €	1,12 €	0,98 €	-
		O	< 60 kg (F)	-	-	-	-
Effectif total: - Nombre d'invendu:				CAPRINS - F - COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
CAPRINS :	F	O		10 €	20 €	12 €	-
Effectif total:				AGNEAUX MAIGRES - COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
AGNEAUX :		R	25-35 kg	35 €	101 €	75 €	-

Sicagemac (prix au kg vif) — *Marché de Corbigny du 11/12/2017*

Ovins : 238	Prix moy. *(animal)*	Prix moy. *(kg)*
Agneaux maigres	75 - 95	2,40 - 2,88
Agneaux gras - 44 kg	104 - 148	2,63 - 3,44
Agneaux gras + 44 kg	120 - 159	2,33 - 3,24
Brebis	50 - 80	0,82 - 1,10

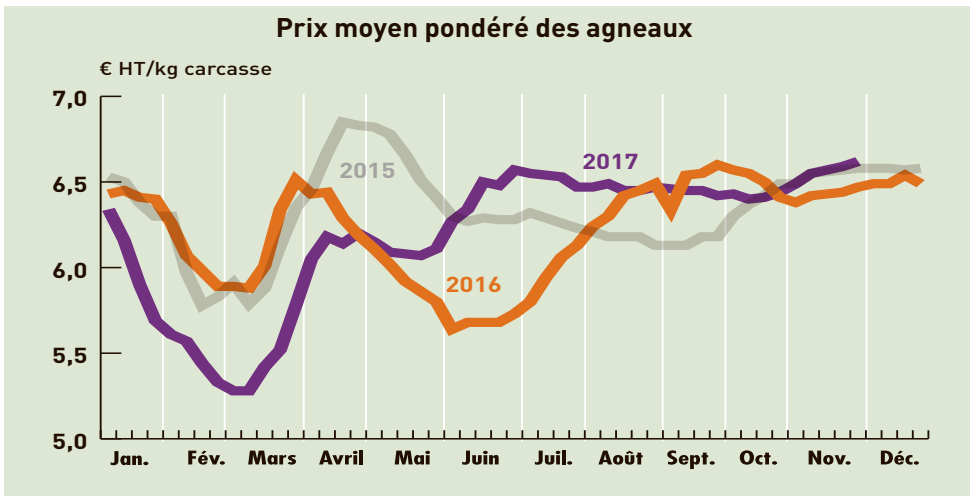
Les apports en agneaux sont de bonne qualité. la vente est active et particulièrement en agneaux lourds. Seulement deux lots invendus.
Vente globale en brebis à des tarifs facilement reconduits.
Prochain marché le lundi 18 décembre aux horaires habituels.

prix entrée abattoir, HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) — *Cotations zone Sud - FranceAgriMer du 04/12 au 10/12/2017*

	Poids	U	R	O
Couvert	13 -16 kg	-	**6,70** €	**6,31** €
Couvert	16-19 kg	**6,81** €	**6,70** €	**6,20** €
Gras	13 -16 kg	-	-	-
Gras	16-19 kg	-	**5,75** €	-

prix moyens pondéré, entrée abattoir HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) — *Cotations FranceAgriMer du 04/12 au 10/12/2017*

Prix moyen pondéré des agneaux	Moyenne agneaux Rungis	Prix moyen pondéré des brebis
6,62 €	**6,53** €	**2,36** €



Cotations régionales des agneaux et brebis de boucherie du 04/12/2017 au 10/12/2017

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	de 13 à 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg	de 13 à 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U	7,17	7,30	7,19	6,39	-	-	-	-
	Var.		0,15	0,15	0,21				
	R	6,84	6,94	6,88	-	6,85	6,89	-	-
	Var.	-0,03	0,06	0,01		-0,02	0,01		
	O	-	-	-	-	6,38	6,34	-	-
	Var.					-0,06	-0,09		
3 (couverts)	U	7,11	7,17	7,07	6,11	-	6,81	6,71	-
	Var.	0,16	0,09	0,07	0,10			0,10	
	R	6,78	6,83	6,79	6,14	6,70	6,70	6,57	6,05
	Var.	-0,01	0,01	0,03	0,07	-0,05	-0,04	0,01	0,05
	O	6,40	6,58	6,61	-	6,31	6,20	6,12	-
	Var.					0,05	-0,02	-0,01	
4 (gras)	U	-	-	-	-	-	-	-	-
	Var.								
	R	-	-	-	-	-	5,75	5,58	-
	Var.						-0,01	0,06	
	O	-	-	-	-		-	-	-
	Var.								

Zone nord : Agneaux : Cours toujours soutenus à l'approche des fêtes de fin d'année. **Zone sud :** Application du réseau.

Commentaire FNB

ATTENTION, pas de commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché gros bovins finis cette semaine :

INFORMATION : «Les éleveurs dénoncent toujours les modalités de formation des prix qui ont pour seul objectif de conserver des niveaux de cotations les plus bas possibles. Ces modalités consistent à déterminer un prix de base (communiqué à FranceAgriMer pour les cotations) puis un complément de prix versé plusieurs semaines après l'abattage (non communiqué à FranceAgriMer). Elles s'appliquent tout particulièrement aux bovins valorisés « Eleveur & Engagé ». Les cotations publiées par FranceAgriMer ne reflètent donc pas la réalité de la valorisation des bovins à l'entrée abattoir».

Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché bovins maigres (au 11 décembre) : «Le broutard est recherché et quitte facilement les exploitations. Les cours se raffermissent. Marché plus calme en femelles.»

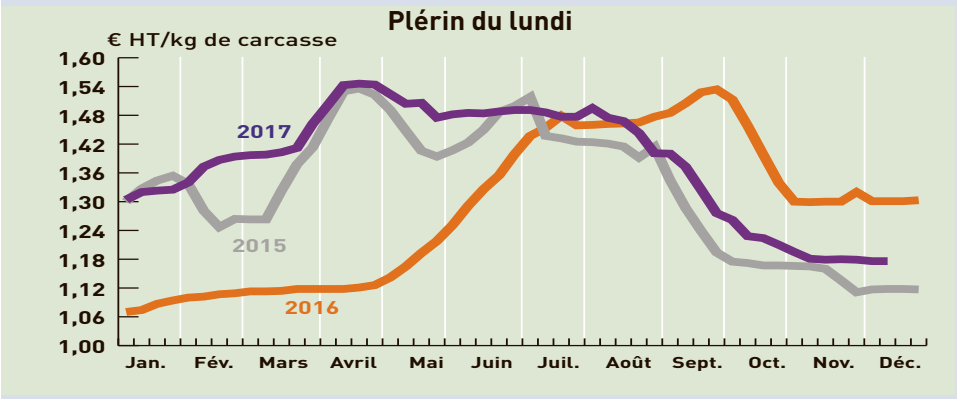
Porcins

Porcs charcutiers cadran de Plérin (7 351 porcs présentés) *Cotations du lundi 11 décembre 2017*

prix moyen (sur une base de 56 TMP) : **1,176** €

Porcs abattus en Rhône-Alpes *Cotations FranceAgriMer du 01/12 au 07/12/2017*

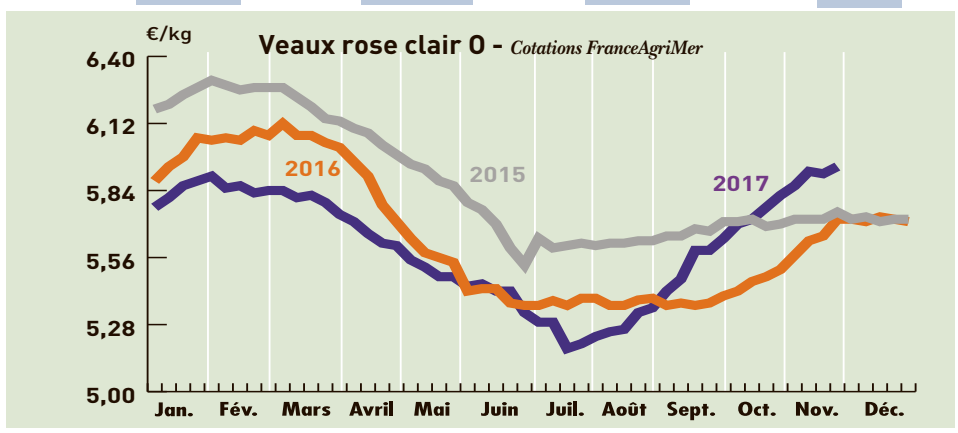
1,42 € /carcasse euros



Veaux

Veaux de boucherie *(kg net entrée abattoir)* *Cotation nationale FranceAgriMer du 04/12 au 10/12/2017*

Cat.	Blanc	Rose clair	Rose	Rouge
E	-	**9,29** €	-	-
U	-	**7,56** €	**5,72** €	-
R	-	**6,40** €	**5,03** €	**3,91** €
O	-	**5,94** €	**4,95**€	**4,11** €



Veaux de 8 jours à 4 semaines *en euros/tête* *Synthèse nationale FranceAgriMer du 04/12 au 10/12/2017*

Marchés	Effectifs	Tendance
Bourg-en-Bresse	**474**	Cours difficilement reconduits. plafonnement des cours et vente plus calme.
La Talaudière	**580**	Vente stable

Type viande (viande, mixte, croisé)	Euros/tête	Variation
Mâles	**196**	**1**
Femelles	**141**	**(=)**
Prix moyen pondéré des veaux	**Euros/tête**	**Variation**
Mâles	**102**	**1,00**

Equins

(prix moyens, kg hors taxe, entrée abattoir) *Cotations FranceAgriMer du 04/12 au 10/12/2017*

	Poulains	Chevaux légers	Chevaux lourds	Export kg vif
Extra	-	-	-	-
Bons	-	-	-	

Céréales

Marché du 07 décembre 2017

N: Nominal; **C:** Camion; **TC:** Train Complet; **P:** Péniche; **A:** Acheteur; **V:** Vendeur; **OA:** Option Acheteur; **OV:** Option Vendeur. **BPMF:** blé panifiable meunerie française. Tous les prix s'entendent en négoce (et non en culture), stade de gros, départ hors-taxe.

BLÉ TENDRE	RÉCOLTE 2017				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Sud Côte d'Or	meunier	4 de janv.	150	T	C
	fourrager	4 de janv.	144,50	T	C
Nord Côte d'Or	meunier	4 de janv.	152	N	C
	fourrager	4 de janv.	146,50	N	C
Aube	meunier	janv.-mars.	146	N	C
	meunier	mars-mai	147	N	C
ORGE FOURRAGÈRE	**RÉCOLTE 2017**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Aube	62/63 kg/hl	janv.-mars	139	N	C
Sud Côte d'Or	62/63 kg/hl	4 de janv.	140	N	C
Nord Côte d'Or	62/63 kg/hl	déc.-janv.	142	N	C
AVOINE NOIRE	**RÉCOLTE 2017**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Côte d'or/Haute Saône	50 kg/hl	4 de janv	135	N	C
Aube/Yonne	51/52 kg/hl	janv.-mai	152	T	C
SEIGLE panifiable	**RÉCOLTE 2017**				
Côte d'Or			inc.		C
TRITICALE	**RÉCOLTE 2017**				
Haute Saone		4 de janv	140	V	C
MAÏS	**RÉCOLTE 2017**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Aube		janv.-juin.	147	N	C
Côte d'Or		janv.-juin	147	N	C
POIS	**RÉCOLTE 2017**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Côte d'Or/Yonne/Aube	fourrager	déc.-janv.	175	N	C
Luzerne déshydratée	**RÉCOLTE 2017**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Aube	18% 1ère main	5 de déc.	170	T	
Pulpes de betteraves	**RÉCOLTE 2017**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Aube	6 mm 1ère main	4 de déc.s	151	T	

Matériel

Tracteur

01 - Vds tracteur New Holland T7185, 950 H - faucheuse Fella SM, 3060TL - vis à grain diam 100 4à8 m - cornadis 10 pl. veaux - benne Maitre 10T
✆ **06 30 31 09 69**

21 - VENDS tracteur John Deere 6115 R 20 12, 2013, 1 260 heures, auto quad, éco shift, pont avant suspendu, auto trac readu,, relevage avant, pneu Michelin, cabine suspendue HCS Isibus 3 DE, TBE (réf. 490B)
✆ **06 22 09 57 01**

71 - Vends tracteur MF 5435, 4.000 H, bon état, remorque 40 MG, 6,50 m, lar. 2,10, faucheuse JF 2,40 m.
✆ **06 18 21 28 32**

74 - A vendre tracteur RENAULT 1947 bon état, moteur 85 latéral.
✆ **06 43 21 57 72**
ou 04 50 69 70 95

Travail sol

26 - Cherche vibroculteur 3 mètres fixe avec double rouleaux emietteurs en bon état
✆ **06 60 56 67 40**

38 - Vds charrue 3 corps hydraulique herse rotative 3 m pulvérisée 800 L Blanchard en TBE.
✆ **06 75 17 98 83**

Récolte

21 - RECHERCHE mois. batteuses, - presses moyenne densité et presses à balles rondes, - tracteurs Claas John Deere, NH, Fahr, Fiat, MF, Renault Fendt, Welger et autres (réf. 490A)
✆ **06 29 81 80 05**

57 - Vends moissonneuse-batteuse Laverda 3500, coupe E 3,90 m + coupe à colza.
✆ **03 87 64 81 49**

69 - VENDS presse BR Kubota BU, 4160, très bon état, année 2015, - pick-up large, toutes options (réf - 500C)
✆ **06 19 71 34 47**

76 - Urgent, recherche une moissonneuse-batteuse New Holland type 80.70.
✆ **06 21 49 50 89**

Distribution

58 - VENDS cause retraite déssileuse pailleuse Euromark trainée, TBE. (réf. 490C)
✆ **06 41 15 42 52**

Irrigation

26 - Cherche enrouleurs et groupe arrosage diesel HP et couverture totale
✆ **04 75 53 64 22 HR**
le soir

Agri. divers

01 - Vds motopompe sur remorque, en très bon état, au prix de 6 500 Ð - marque HAKA type MPE 750/10 - AK75-2 (moteur twingo) - achetée neuve en 2006 - 50 heures (aspiration immédiate - 4 x 2 longueurs aspiro avec crépine)- contacter pour toute information :
✆ **04 74 24 51 08**

03 - Vds tracteur Valtra N93H5N1 charg MX pailleuse Supertino SDGE broyeur haie Tailnet.
✆ **06 62 37 10 56**

07 - AV salle de traite pour vaches ou chèvres Delaval lavage auto + moulin à farine Seca moteur 380V + Charrue trisoc vigneronne + fosse à lisier souple qui s'élève 50000L
✆ **06 03 53 69 49**

15 - Vends (cause retraite) mélangeuse Keenan, 14 m3, peu servi.
✆ **04 71 46 38 38**
ou 06 78 43 79 47

15 - Vends (cse cess. activité), divers matériels agricoles de fenaison et élevage.
✆ **04 71 23 34 65**
ou 06 32 25 25 26

21 - Cause retraite VEND tracteur Valtra T 202 V, 2011, 1920 h, toutes options, - charrue Volgel-Noots, année 2012, 5 + 1 fers, XMS 950, - semoir engrais Sulky DPX, 2 800 l. avec pesée, 2007, - fauchseuse Kuhn à assiettes GMD 500, - matériels divers (réf. 490D)
✆ **06 62 32 99 18**

21 - VENDS bol Supertino 2014, 19 m3 avec paillage, TBE, - CHERCHE tracteur avec poste inversé 100 cv. environ assez récent + cornadis à brebis (réf. 49VB1)
✆ **03 80 84 36 79**
après 20 h

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40

30 - Vds cultivigne et décompacteur Gardell, cover-crops 24-28- 32- 36- 40- 44 dis, chisel et canadien 3 m, charrues nonstop 2- 3- 4 socs, semoirs 2,5- 3- 4 m, www.desmier-agri.com
✆ **04 66 24 26 11**

38 - Vds 1 déchaumeuse 6 disques 50 euros, 1 cultivateur 50 euros, 1 charrue M.Ferguson, 1 verso. grand dégagement 100 euros, 1 treuil à vigne tire coté 3 points 60 E.
✆ **04 74 59 08 84**
11h - 12h

38 - Vds remorque ridelles Gilbert 5 tonnes caisse ensilage bon état.
✆ **06 81 62 15 57**

39 - Vds cessation presse HD Supertino 60x80x240, faucheuse conditionneuse frontale Kuhn 3m état neuf autochargeuse EMA 27 m3
✆ **06 81 94 29 10**
03 84 51 45 12

42 - Vds herse ébouseuse Agrimat type EB480
✆ **06 80 32 37 66**

46 - Achète batteuse NH TC 56, CS 640 ou Claas, J. Deere + Bourgoin 406 à 410 dans l'état.
✆ **06 24 01 73 22**

58 - Cause cessation VENDS bol mélangeuse Kuhn Audureau 1360, - pailleuse Abeille 12 Lucas, - semoir 4 m. Kuhn Nodet, - tracteur Fendt 714, 4 RM, Vario - pulvé . 800 l. Berthoud porté, - brabant 6 fers Overum, - décompacteur Razol 6 dents Mitchel, - déroulouse bottes rondes Lerin, - déchaumeur Quivogne à pattes d'oie 5 m, repliable, - divers matériels. SCEA de Dornant 58300 Devay (réf. 46VB1)
✆ **06 36 76 43 44**
03 86 50 37 07
(Gilles Guillaumin)
06 15 01 71 67
(Lionnel Buisson)

58 - VENDS épareuse Agram, TBE, peu servi, 2014, ameublisseur 6 dents en V GB, 3 500 euros, - décompacteur 3 en V, 1 000 euros (réf. 5001)
✆ **06 86 99 47 21**

69 - Vds dessileuse Lucas type Castor + 45 GC année 2015 + trémie TBE - Tank 4000 l. SERAP.
✆ **06 82 48 42 91**

69 - Vend Pipeline Westfalia 4 postes, 30 m. de tuyauterie, pompe à vide de 600 T, programmateur de lavage, complet ou pour pièces.
✆ **06 48 53 42 39**

71 - Vends machine à rigoles Dondi. rouleau disques fonte 1,60 m, bacs à eau galva. écremeuse inox élect.
✆ **06 87 44 87 52**

Elevage

21 - Cause retraite VEND salle de traite 2 x 12 chèvres, pipeline, - chambre froide 1.50 m. X 2 m., - panneaux démontables, - meuble froid 180 litres métro, - 2 vitrines marché, - 3 échelles + grilles, - cornadis. (réf. 500A)
✆ **06 86 82 11 19**

39 - Vds groupe à vide complet BGM mot. 7,5 kW GR air star av. variateur chauf. eau inox 316 l 3 ans
✆ **06 85 22 28 81**

Véhicule

Utilitaire

42 - Vds Kangoo Frigo 2006 - 129000 km - 1.5 DCI 70 - 4 pneus neufs - 3000 euros
✆ **06 21 21 69 82**

71 - Vends Renault Master, diesel, de 1998, 148.000 km, 7 places, bon état, C.T. OK, + 2 pneus, attelage, 2.500 euros à débattre.
✆ **06 78 46 47 44**

Tourisme

42 - Part. vds Citroen Saxo ess. 4 cv Tbe CT OK 1200 euros,an 2000
✆ **06 09 39 28 31**

70 - ELVEA FC vend son véhicule de service. Peugeot 206 + commerciale 1.4 HDI TRENDY 3p. clim/CD, Contrôle technique OK. 89 000 Kilomètres. Bon état. Prix : 3 000 Ð TTC.
✆ **06 78 08 41 70**

Achat-Vente

Récolte

01 - Vds paille blé bottes carrées 200 Btus bottes rondes
✆ **06 84 80 36 68**

03 - Vends foin pt raygrass trèfle en bottes carrées 2,40 90-120 500kg région Allier.
✆ **06 86 98 91 85**

CLAAS MACON
71850 CHARNAY-LÈS-MÂCON - **Contacts :** 03 85 34 66 16
Marc MICHEL (71) : 06 30 25 98 26 - Fabrice POINT (39) : 06 31 88 14 63 - Xavier MASSACRIER (42) : 06 70 31 62 67

TRACTEURS :		
CLAAS	AXION 850T4F CEB	2014
CLAAS	AXION 840 CEBIS	2007
CLAAS	AXION 820 CEBIS-CIS	2012
CLAAS	ARION 640 CIS	2013
CLAAS	ARION 630 CIS	2011
CLAAS	ARION 620 CIS T4	2013-2015
CLAAS	ARION 530 CIS T4	2013
CLAAS	ARION 510 CIS	2011
CLAAS	ARION 460 CIS T4	2015
CLAAS	ARION 410 T4	2016
CLAAS	ARION 420 CIS	2010
CLAAS	ARES 696 RZ	2005
CLAAS	ARES 557 ATZ	2007-2009
CLAAS	AXOS 320 CX	2015
CLAAS	CELTIS 456 RX	2007
RLT	CERES 340 X	2001
RLT	80-14	1987
MF	8660 DYNA VT	2014
MF	7622 DYNA VT	2014
MF	6455	2006
MF	264	1986
CASE	MAXXUM 100	2009
CASE	MX 180	1999
MCOR	XTX 140	2012
NH	T 7030	2011
NH	G 240	1998
JD	7230 R	2012
AEBI	TT80	2004
JDS	DROMSON 75	2004
CARRA	TIGRE 4000 II	2016
MOISSONNEUSES-BATTEUSES		
CLAAS	LEXION 750 TT	2014
CLAAS	LEXION 660	2013
CLAAS	LEXION 650 T4I	2015-2016
CLAAS	LEXION 620 T4I	2015
CLAAS	TUCANO 470	2011
CLAAS	TUCANO 340 T4F	2016
CLAAS	AVERO 240 T4F	2016
CLAAS	MEDION 310	2005
DEUTZ	6090 HTS	2012
NH	CX5090	2012
ENSILEUSES		
CLAAS	J 940 T4i	2015
BECS		
CLAAS	ORBIS 600 3T	2015
GECAV	6 RANGS	2004
PRESSES		
CLAAS	V 380	2012
CLAAS	UNIW 455 RC	2014
CLAAS	R 350	2008
CLAAS	R 260	2009
CLAAS	R 250	2002
NH	648	2002

ANDAINEURS		
CLAAS	LINER 550 T	2015
CLAAS	LINER 2700	2008
CLAAS	LINER 1250 TWIN	2013
CLAAS	LINER 430 S	2009
KRONE	SWADRO 810	2013
KUHN	GA 6522	2007
FANEUSES		
CLAAS	VOLTO 1100	2013
CLAAS	VOLTO 900	2014
CLAAS	VOLTO 870	2013
CLAAS	VOLTO 770 H	2003-2011
CLAAS	VOLTO 670	2011
KUHN	GF 7702	2010
KUHN	GF 7601 MH	2006-2007
KRONE	KW 6.70	2000
FELLA	TH 1101	2012
POTTING	HIT 690 N	2009
POTTING	HIT 910 AZ-NZ	2012
FAUCHEUSES		
CLAAS	DISCO 3100	2009
CLAAS	DISCO 2700 C	2011
CLAAS	CORTO 270 N	2014
CLAAS	CORTO 3200 FN	2012-2016
KRONE	AM 243 S	2005
DEUTZ	DISCMASTER 440H	2015
DEUTZ	DISCMASTER 432H	2014
DEUTZ	KM 530	2005
KUHN	GMD 902	2007
KUHN	GMD 702	2008
KUHN	GMD 66	2005
REMORQUE		
LEBOULCH	K160	2004
SEMOIRS		
Combiné RABEWERK	MKE 300	1996
BOGBALLE	MV1500	1997
KUHN	MDS 1121	1997
TRAVAIL DU SOL		
KUHN	VARIMASTER 150	1997
KUHN	MM 111	2003
GB	RY4	2005
GB	RB 4	1998
PONGE	HPP 5M	2002
AGRIMAT	HGV 720	2017
BONNEL	3M	1999
LEMKEN	RUBIN 9/300	2008
KVERNE	NG 12,300	1999
LEMKEN	ZIRKON 10/400	2009
DESSILEUSES ET/OU PAILLEUSES		
JEANTIL	DP3800	1997
BELAIR	COMET 2008	2009
EPAREUSES		
NOREMAT	HP 7E	1997
LAGARDE	SATURNE 55	2007
BROYEUR		
SUIRE	TURBO 4800	2012

Retrouvez toutes nos occasions sur
www.tractomarket.com/macon

CLAAS

ESPACE Affaires

RUAUX AGRI
Jean-Marc BRASY
Tél. 02 31 48 32 36
occasion@ruaux-sa.fr

TRACTEURS
JOHN DEERE
Séries 5000
5080 M 4rm 2014 4300h CG (à rentrer)
Séries 6010 / 6020 / 6030
6230 P 4rm 2008 6425h CG Mx
Séries 6000 R M MC
6125R 4rm 2012 7300h CG
6140R 4rm 2013 3219hCG
6140R 4rm 2015 1281h rel.av.
6150R 4rm 2013 5300h CG
6190R 4rm 2011 3318h rel.av.
6210R 4rm 2013 3453h rel av.
6175R 4rm 2015 1269h rel.av.
(à rentrer)
Séries 7030
7530 2011 5900h frein pneu. rel av.
7530 4 rm 2012 6549h AutoPower rel.av
Séries 7000 R
7215R 4rm 2012 841h freins pneu. Rel.av
CLAAS RENAULT
Arès 557 ATZ 2008 6900h CG Fauch.
Arès 715RZ 2001 rel.et pdf avant
DEUTZ
Agrotron M650 2011 4682h Rel.av
FENDT
720 Profi plus 2017 630h (à rentrer)
716 Vario 2000 9936h rel . av.
NEW HOLLAND
T5040 2012 3517h(Cadre à rentrer)
TELESCO Cat TH 407 4100h 2012

TRAVAIL DU SOL
DECHAUMEUR
CTC 5 Kverneland 5 m 2010 (à rentrer)
Métal-Fasch semi-porté 6m 2011
CHARRUE
Demblon T175 6corps boulon portée 2008
Bonnel 6 corps modulab monoroues 1991
Bonnel 9 corps star chariot 1992
2 x Grégoire Besson SPER B7 7 corps , 1995 et 2003
DECOMPACTEUR
Combiplow 36 Agrisem 6 dents 2004
TASSE AVANT
Tasse av. Cochet 2 rangées disques
Tasse av. Bonnel 1,65m

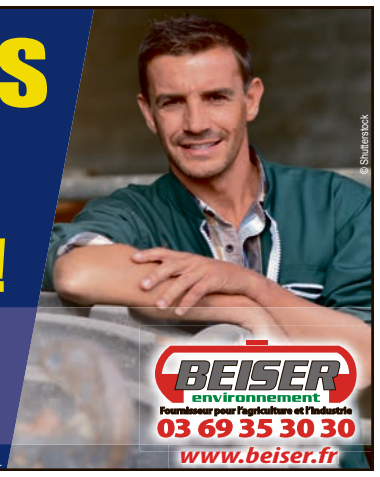
MAT. ELEVAGE
Emily Omega 2,8m³, 2010, Fraise
Emily VEGA 2m³, 2008, 2,4m
Mailleux BD 2000, 2m³, 2003, Griffe
Mailleux BD 2400
Pailleuse Kuhn Primor 2060 H 2008
Mélangeuse automotrice Storti Dunker170 17m³
Mélangeuse automotrice MUTTI 18m³
Bol Kuhn Euromix 1880 18m³ 2007 tandem
Bol JF Stoll FeederVM 12 12m³

Remorques Lambert
ALLIANCE
Remorque Lambert
CU 18 T
Tandem 130 - Côtés H 1150
+ Rehausses H 550
17 900 € Franco base
53440 La Chapelle au Riboul
02 43 00 75 31
www.lambert-sa.com

Vos bétons glissent ?
Une solution
Le surfaçage thermique
Luc Papeta / 06 20 01 48 74
Réhel - 56800 Ploërmel
www.decapage-tounet.fr
Déplacement sur toute la France

tounet

Affaires ESPACE **RÉSERVATION**
CONTACTEZ votre
SERVICE COMMERCIAL
RÉUSSIR habituel

PAYEZ EN 11 FOIS SUR 1 ANNÉE À TAUX 0* !
C'est simple, pas besoin de crédit bancaire, c'est uniquement chez Beiser Environnement !
* Offre soumise à conditions.

© Shutterstock
BEISER environnement
Fournisseur pour l'agriculture et l'industrie
03 69 35 30 30
www.beiser.fr

JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2017
ON VOUS OFFRE LA TVA
HT = TTC(1)

(1) Offre soumise à conditions. Valables sur une sélection de produits. Voir conditions sur www.beiser.fr
BEISER environnement
Fournisseur pour l'agriculture et l'industrie
03 69 35 30 30
www.beiser.fr

39 - Vds paille blé orge colza foin 2017 de qualité liv camion remorque
✆ **06 73 92 81 55**

42 - Producteur vds maïs ensilage ou épis, foin enrubannage, paille, foin de luzerne
✆ **06 82 29 74 85**

58 - VENDS 14 ha de luzerne sur pied en zone d'appellation Chavignol, région Garchy (réf. 5003)
✆ **06 21 62 53 82**

70 - Agri vend livre paille foin de qualité paiement comptant
✆ **06 86 08 38 02**
ou 03 84 32 30 91

Fourrage

18 - Vds paille blé et orge + foin de prairie, bottes rectangles en 235, 60 bottes par camion, tarif selon distance.
✆ **06 03 07 54 83.**

21 - VENDS paille et fourrage. Livraison assurée. (réf. 32VB1)
✆ **06 26 74 60 24**
ou 06 36 55 35 37

69 - Vend paille de blé en botte ronde diam. 120 - 260 kg. Prix 79 euros / To. Possibilité de livrer.
✆ **06 98 82 27 26**
ou 06 64 52 73 55

69 - A vendre 500 kgs de betteraves fouragères.
✆ **04 74 70 83 54 HR**

Propriété

18 - Recherche sur région Centre, ferme céréalière, 180 à 250 ha, avec reprise du matériel.
✆ **02 48 59 84 42.**

26 - Vds maison campagne habitable 1-2 pers.Jardin. Proche Crest.Part à part.
✆ **04 75 25 33 52 - 20h/21h**

Divers

58 - VENDS 2 pneus Dunlop 265/60R18, 110 H Gradtrek AT 20 (réf. 5002)
✆ **03 86 59 40 36**

70 - Achète Bennes de 4T à 9T - Presses BR 120x120 Claas - Krone KR - Deutz - Carraro - Welger - JD - Tract. Massey 168-188-690-Landini-Ford - Semoirs à céréales à disques - Andaineurs Kuhn 1 toupie.
✆ **06 83 59 05 70**

84 - Vds 5 bungalows sanitaires avec WC turc, douches, points eau, cumulus. Prix à débattre.
✆ **06 07 48 88 94**
ou 04 90 30 95 01 HB

Location

Autre

69 - A louer parcelle terrain plat toutes possibilité prix à débattre 5000 m2 Charnay.
✆ **06 07 84 04 01**

Offre

Emploi

01 - Expl. laitière cherche salarié de suite jusqu'au 31/08/18 (congé mat), tps complet, exp indispensable. Traite, cultures
✆ **06 89 07 36 43**

18 - SARL Deneuve recherche un chef d'équipe espaces verts et un élagueur, salaire 1.500 à 2.500 euros nets + avantages.
✆ **06 07 09 89 01.**

38 - URGENT, le Comité Isérois des ELeveurs recherche un AGENT de TRAITE pour prélever des échantillons de lait lors des traites en élevage sur le secteur Vercors – Aucun diplôme exigé – Connaissance milieu agricole appréciée – Domicile sur secteur – CDI temps partiel (55 h mensuelles). Adresser candidature à Nathalie DEGARDIN au
✆ **06.68.00.51.35**
ou controleperformances.adi@cmre.fr

42 - Expl. céréales 90 ha cherche stagiaire école pour une ou plusieurs périodes 2018 - logé nourri indemni.
✆ **04 77 76 11 77**

69 - Exploitation viticole cherche chauffeur de tracteur agricole CDI.
✆ **04 78 47 93 45**
ou contact@terresdorees.fr

91 - Regr. Exploitation 3 sites RECHERCHE chauffeur + entretien, blé, récolte betterave, logé, permis VL. (réf. 4901)
✆ **06 07 39 26 62**

Service

84 - Propose location voitures et utilitaires anciens pour manifestation, cérémonie, mariage et autres ...
✆ **06 66 48 74 05**

Demande

Emploi

71 - Femme sérieuse et expérimentée cherche vignes à plier à la tâche, Mâconnais-Beaujolais.
✆ **06 62 14 08 25**

Animaux

Divers

42 - Recherche grosses carpes de 6 à 12kg faire offre
✆ **04 77 27 25 28**

Bovin

03 - Elevage LENA Olivier 03360 Urçay VEND reproducteurs LIMOUSINS 14 - 15 mois, fils de Cyclone (RRE VS), Gagneur (Top Price Lanaud), Hondo (RRVS), Jean Rep (RJ), - taureaux IA, - 20 vaches pleines, vêlage février - mars. (réf. 370A)
✆ **06 28 02 04 05**

03 - Vds taureau Salers inscrit HBS docile agés 5ans IND IBR né Gaec Brihat père Aramis.
✆ **07 84 38 04 40**
ou 06 07 17 69 31

18 - Vends choix de TB reproducteurs charolais, HBC, nés en décembre 2016 et janvier 2017, dont 7 issus IA vêlage facile, 3 de Castor, 4 d'Hiver, dont 2 sans cornes, avec toutes garanties sanitaires et livraison assurée. SCEA Bonnichon H. et J., 18170 Le Châtelet.
✆ **06 81 38 47 12**
ou 02 48 56 21 49
ou 06 07 91 98 08.

21 - Elevage charolais GAEC HENRIOT vend veaux 18 mois reproducteurs, origine IA, vêlage facile, garanties sanitaires (réf. 3403)
✆ **06 21 88 22 77**

21 - VENDS veaux reproducteurs mâles 12 mois LIMOUSINS, TGS, TBO, IA, fils de Engy. Sébastien GROEN - Vic de Chassenay (réf. 4504)
✆ **06 78 97 72 28**

21 - Elevage HBC Vends taureau adulte et veaux reproducteurs 16 mois + taureaux 2 ans CHAROLAIS, IND IBR, TGS. GAEC Choubley 21210 La Motte Ternant (réf. 470F)
✆ **06 76 65 35 98**
(Laurent)
06 37 23 32 07
(Baptiste)

21 - Elevage CHAROLAIS inscrit VEND taureaux 18 mois, type mixte et vêlage facile, TGS. GAEC LECHENAULT Frères (réf. 4708)
✆ **06 24 24 69 93**

21 - Elevage charolais BAUDOT Jean-Luc - Michel et Bertrand - Pont et Massène (21140) propose à la vente 1 taureau adulte, - 15 taureaux de 2 ans, - 40 veaux mâles. Elevage ayant sélectionné depuis des décennies le vêlage facile. Toutes garanties apportées et livraison toutes distances (réf. 480B)
✆ **06 07 75 59 74**
(Jean-Luc)
06 67 58 18 03
(Michel)
06 74 69 62 41
(Bertrand)



21 - VENDS génisses LIMOUSINES 1 an - 2 ans et taureaux 15 mois, vêlage facile, docile. Ferme du Moulin à Vent - 21140 Vic de Chassenay (réf. 4905)
✆ **06 82 69 28 68**

21 - Elevage LIMOUSIN Vend génisses 1 an pour reproduction, - taureaux 15 mois, bonnes origines (réf. 50VB1)
✆ **06 82 69 28 68**

38 - Cause surnombre vds VL Montbéliardes en production + génisses toutes âges ttes garanties sanitaires.
✆ **06 19 79 43 78**
06 80 88 90 07

42 - Vds cse surnombre 6 vaches Charolaises terme février mars indem Ibr
✆ **06 20 44 16 30**
ou 04 77 62 63 80

42 - Vds génisses prêtes Montbéliardes à terme décembre / janvier indem Ibr 42110 Poncins
✆ **06 67 62 40 21**

42 - Vds 50 jeunes vaches Limousines prêtes et vêlées + génisses de 6 à 12 mois Limousine - IBRA - cess cse santé- Garivier Michel
✆ **04 77 72 23 61**
ou 06 86 57 38 41

52 - VENDS cause cessation 12 broutardes LIMOUSINES, BO, vac. FCO, TGS. (réf. 49VB2)
✆ **06 77 63 33 84**
03 25 84 84 71

58 - Elevage charolais HBC, EARL BATHO Serge - L'Hatenon - Saxi Bourdon VEND taureaux 18 mois, - adultes, - veaux de l'année sans corne (réf. 450E)
✆ **06 83 68 07 96**

58 - - 21 - El. charolais HBC, GAEC de Beaumont - 58230 Alligny-en-Morvan - EARL Guenot Nicolas - 21230 Allerey VENDS taureaux 12 mois issus de grande lignée, vêlage facile, IND. IBR, prix raisonnable, livraison toutes distances (réf. 470A)
✆ **06 70 34 71 84**

58 - VENDS taureaux HBC 1 et 2 ans maigres au pré. GAEC Pelle G. et J. - Jailly (réf. 4902)
✆ **06 47 59 78 09**
ou 06 37 56 84 66

69 - Vds taureaux charolais HBC 15 mois type viande et élevage, vêlage facile. Ttes garanties sanitaires et livr. possible.
✆ **06 85 73 49 86**

69 - A vendre génisses 2 ans pleines + génisses 1 an Holstein CL 9000 l.
✆ **06 08 58 45 14**

71 - VENDS taureaux HBC, bonnes origines, viande et gabarit. Goulliard - Toulon sur Arroux (réf. 470C)
✆ **03 85 79 40 98**
06 74 09 49 89

71 - Vends bons taureaux charolais 18 mois, type viande, fils First-Untel-Carnot-Russ.
✆ **03 85 58 76 55**

71 - Vends 11 génisses gestantes charolaises HBC, terme mi-janvier, taureaux 2, 3 et 5 ans, TGS. Ducert Cl.
✆ **06 07 75 81 61**

71 - Elevage Aubrac vend veaux 15-18 mois + taureau, IBR A, TGS, dressés attaches.
✆ **06 16 41 43 03**
ou 06 20 39 48 98

89 - VENDS veaux reproducteurs CHAROLAIS 1 an, bon origine viande et élevage. GAEC Germain 89240 Diges (réf. 4801)
✆ **06 76 56 36 43**
ou 06 76 04 88 17

21 - Cause retraite VEND 52 chèvres adultes échographiées pleines, - 13 chevrettes primipare écho. pleines, - 7 chevrettes 2016, - 11 chevrettes 2017 et 5 boucs alpins (réf. 500B)
✆ **06 86 82 11 19**

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40

38 - Vds chevrettes Saanen + un bouc.
✆ **06 84 11 95 33**

Ovin

26 - Vds 20 Agnelles Mérinos XMOURE roux 100 euros HT l'une
✆ **06 82 03 14 54**

Porcin

42 - Vds cochon pour abattage familial élevé en plein air et aux céréales - 200 kg environ
✆ **06 24 06 61 67**

69 - Vds porcs fermiers de 170 kgs élevés aux céréales TB rendement viande et logettes VL TBE.
✆ **06 89 93 17 33**

Equin

38 - Vends ânons-ânesses 6 mois, ânesses adultes tous sucés et identifiés possibilité livré.
✆ **06 24 56 63 30**

Volaille-Lapin

07 - Vds poules pondeuses plein air 2,5 euros pièce - 11ème gratuite
✆ **04 75 06 80 38**
ou 06 76 68 89 70

21 - VENDS poules pondeuses plein air vivantes du 3 au 13 janvier le matin de 10 h à 12 h 30 l'après-midi de 15 h à 18 h : de 1 à 20 poules (3 €), de 21 à 50 (2 €), de 51 à 100 (1.50 €), et plus de 100 (1 €). GAEC du Pontot - Gevrey Chambertin. Téléphoner pour réserver de préférence par SMS (réf. 500D)
✆ **06 80 41 58 75**

Chien

26 - Vds 3 chiots border collie non LOF nés le 20/01/2017, parents excellents mere lisa 158wem Siret 34924390700012.
✆ **06 83 49 81 50**

71 - Vends 4 chiots beauceron (portée de 8), nés le 04-10-17, non Lof, n° mère : 250269802149757, siren n° 393541487.
✆ **03 85 59 61 16**

PETITES ANNONCES 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❒ Annonce encadrée : 3,05 €TTC ❒ Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❒ **RÉGIONALE - 3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❒ 1 Parution **10 €**
❒ 2 Parutions **15 €**
❒ Parution supplémentaire **5 €**
(identiques et consécutives)

❒ **GRANDE RÉGION - 27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❒ 1 Parution **29 €**
❒ 2 Parutions **43€**
❒ Parution supplémentaire **15 €**
(identiques et consécutives)

❒ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE - 10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❒ 1 parution **17 €** ❒ 2 parutions **26 €** ❒ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❒ Tracteurs
❒ Matériels de travail du sol
❒ Matériels de récolte
❒ Matériels de traitement
❒ Matériels arbo-viti
❒ Matériels de distribution
❒ Matériels d'épandage
❒ Matériels d'irrigation
❒ Matériels forestiers
❒ Matériels travaux publics
❒ Matériels de cave
❒ Matériels de manutention
❒ Matériels de station
❒ Matériels de taille
❒ Materiels agricoles divers
❒ Véhicules utilitaires
❒ Véhicules tourisme
❒ Ventes/achats de récoltes
❒ Cultures sous abris
❒ Plants/pépinières/Droits à produire
❒ Bâtiments professionnels
❒ Propriétés achat/ventes
❒ Terrains
❒ Locations agricoles
❒ Locations autres
❒ Offres d'emplois
❒ Demandes d'emplois
❒ Propositions commerciales
❒ Offres de service
❒ Mariage-rencontres
❒ Divers
❒ Animaux divers
❒ Bovins
❒ Caprins
❒ Ovins
❒ Porcins
❒ Equins
❒ Volailles/Lapins
❒ Chiens
❒ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❒ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne
❒ Je règle par la somme de €TTC
carte N° |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|
expire fin |_|_|/ |_|_| signature:
Banque

Terres de Bourgogne
1, Rue des Coulots
CS 80075 - 21110 Bretenière
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable

A découper et à conserver
parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :TTC
(dont TVA 20 % soit.....€)

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 22 décembre 2016 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2017 à 1,81 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,88 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

DIVERS

ENTREPRISE EN REDRESSEMENT JUDICIAIRE

Association FAMILLE A CŒUR
(Agence DIJON)

RECHERCHE DE REPRENEURS DANS LE CADRE D'UN PLAN DE CESSION

Activité : aide à domicile

Agence de DIJON (21000) 63 rue du Faubourg Raines

Chiffre d'affaires 2017 (9 mois) : 435.027€

Effectif : 30 salariés

LES OFFRES DE REPRISES DOIVENT ETRE DEPOSEES

AUPRES DE L'ADMINISTRATEUR JUDICIAIRE LE **12 janvier 2018 à midi au plus tard**.

L'AUDIENCE DEVANT STATUER SUR LES OFFRES DE REPRISES SE TIENDRA ULTERIEUREMENT

Robert Louis MEYNET, Administrateur Judiciaire, 49, rue Servient 69003 LYON

Contact : Alice Chaslot

Tel : 04 78 14 57 67 Fax : 04 78 14 57 68
E-mail : meynet-lyon@etude-meynet.fr

AL215020547

NOMINATION

SAS AUTOMOBILES DE BOURGOGNE DIJON

Société par Actions Simplifiée
au capital de 1 500 000.00 €
Siège social : place Saint Exupéry
21000 Dijon
533 477 626 RCS Dijon

D'un procès verbal de l'assemblée générale du 30 juin 2017, il résulte que :

Madame Elise BLOUET, domiciliée à Stenay (55700) 35 place de la République a été nommée en qualité de commissaire aux comptes suppléant, en remplacement de Monsieur Didier Lintz,

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de Dijon.

Pour avis, le représentant légal.

AL215020515

H 26

Société par actions simplifiée
Au capital de 270 000 euros
Siège social : Chevigny Saint Sauveur (21800)
15 Boulevard Jean Moulin
448 227 124 RCS Dijon

Avis de modification

Suivant décisions du 1er juillet 2017, il a été décidé de nommer Madame Aline DELCOURT, demeurant à Dijon (21000), 41 rue Philippe Genreau, en qualité de directeur général à compter du même jour et pour une durée indéterminée.

AL215020522

BOURGOGNE HYGIENE ENTRETIEN

Société par actions simplifiée
au capital de 756.200 €
Siège social
ZI Maison Dieu RN 74, 21220 Fixin
323 286 245 RCS DIJON

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 22/11/17, il a été pris acte de la démission de la société HED DEVELOPPEMENT de ses fonctions de Président et décidé de nommer en remplacement la société HEDIS, SAS dont le siège social est situé 140, rue Victor Hugo, 92300 Levallois-Perret, immatriculée au RCS de Nanterre sous le n°503 151 656. Dépôt légal au RCS de Dijon.

AL215020538

TRANSFERT DE SIÈGE

SCI TRY D

SCI au capital de 91470,00 Euros
11 BD Clémenceau,
21200 Beaune
414815811 R.C.S. Dijon

Par décision de L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 01/11/2017 il a été décidé de transférer le siège social de la société au DESNOYERS JEAN-MARIE&BRIGITTE, 1 rue de la Riotte, 21360 Chaudenay La Ville à compter du 01/11/2017. Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon

AL215020517

SCI BJMJ

Société Civile
au capital de 61008,00 Euros
11 BD Clémenceau,
DESNOYERS JEAN-MARIE,
21200 Beaune
383184702 R.C.S. Dijon

Par décision de L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 01/11/2017 il a été décidé de transférer le siège social de la société au 1 rue de la Riotte, 21360 Chaudenay La Ville à compter du 01/11/2017. Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon

AL215020518

GOUJON EMMANUEL

Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 12, route de Gigny
21200 Beaune
453 601 502 R.C.S. Dijon

Aux termes d'une décision en date du 1er septembre 2017, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 12 route de Gigny - 21200 Beaune au 21 rue Jean-Baptiste

Gambut - ZI Beaune Vignoles - 21200 Vignoles à compter du même jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis

AL215020531

KARA EXPERTISE VERSAILLES

9 rue Coste
78000 Versailles

MODIFICATION DE CAPITAL

SARL LOISIRS PISCINES 21

Aux termes de l'AGE du 18/10/17 et du procès-verbal du 22/11/17 : 1/ le capital social de la SARL LOISIRS – PISCINES 21 dont le siège est à Chenôve (21300) 11 rue des Frères Montgolfier, 350 476 974 RCS DIJON, a été réduit de 9 194,50 € pour le ramener de 30 388 € à 21 193,50 € par voie de rachat et d'annulation de 259 parts sociales appartenant à deux associés, à la valeur unitaire de 115,83 €. 2/ puis le capital a été augmenté de 9 194,50 € par incorporation de réserves pour être porté à 30 388 €. Les statuts ont été modifiés corrélativement.

Pour avis,

AL215020514

CHECK&TRUST

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
porté à 550 450 euros
Siège social : 52 Avenue Françoise Giroud
21000 Dijon
832 345 672 RCS Dijon

Du l'acte unanime des associés en date du 10 octobre 2017,

Du certificat de dépôt des fonds établi le 14 novembre 2017 par la banque populaire Bourgogne-Franche Comté,

Du procès-verbal des décisions du Président du 14 novembre 2017 constatant la réalisation de l'augmentation de capital,

Il résulte que le capital social a été augmenté d'un montant de 333 euros par émission de 333 actions nouvelles de numéraire, puis augmenté d'un montant de 549 117 euros par émission de 549 117 actions créées par prélèvement sur le poste «prime d'émission». Le capital de la société est ainsi porté à la somme de 550 450 euros.

En conséquence, l'article 6 et 7 des statuts a été modifié.

AL215020544

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce parue dans Terres de Bourgogne du 10/11/2017, pour la société CHEMINS D'ALLIANCE, il y avait lieu de lire: «Chantal LAINE demeurant Lieudit Les Foutenettes, 71190 Thil sur Arnoux

AL215020555

MODIFICATION DE STATUTS

FABRICATION DE LIANTS ET D'EMULSION POUR UTILISATION ROUTIERE

Société anonyme à Conseil d'administration

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE COTE D'OR

Appel à Candidatures du 15/12/2017

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

CHAMBOLLE-MUSIGNY : Vigne AOP CHAMBOLLE MUSIGNY 1er Cru - Objectif : Maintien du fermier en place. 22 a 72 ca - Les amoureuses : AM-238[174] -239[175]-240[173]-241[172]

MESMONT : Pré - 2 ha 57 a 99 ca - La platriere: ZD-102[320] - Les mouilles: ZE-10

PRALON : Landes - Terres et Pré - 2 ha 04 a 28 ca - Bas des chaumes : A-748-772 - Cimetiere des bordes: C-347 - En corveotte: A-81-100-107 - Grande repe: B-158 - La bergerie: B-267 - La grande vigne: C-277 - La piece rouge: ZA-32 - Les noyers charlot: B-346

DIJON: Terres à vigne AOC «Bourgogne» - Objectif : Restructuration parcellaire.

63 a 96 ca - Rente de giron: DZ-31-33

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté se propose de louer les biens fonciers suivants :

MARSANNAY-LA-COTE : Landes en AOP Marsannay la Côte - 4 a 92 ca - 'Les boivin': BO- 197

La SAFER Bourgogne Franche Comté se propose de louer temporairement les biens fonciers suivants, dans le cadre de locations relevant des articles L.142-6 et L.142-4 du Code Rural et de la Pêche Maritime :

FENAY(21) - Surface sur la commune : 2 ha 96 a 01 ca ZC- 4 Terre

OUGES(21) - Surface sur la commune: 27 ha 74 a 92 ca ZR- 5(*)- 6(*)- 10[F1] ZR- 11 Terre

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 03/01/2018** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE, Tél. : 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com,

Où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures

AL215020554

au capital de 450.000 euros
Siège social : La Grande Tuilerie
21 130 Champdôtre
420 072 795 RCS Dijon

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 31 octobre 2017, les associés ont décidé à l'unanimité de transformer de la Société en Société par actions simplifiée à compter de ce jour. Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes

Forme : Ancienne mention : Société anonyme / **Nouvelle mention** : Société par actions simplifiée

Administration

- **Anciennes mentions : Président Directeur Général Administrateur :** Vincent MARTIN, 15 Rue des Aliziers – 21121 DAIX / **Administrateurs :**

SA BRAJA VESIGNE représentée par Monsieur Olivier BRAJA, 19-21 Avenue Frédéric Mistral – 84100 ORANGE

SA ROGER MARTIN représentée par Monsieur Vincent MARTIN, 4 Avenue Jean Bertin – Parc Technologique – 21000 DIJON

ENTREPRISE HUBERT ROUGEOT MEURSAULT, représentée par Monsieur Christophe ROUGEOT, Champ Lain – RD 23 – 21190 TAILLY,

SAS GIRAUD, représentée par Monsieur Jean-Christophe GIRAUD, 404 Avenue Jean-Philippe RAMEAU – ZI de Croupillac – 30100 ALES

- Nouvelles mentions : Président : La société SA ROGER MARTIN, Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 4.000.000 euros, siège social : 4, avenue Jean Bertin – Parc technologique 21000 DIJON, immatriculée au RCS DE DIJON sous le numéro 016 450 157, représentée par Vincent MARTIN, Président du directoire, demeurant 15, rue des Aliziers 21121 DAIX / **Directeur Général :** Monsieur Vincent LARROCHETTE : 36, rue de Montchapet – 21000 DIJON. Le Commissaire aux comptes est resté en fonction : CABINET COUREAU, Commissaire aux comptes titulaire. **Admission aux assemblées et droit de vote :** Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. **Agrément** toutes les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Mention sera faite au RCS de DIJON

AL215019945

Cabinet d'avocats
2 bis rue du cap vert
21800 Quétigny
www.scpmcm.com

Ancienne dénomination PHARMACIE BLANCHOT
Nouvelle dénomination PHARMACIE GAGNOL
Siège Social : 1 Route de Massène
Centre commercial de Champlon – 21140 Semur en Auxois
R.C.S. Dijon487 730 004

Avis

Par décisions de l'associée unique en date 10 novembre 2017, il a été décidé à compter du même jour, de modifier la dénomination sociale de la société de « PHARMACIE BLANCHOT » en « PHARMACIE GAGNOL », et de nommer Madame Anne GAGNOL, demeurant 18 Avenue Foch – 21000 Dijonen qualité de Présidente de la société, en remplacement de Madame Michele BLANCHOT, partante.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention en sera faite au RCS de Dijon.

Pour avis,

Le Président

AL215020525

EARL L'ABREPIN

Societe civile au capital de 300.380 €
Siège
1 rue du Bas de Sullier
21440 Francheville
789628088 RCS de Dijon

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 29 novembre 2017, la collectivité extraordinaire des associés a décidé de transformer l'EARL en GAEC, dont les nouvelles caractéristiques sont les suivantes : Forme : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun Désignation : GAEC L'ABREPIN Date d'agrément par le préfet de COTE D'OR : 30/10/2017 N° d'agrément : 1 328

Pour avis, la gérance

AL215020541

SO.J.V.S. – SOCIÉTÉ D'AVOCATS
Me Jean-Livier CABOCEL
ZAC EUROPARC
354, rue Marius Lacrouze
71850 CHARNAY LES MACON

GAEC DU VIEUX CHATEAU

Société civile au capital de 112.812,27 €
29, rue Anne Marie Javouhey
21250 CHAMBLANC
382 511 962 RCS DIJON

Réunis en AGE le 01/12/2017, les associés ont :

· pris acte de l'abandon de ses fonctions de gérant de M. Alain JAVOUHEY au 31/12/2017 ;

· décidé la transformation, au 01/01/2018, de la société existante en une E.A.R.L. dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : LAURENT JAVOUHEY,

Forme : EARL,

Siège social : 29, rue Anne Marie Javouhey – 21250 CHAMBLANC,

Objet : L'exploitation et la gestion des biens agricoles,

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS,

Capital : 112.812,27 €. Il correspondant au total des apports nets de l'ensemble des associés.

Le gérant : M. Laurent JAVOUHEY, domicilié au 29, rue Anne Marie Javouhey – 21250 CHAMBLANC,

Les cessions de parts entre associés sont libres ; celles faites à des tiers sont soumises à agrément donné à la majorité des ¾ des voix exprimées.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis

AL215020543

ETABLISSEMENTS PIERRE MAUCHAMP SAS

Société par actions simplifiée
Au capital de 40.000 euros
Siège social : 5 rue Joseph Tournois
21000 Dijon
353 784 531 RCS Dijon

Avis de modification

Aux termes de décisions en date du 30/11/2017, l'associée unique a :

- décidé de nommer en qualité de Président, à compter du 30/11/2017, la société HASUR, SARL sise à Sainte Foy Les Lyon (69110), 73 chemin des Coutures, immatriculée au RCS de Lyon sous le numéro 793 815 192, en remplacement de Monsieur Pierre-Louis MAUCHAMP, démissionnaire.

- pris acte de la démission de Madame Michèle MAUCHAMP de son mandat de Directeur général de la Société à compter du 30/11/2017. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de Dijon.

AL215020552

CESSION

CESSION

Par acte SSP en date du 21 novembre 2017 à DIJON, enregistré au service des impôts des entreprises de DIJON 1, le 5 décembre 2017, Dossier n°2017 52157, référence 2017 A 06357,

DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAS au capital de 106.801.329 euros, ayant son siège social 1 cours Antoine Guichard 42000 ST ETIENNE, immatriculée au RCS ST ETIENNE sous le n°428 268 023.

A cédé à LEIMIA, SAS au capital de 2.000 euros, ayant son siège social DIJON (21000) – 6 rue Marceau, immatriculé au RCS de DIJON sous le n°833 131 279,

un fonds de commerce d'alimentation générale sis DIJON (21000) – 6 rue Marceau, moyennant le prix de 2.000 € s'appliquant aux éléments incorporels à concurrence de 100 €, et aux éléments corporels ou agencement pour 1.900 €.

La date d'entrée en jouissance est fixée au 21 novembre 2017.

Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publicités légales à l'adresse du fonds cédé avec copie chez DISTRIBUTION CASINO FRANCE, Direction Juridique Corporate – Romanic MAPOLIN, 1 cours Antoine Guichard – 42000 ST-ETIENNE

Pour avis,

AL215020540

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

Société d'Avocats
6 rue Louis de Broglie
21000 DIJON

LOCATION-GERANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à DIJON du 02 décembre 2017, la société «LA FORGE MATTHEY-PUTOT SARL TRAITEURS», au capital de 30 489,80 euros sise à BURE LES TEMPLIERS (Côte d'Or) – 02 rue de Romprey, immatriculée au Registre du commerce et des Sociétés sous le numéro RCS DIJON 415 238 294 a confié, à la SARL LE D. SERRES», au capital de 1 000 euros sise à BURE LES TEMPLIERS (Côte d'Or) – 02 rue de Romprey, immatriculée au Registre du commerce et des Sociétés sous le numéro RCS DIJON 813 992 922, à titre de location-gérance le fonds de commerce de traiteur, qu'elle possède et exploite à BURE LES TEMPLIERS – 02 rue de Romprey, et ce pour une durée de une (1) année tacitement reconductible à compter rétroactivement du 01 octobre 2017.

Insertion faite conformément à l'article R 144-1 du Code de Commerce.

Pour avis et Mention : Didier SERRES

AL215020537

DISSOLUTION LIQUIDATION

EARL PERCHET JOEL

Exploitation agricole
à responsabilité limitée en liquidation
au capital de 7.500 €
Siège : Rue du Haut 21610 Orain
482616554 RCS de Dijon

Le 31/08/2017, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31/08/2017 et sa mise en liquidation amiable. Il a nommé en qualité de liquidateur, Monsieur Joël PERCHET, demeurant Montvaudon – 70600 Champlitte, et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.

La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés Rue du Haut – 21610 ORAIN, lieu du siège social.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Dijon.

Pour avis, Le liquidateur

AL215020524

AU FOUR ET AU MOULIN

SARL en cours de liquidation
au capital de 7 500 ¤
Siège social : 43 Grande Rue
21160 Perrigny Les Dijon
Siège de liquidation :
9 Rue Antoine de Saint Exupéry
21160 Couchey
513 883 462 RCS Dijon

Avis

L'AGO du 27-11-2017 a pris acte de la décision prise par Mme Florence MARTIAL de démissionner de ses fonctions de liquidateur et a nommé en qualité de nouveau liquidateur M. Joël BROWAEYS, demeurant 4 Rue Haddock - 77700 Chessy, pour une durée illimitée à compter de ce jour.

Pour avis, Le liquidateur

AL215020532

IMMOTEE

Société à responsabilité limitée
au capital de 2.716 €
Siège : 5 Route De Chevigny
21600 Ouges
449704782 RCS de Dijon

Le 24 octobre 2017, l'assemblée générale ordinaire a approuvé les comptes de liquidation, a donné quitus au liquidateur et a constaté la clôture des opérations de liquidation, à compter du 24/10/2017.

Radiation au RCS de Dijon.

AL215020535

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SELURL du Dr J.ABOU TAAM

Forme : Société unipersonnelle d'exercice libéral à responsabilité limitée de cardiologie

Siège social : Clinique mutualiste BENIGNE JOLY, allée Roger RENARD – 21 240 Talant

Objet : La société a pour objet l'exercice de la profession de médecin cardiologue.

Elle ne peut accomplir les actes de cette profession que par l'intermédiaire d'un de ses membres ayant qualité pour l'exercer.

Elle peut accomplir toutes les opérations civiles, financières, immobilières et mobilières, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet social.

Durée : 99 années

Capital : 150 000 euros

Gérance : M. Jamal ABOU TAAM demeurant 2 Bis boulevard de chèvre morte – 21000 Dijon

Immatriculation : au RCS de Dijon sous la condition suspensive des formalités d'agréments.

Pour avis,

AL215020444

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 01/12/2017 à Saffres il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : R.W. MECANIQUE

Forme : Société à responsabilité limitée unipersonnelle

Siège Social : Rue du Motet 21350 Saffres

Objet : réparation et entretien de Machines, d'engins et équipements agricoles, forestiers et de jardinage, soudure.

Durée : 99 ans

Capital : 1 000 € entièrement libéré.

Gérance : M. WINDENBERGER Romain demeurant Rue du Motet 21350 Saffres

Immatriculation : au RCS de Dijon

AL215020450

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : L'ATELIER DE LA BRODERIE,

Siège Social : 16 rue d'Amont – 21110 Bessey Les Citeaux

Objet : Réalisation de broderies sur tout support textile - la sublimation, le flocage, le transfert numérique sur tout support, impression petit et grand format, tous supports de communication - en atelier et ambulant (foire, marché)- Travaux de couture ou assimilés- vente de vêtements, produits finis, accessoires divers-Création et réalisations de supports de communication

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Capital : 25 000 euros

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription des titres au nom de l'associé, au jour de l'assemblée, dans les comptes de titres tenus par la société.

Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : agrément pour les cessions d'actions à des tiers à la majorité de 51% des voix des associés.

Président :Madame Nathalie GARCIA née STEPHAN, demeurant 16 rue d'Amont, Bessey Les Citeaux (Côte d'Or),

Immatriculation : Au registre du commerce et des sociétés de Dijon.

Pour avis, le président

AL215020516

CONSTITUTIONS

Suivant acte SSP du 05/12/2017, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : Burgundy Manco

Forme juridique : SASU

Siège social : 34B rue des Lavières 21380 Messigny-et-Vantoux

Capital social : 1 €

Objet : L'acquisition, la gestion, la cession et la prise de participations dans toute société, le recours à tous moyens de financement pour l'acquisition, la gestion et la prise de ces

participations.

Durée : 99 ans

Président : Mr. Philippe Balcon demeurant 34B rue des Lavières 21380 Messigny-et-Vantoux

La société sera immatriculée au RCS de Dijon.

AL215020519

CONSTITUTIONS

Suivant acte SSP du 05/12/2017, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : Burgundy Investment SAS

Forme juridique : SASU

Siège social : 34B rue des Lavières 21380 Messigny-et-Vantoux

Capital social : 1 €

Objet : L'acquisition, la gestion, la cession et la prise de participations dans toute société, le recours à tous moyens de financement pour l'acquisition, la gestion et la prise de ces

participations.

Durée : 99 ans

Président : Mr. Philippe Balcon demeurant 34B rue des Lavières 21380 Messigny-et-Vantoux

La société sera immatriculée au RCS de Dijon.

AL215020520

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la société Conciergerie Bourguignonne.

Forme : SARL.

Siège : 30 Grande Rue 21630 Pommard.

Objet : conciergerie d'appartements saisonniers, entretien et aménagement de ceux-ci, animation commerciale liée à l'activité saisonnière, réservation d'activité pour le compte de touristes, gestion des loyers pour le compte des propriétaires.

Capital : 1.000 euros.

Durée : 99 ans.

Gérance : Mme Audrey CAGNI demeurant 30 Grande Rue 21630 Pommard et Mme Florine DE BECKER demeurant 8 Rue des Rosées 71150 Demigny.

RCS Dijon

AL215020521

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : RAYAN COIFFURE

Forme : Société par Actions Simplifiées

Capital : 500 euros

Siège social : 91 rue Berbisey- 21000 Dijon

Objet social : coiffure, coupe, shampoing pour homme et femme-

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés

Président : ZOHEIR BAKNACHE demeurant au 35 boulevard de la Convention 89100 Sens

Immatriculation : au registre du commerce et des sociétés de Dijon

AL215020527

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date à Saint-Julien (21490) du 6 décembre 2017, il a été constitué une société à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes : **Dénomination sociale :** A1 TAXI

Capital social : 3 000 euros par apports en numéraire

Siège social : 8, Rue Comblanchet à 21490 Saint-Julien

Objet social : le transport de voyageurs par taxi - le transport public routier de personnes au moyen d'un seul véhicule n'excédant pas neuf places, conducteur compris, ou un véhicule taxi - le transport public routier de marchandises, déménagement ou location de véhicules avec conducteur destinés au transport de marchandises au moyen de véhicules n'excédant pas 3,5 tonnes - l'activité de voiture de transport avec chauffeur (VTC) - accessoirement toute activité de messagerie rapide, de distribution de petits colis

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

Gérant : M. Gilles ROZE demeurant 8, Rue Comblanchet à 21490 Saint-Julien

RCS Dijon.

Pour avis.

AL215020529

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Beaune (21200) du 7 Décembre 2017, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : HOTEL VILLA FLEURIE

Siège social : 19 place Colbert - 21200 Beaune

Objet social : toutes activités d'hôtellerie, salle de congrès, hall d'expositions, négoce de tous produits régionaux et toutes activités connexes ou complémentaires se rapportant à cet objet

Durée de la Société : 99 ans à compter de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 10 000 euros

Gérance : Mr Jonathan GUILLAUME demeurant 4 rue de l'étang Duthu - 21200 Beaune

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Dijon.

Pour avis.

AL215020530

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à PREMEAUX PRISSEY (21700), du 7 décembre 2017, il a été constitué une Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée, présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : DOMAINE GROS Ch & FILS.

Siège : 5 rue de la Chaume - 21700 PREMEAUX PRISSEY.

Durée : 99 années à compter de sa date d'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés tenu par le Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON.

Objet : l'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L. 311-1 code rural et de la pêche maritime, c'est-à-dire : - les activités correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle ; - les activités exercées dans le prolongement de l'acte de production ou qui ont pour support l'exploitation - la réalisation de tous travaux et prestations viti-vinicoles, l'élevage de vins pour le compte de tiers.

Capital : 8 000 euros constitué uniquement au moyen d'apports en numéraire.

Gérance : Monsieur Julien GROS demeurant 2 rue du Moulin de Prissey – 21700 PREMEAUX PRISSEY et Monsieur Nicolas GROS demeurant 25 rue de la Chaume – 21700 PREMEAUX PRISSEY et ce, pour une durée indéterminée.

Cession de parts : Les cessions entre vifs de parts sociales sont soumises à l'agrément de tous les associés, à l'exception des cessions de parts sociales réalisées entre associés.

Pour avis

AL215020539

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date à DIJON du 6 décembre 2017, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : **Forme :** Société à responsabilité limitée **Dénomination sociale :** HOLDING MERIEUX INVESTS **Sigle :** MI Siège social : 12 rue Antoine Becquerel, 21300 CHENOVE **Objet social** : l'acquisition, l'administration, la gestion et la vente de participations dans diverses sociétés industrielles, commerciales, libérales, agricoles et immobilières ; l'animation de filiales ; l'assistance administrative, financière, commerciale et de gestion à ses filiales ou à toutes sociétés dans lesquelles elle détient une participation ; l'acquisition, l'administration, la gestion et la vente de tous biens, droits et valeurs mobilières de tous types et de tous instruments financiers ; notamment la souscription de contrats de capitalisation, parts de sociétés civiles de placement immobilier (SCPI, OPCI), ceci dans le cadre notamment de la gestion et la transmission du patrimoine familial ; l'acquisition, la souscription, l'administration, la gestion, la location et la vente de tous biens ou droits immobiliers de tous genres, y compris l'immobilier démembré, en viager, en pleine propriété, nu ou meublé, d'habitation, professionnel ou autres, détenus directement ou par le biais de société civile ou de société civile de placement immobilier (SCPI, OPCI), ceci dans le cadre notamment de la gestion et la transmission du patrimoine familial ; l'acquisition, l'administration, la gestion et la vente de biens meubles, notamment d'œuvres d'art et de voitures de collection, ceci dans le cadre notamment de la gestion et la transmission du patrimoine familiale ; l'achat, la vente, la prise à bail, la location, la gérance, la participation directe ou indirecte par tous moyens ou sous quelque forme que ce soit, à toutes entreprises et à toutes sociétés créées ou à créer, ayant le même objet ou un objet similaire ou connexe ; et plus généralement, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation. **Durée** : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés **Capital social** : 30.490 euros **Gérance :** Monsieur Cyril MERIEUX demeurant 9 rue les Herbues, 21910 SAULON-LA-RUE. Immatriculation au RCS de DIJON.

AL215020556

NIÈVRE

TRANSFERT DE SIÈGE

ECR BAT,

SARL au capital de 10000euros
Siège social: 22 rue de Donzy
58200 Cosne-Cours-sur-Loire
802000380 RCS Nevers

Le 30/10/2017, les associés ont décidé de transférer le siège social au 14 rue la fayette 58200 Cosne-Cours-sur-Loire à compter du 18/09/2017. Mention au RCS de Nevers

AL585020418

SCI LE MELIES

Société Civile Immobilière
au capital de 335.387,84 €
Siège social : Farchat - Fleury-Sur-Loire
58240 Saint-Pierre-Le-Moutier
384 887 774 RCS Nevers

L'AGE du 14/09/2017 a décidé de transférer le siège social, à compter du même jour, au 11, rue de la Mare la Cave Greffiers – 78120 Sonchamp. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

La Sté sera radiée du RCS de Nevers et sera immatriculée au RCS de Versailles.

AL585020530

SCI EDEN

Société Civile Immobilière
au capital de 1000,00 €
Siège social
15 route de Dijon
21320 Pouilly en Auxois
SIREN N° 498 794 114 RCS DIJON

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire réunie le 13/11/2017 le siège de la société a été transféré à DECIZE (58300), 97 rue de Faulquières, à compter du 13/11/2017.

Mention sera faite au greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS

Pour avis, le gérant

AL585020545

APPORTS

AVIS D'APPORT ET DE CONSTITUTION

Par contrat d'apport du 07/11/17 avec effet au 01/10/17, Monsieur Franck BILLARDON a apporté son fonds artisanal de travaux de couverture et de charpente évalué à 32.000 euros, qu'il exerçait en entreprise individuelle au 27, rue de La Badelle à Saint Benin d'Azy (58270) et qui était inscrit sous le N°SIRET 489 366 351 00034, à la Société A Responsabilité Limitée qu'il constitue, par statuts du 07/11/17 avec effet au 01/10/17, et qui aura les caractéristiques suivantes :

Forme : SARL - Dénomination : CHARPENTE COUVERTURE NIVERNAISE (CCN) - Siège social : 27, rue de la Badelle à Saint Benin d'Azy (58270) - Capital social : 32.000 euros ; Objet social : Travaux de couverture et de charpente ; Durée : 99 ans ; Gérant associé unique : Monsieur Franck Billardon dt 56, rue Jean Gautherin à Nevers (58000).

Mention sera faite au RCS de Nevers.

AL585020535

MODIFICATION DE STATUTS

POUGUES LOISIRS S.A.S.

Société par Actions Simplifiée
au capital de 200.000 €uros
Siège social : Avenue de Paris
Casino Planétarium
58320 Pougues Les Eaux
385 044 599 RCS Nevers

Par décision en date du 04/12/2017, l'associée unique :

-a pris acte de la démission de Monsieur Erik CARRU, à compter de ce jour, de ses fonctions d'administrateur ;

-a décidé de nommer Madame Laetitia PATOUILLARD, née le 17/11/1973 à VIENNE (38) et demeurant 267, Route de la Bertrange – Forgebas à Saint Aubin Les Forges (58130), en qualité d'administrateur à compter de cette même date.

Inscription modificative : RCS de Nevers

Pour avis,

Le Président

AL585020532

TEVL

EURL au capital de 9000 €
Siège social
Route des Ecoles Chivres
58210 Courcelles
824 467 682 RCS de Nevers

L'AGE du 06/12/2017 a décidé de modifier l'objet social de la société qui devient : Transport de marchandises, déménagement ou location de véhicules avec conducteur destiné au transport de marchandises à l'aide de véhicules de tous tonnages

Modification au RCS de Nevers

AL585020549

CESSION

Maître Marie CHERAMY, notaire à Nevers(Nièvre), 25 Avenue Pierre Bérégovoy

AVIS DE CESSION

Suivant acte reçu par Maître Marie CHERAMY, notaire à Nevers (Nièvre), 25 Avenue Pierre Bérégovoy, le TRENTE NOVEMBRE DEUX MILLE DIX SEPT enregistré au service de la publicité foncière et de l'enregistrement de NEVERS 1 le 5 décembre 2017, référence 2017N669.

La Société dénommée S.A.R.L. MARTINE ET FLO, Société à Responsabilité Limitée au capital de 7.622,45 € ayant son siège social à Nevers (Nièvre) 4 Rue du 14 Juillet identifiée sous le numéro SIREN 389 174 954 RCS Nevers.

A CEDE A :

La Société dénommée RAYNAUD, Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 8.000,00 € ayant son siège social à POUGUES LES EAUX (Nièvre) 7 rue du Crot Galop identifiée sous le numéro SIREN 833 556 707 RCS Nevers .

Un fonds artisanal et de commerce de COIFFURE MIXTE, VENTE DE PRODUITS DE COIFFURE situé et exploité à Nevers (Nièvre) 4 rue du 14 juillet

Prix : SOIXANTE CINQ MILLE EUROS (65.000,00 €)

s'appliquant savoir :

- aux éléments incorporels pour CINQUANTE MILLE EUROS (50.000,00 €) - aux éléments corporels pour QUINZE MILLE EUROS (15.000,00 €)

Prise de possession à compter du 1er décembre 2017.

Les oppositions devront être faite en l'office notarial de Maître Marie CHERAMY, notaire où domicile est élu dans les DIX (10) jours de la dernière en date des publications légales par acte extrajudiciaire.

L'insertion prescrite par la loi au B.O.D.A.C.C. a été ordonnée en temps utile.

Pour avis unique.

AL585020541

CESSION

Suivant acte SSP du 04 décembre 2017 enregistré le 07 décembre 2017 au SIE de Nevers, Dossier 2017 25841,référence 2017 A 01522,

Madame Françoise GUICHET, épouse BIXEL

dont le siège social est 2 route de l'Eglise 58240 Mars Sur Allier, immatriculée au RCS de Nevers sous le numéro 378 218 754,

A cédé à

COMMUNE de MARS SUR ALLIER

sise 9 route de Moiry 58240 MARS SUR ALLIER, identifiée sous le numéro 215 801 580,

Son fonds de commerce de bar hôtel qu'elle exploitait à Mars Sur Allier (58240), 2 route de l'Eglise.

Cette vente a été consentie au prix de 15 000 euros, avec entrée en jouissance au 04 décembre 2017.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les formes légales dans les dix jours de la publication au BODACC, au Cabinet LEGALYS CONSEILS - 3 rue du Bengy – 58640 Varennes Vauzelles.

AL585020555

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

SA ORECA
Expertise Comptable
19 rue Delorme 03000 Moulins

SAINT JACQUES OPTIQUE

- 801 929 100 RCS Nevers
SARL au capital de 60 000 euros
Siège social : 25-31 Rue Saint Jacques
58200 Cosne Cours Sur Loire

Aux termes d'une délibération en date du 04/12/2017, la collectivité des associés a nommé en qualité de cogérante Sandrine TREUILLET, demeurant 47 Route de Saint-Père 58200 Saint-Père, pour une durée illimitée à compter du 01/01/2018.

Pour avis, La Gérance

AL585020531

SCI D'AGLAN

Société Civile Immobilière
au capital de 304,90 €
Siège social : Yopson – Aglan
58000 Challuy
421 123 290 RCS Nevers

Aux termes d'un assp du 28/05/2017, les associés ont décidé de nommer à compter rétroactivement du 16/04/2017 Mme Anne LACORNE dt à Magny-Cours (58) – Soulangy aux fonctions de gérante de la société en remplacement de Mr Philippe DEVOISE démissionnaire.

AL585020523

SARL VIEUX RELAIS

au capital de 1000 euros
11 rue saint agnan
58200 cosne sur loire
RCS 81212011100016

Par décision de la majorité des associés lors de l'assemblée du 9 septembre 2017 il a été pris acte de la nomination de Madame LABORDE Marie Thérèse demeurant 24 rue Alphonse Baudin à Cosne sur Loire en qualité de nouveau gérant , a compter du 9 septembre 2017 pour une durée illimitée en remplacement de Madame TEODORO Céline gérante démissionnaire

AL585020533

SARL CHAMBRES VIEUX RELAIS

au capital de 1000 euros
11 rue saint agnan
58200 Cosne Cours sur Loire
RC 81290085000015

Par décision de la majorité des associés lors de l'assemblée en date du 9 septembre 2017 il a été pris acte de la nomination de Monsieur LABORDE STEPHANE demeurant 59 route de Dijon à Longvic 21600 en qualité de nouveau gérant à compter du 9 septembre 2017 pour une durée indéterminée en remplacement de Madame TEODORO Céline démissionnaire

AL585020534

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE SAÔNE ET LOIRE

Appel à Candidatures du 15 décembre 2017

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 71) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

Cmnes de ANOST (71), ROUSSILLON-EN-MORVAN (71), et ARLEUF (58) : Restructuration parcelles boisées. Dossier suivi par Monsieur Bernard POUILLOT - 06.85.81.50.93

- Cmne de ANOST (71) : 1 ha 26 a 26 ca - En coimet: D-413 - Foret au prost: F-876 - Haut des pintets: F-124 - Le coudray: F-117 - Le reveil matin: H-630 - Mont crot: H-971

- Cmne de ROUSSILLON-EN-MORVAN (71) : 76 a 92 ca - Les ventes doguin: E-118

- Cmne de ARLEUF (58) : 40 a 67 ca - Crot des buissons: A-1086 - Vauboeufs: A-1012-1025

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 02/01/2018** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, Maison de l'Agriculture 59 rue du 19 mars 1962 CS 70610 71010 MACON Cedex , Tél.: 0385295540 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com,

où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL585020553

NON DISSOLUTION

CASTE DEBURAUX ET ASSOCIES

SAS au capital de 40 000.00 €
Siège social :
10 rue de la Forêt
58500 Clamecy
442 864 427 RCS Nevers

Suivant un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 30 octobre 2017, il résulte que les associés, statuant dans le cadre des dispositions de l'article L.225-248 du code de commerce, ont décidé de ne pas dissoudre la société, bien que les capitaux propres soient inférieurs à la moitié du capital social.

Mention au RCS de Nevers

AL585020557

DISSOLUTION LIQUIDATION

EARL DE LA FILLOUSE

La Fillouse
58150 Suilly La Tour
Société Civile
au Capital de 136 000 euros
RCS Nevers - 433 480 209

Aux termes d'une délibération d'Assemblée Générale en date du 1er octobre 2017, la collectivité des associés de l'EARL a décidé la dissolution de la société à compter du 1er octobre 2017.

Elle a nommé en qualité de coliquidateurs Monsieur et Madame BOURDON Lionel et Bernadette et leur a conféré les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours et acquitter les dettes.

La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à l'EARL de la FILLOUSE en liquidation, lieu du siège social.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.

Pour avis, les liquidateurs.

AL585020550

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 17/11/2017, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : Les Couvreurs Bourguignons

Objet social : Travaux de couverture, zinguerie, charpente, patrimoine ancien, ornementation et travaux d'amélioration de l'habitat.

Siège social :Lieu dit Nyon, 58130 Ourouër.

Capital : 1000 €

Durée : 99 ans

Président : Mme Bacq Anne Marie Thérèse, demeurant Lieu dit Nyon, 58130 Ourouër

Admission aux assemblées et droits de votes : Tout associé peut participer aux décisions collectives de la société, chaque action donnant droit à une voix.

Clause d'agrément : Cession libre entre associés. Cession soumise à agrément dans les autres cas.

Immatriculation au RCS de Nevers

AL585020461

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 14/12/2017, il a été constitué une EURL à capital variable dénommée : SUPÉRETTE GÉNÉRALE DE GAULLE

Siège social : 49 avenue Général de Gaulle, 58000 Nevers

Capital minimum : 3.000€

Capital initial : 3.000€

Objet : Alimentation Générale.

Gérance : M. EL HASSAN HARMOUCH, 13 Rue Du Charbon Blanc, 91100 Corbeil-Essonnes

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Nevers

AL585020536

Etude de Maître Jean-Paul GAUTHRON Notaire à Guérigny (Nièvre), 1, rue Plouzeau

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte reçu par Me Jean-Paul GAUTHRON, notaire à Guérigny (58130), le 30 novembre 2017, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de Nevers 1 le 16 décembre 2017, dossier 2017 25703, référence 2017 N00670, a été constituée une société civile immobilière, ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : SCI CONTRE 118

Siège social : Urzy (58130) 118 Route de Contre

Durée : 99 années

Objet social : L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers et notamment de la maison sise sur la commune de Urzy (58130), 118, Route de Contre Et plus généralement toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en faciliter la réalisation, à condition toutefois, d'en respecter le caractère civil.

Capital social : 10.000,00€ en numéraire

Gérant : Monsieur Nicolas LE CLAIRE, chef de projet, demeurant à Paris (75017), 12 rue de l'Etoile, Célibataire

Parts sociales : Elles ne peuvent être cédées entre vifs, qu'avec l'agrément

de la collectivité des associés. Cette restriction ne s'applique pas aux cessions

faites entre associés. La société sera immatriculée au R.C.S de Nevers.

Pour avis et mention.

Me Jean-Paul GAUTHRON, notaire

AL585020539

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
58000 Nevers

Acte sous seing privé en date à Nevers du 05/12/2017:

Constitution d'une SARL à associé unique présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination Sociale : TA SOEUR

Siège social : 66 Rue de Nièvre 58000 Nevers

Objet social: Restauration « Fait maison» ; Préparation de plats cuisinés à consommer sur place ou à emporter; traiteur; Salon de thé ; Vente de pâtisserie, viennoiseries, biscuits, confiserie, chocolaterie, glaces et autres.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

Capital social : 1 000 euros

Gérance : Mme Fanny SEILLIER, dt 2 Place de la Mairie 58240 Langeron

Immatriculation de la Société au RCS de Nevers.

Pour avis

La Gérance

AL585020540

AVIS DE CONSTITUTION

1 - Aux termes d'un acte sous seings privés en date à Challuy, du 25 novembre 2017, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE.

Dénomination : « REGULAR «.

Siège Social : route de Bourges à Challuy (58000).

Objet : d'acquérir, de détenir, de gérer toutes participations dans des sociétés exerçant leur activité en France ou à l'étranger, de gérer, acheter, vendre tout portefeuille d'actions, de parts, d'obligations et de titres de toutes sortes, de réaliser toutes études, recherches et actions dans le domaine de la gestion, de l'assistance et du conseil à toutes sociétés et par suite de procéder à l'acquisition, la vente, la location, la mise au point de tout matériel notamment informatique ainsi que de programmes, logiciels et procédés, l'assistance et le conseil de toute personne physique ou morale en tous domaines où la législation et la réglementation en vigueur ne l'interdit pas et notamment en matière de gestion, de marketing et d'action commerciale. Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser l'extension ou le développement.

Durée : 99 ans.

Capital Social : 125.024 Euros.

Admission aux assemblées et droit de vote : tout associé a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations, chaque membre de l'assemblée ayant autant de voix qu'il possède ou représente d'actions

Clauses restreignant la transmission des actions : toute transmission d'actions à des tiers non associés, ainsi que par voie de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de cession, soit à un conjoint, soit à un ascendant ou à

un descendant, est soumise à l'agrément préalable du Comité de Direction.

Président : Monsieur Diego FERNANDEZ, demeurant 11 Chemin des Rochers à Monistrol Sur Loire (43120).

Commissaires aux comptes :

Titulaire : La société SFC AUDIT, domiciliée 18 avenue Felix Faure à Lyon (69007),

Suppléant : Monsieur David HUMBERT, domicilié 18 avenue Felix Faure à Lyon (69007),

Lesquels ont accepté ces fonctions.

Immatriculation : R.C.S. de Nevers

Il - En date du 25 novembre 2017, Madame Carole GRILLET, demeurant 11 Chemin des Rochers à Monistrol Sur Loire (43120), a été nommée par le Président en qualité de Directeur Général. Elle dispose à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que le Président.

Pour avis, le représentant légal.

AL585020542

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué pour une durée de 99 années à compter de son immatriculation une société civile immobilière dénommée « SYLBERNIC « au capital de 1.000 Euros ayant pour objet :

L'acquisition, par voie d'apport ou d'achat, la prise à bail avec ou sans promesse de vente, la location, l'administration et l'exploitation de tous immeubles bâtis ou non bâtis.

dont le siège social est Route de Bourges – Challuy (58000) et qui sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nevers.

Apports en numéraire : 1.000 Euros.

Gérant

Monsieur Diego FERNANDEZ, demeurant 11 Chemin des Rochers à Monistrol Sur Loire (43120),

Toute cession, à l'exception de celles réalisées par l'associé unique ou entre associés, ascendants, descendants ou conjoints, est soumise à l'agrément de la majorité en nombre des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales, le vote de l'associé cédant étant pris en compte.

Pour mention et avis.

AL585020543

SCI MAPI

En date du 07/12/2017 il a été créé la SCI MAPI avec les caractéristiques suivantes :

Siège social : 8 rue Charles Roy 58000 Nevers

Objet : acquisition gestion location de tous biens et droits immobiliers

Durée : 9 ans

Capital : 150 €

Gérance : M Mathieu MOREL 8 rue Charles Roy 58000 Nevers et M GAILLOUSTE Pierre demeurant16 route d'Albi 31240 St Jean

AL585020544

SCI ANAYE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er décembre 2017 à VANDENESSE, il a été constitué une société civile immobilière.

Dénomination sociale : SCI ANAYE

Forme sociale : Société civile immobilière

Objet social : Acquisition, location et gestion d'immeubles

Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Siège social : 2 rue du Gué - 58290 Vandenesse

Durée de la société : 99 ans à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés

Gérance : Monsieur Thierry GALLOIS demeurant 2 rue du Gué - 58290 Vandenesse

Cessions de parts : Toutes cessions aux tiers non associés sont soumises à agrément obtenu à l'unanimité des associés La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce de NEVERS (Nièvre).

Pour avis, la gérance.

AL585020546

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 08/12/2017, il a été constitué, pour une durée de 99 ans, une société civile immobilière qui sera immatriculée au R.C.S. de Nevers dénommée VILEZO, au capital de 1 200 euros, divisé en 120 parts de 10 euros chacune, composé intégralement d'apports en numéraire, ayant pour objet l'acquisition, la vente, la prise à bail, la location, la propriété ou la copropriété de terrains, d'immeubles construits ou en cours de construction ou à rénover, de tous autres biens immobiliers et de tous biens meubles. Son siège est à Oisy (58500) 3, rue de la Citadelle Paroy et les deux cogérants (également associés tenus indéfiniment des dettes sociales) sont Monsieur Cyrille Girault et Madame Anne-Françoise Girault, née Rose, demeurant 3 rue de la Citadelle Paroy à Oisy (58500). Les parts sociales (librement cessibles entre associés) ne peuvent être transmises à d'autres personnes qu'avec l'agrément donné par les associés à la majorité d'au moins les deux tiers des parts sociales.

Pour avis,

Cyrille Girault

Anne-Françoise Girault, née Rose

AL585020548

AVIS DE CONSTITUTION

Société d'Avocat GILBERT MARTIN
14 rue Georges Dufaud – 58000 Nevers

Aux termes d'un acte SSP en date à Coulanges-Les-Nevers (Nièvre) du 08 décembre 2017, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : ULYS

Forme : Société par Actions Simplifiée

Capital social : 1.000 €

Siège social : 5, chemin au Loup, Lieudit Les Saules - 58660 Coulanges-Les-Nevers

Objet : Menuiserie, agencement, accessoirement remise en état de bâtiments et tous travaux de second œuvre du bâtiment.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS.

Président : M. Jean-Claude MARTIN, dt 5, chemin au Loup, Lieudit Les Saules - 58660 Coulanges-Les-Nevers.

Admission aux assemblées : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles. Chaque action donne droit à une voix.

Transmission des actions : A l'exception des mutations d'actions entre associés qui sont libres, toute autre mutation à titre onéreux ou gratuit, même si elle ne porte que sur la nue-propriété ou l'usufruit, est soumise à l'agrément préalable des associés pris par décision collective.

Immatriculation : La société sera immatriculée au RCS de Nevers.

Pour avis, le Président, Jean-Claude MARTIN

AL585020551

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Charrin du 08/12/2017, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile immobilière

Dénomination sociale : LOXACOL

Siège social : 1 rue de la Mairie, 58300 Charrin

Objet social : L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers,

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 500 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : COLIN XAVIER

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Nevers.

Pour avis

La Gérance

AL585020552

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date à Nevers, le 5.12.2017, constitution de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée de Médecins dénommée SOLILOIRE.

Siège social : 30 avenue Pierre Bérégovoy – 58000 Nevers

Objet social : L'exercice de la profession de médecin, spécialiste en radiodiagnostic et imagerie médicale.

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au R.C.S.

Capital : 7.000 euros

Gérants :

- Monsieur le Docteur Laurent BAIL, demeurant à Sauvigny Les Bois (58160) – « Le Bourdy »,

- Monsieur le Docteur Patrick BELOT, demeurant à Nevers (58000) – 30, boulevard Victor Hugo,

- Monsieur le Docteur Nicolas CHAILLET, demeurant à Marzy (58180) – 9 lieu-dit Saint Baudière,

- Madame le Docteur Isabelle CHOLLEY-LEBLAN, demeurant à Saint Martin D'heuille (58130) – 23 route des Amognes,

- Monsieur le Docteur Marc FOINANT, demeurant à Pougues-Les-Eaux (58320) – 19, avenue de Paris,

- Monsieur le Docteur Sylvain FOSCOLO, demeurant à Nevers (58000) – 16 rue Franc Nohain,

- Monsieur le Docteur Christophe ROUQUETTE, demeurant à Nevers (58000) – 11, impasse des Chailloux,

Immatriculation au RCS de Nevers.

AL585020554

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 24/11/2017 constitution de la SAS : IMMOTEL MOULINS

Siège social: 3, plateau de la Bonne Dame - RN 7 - 58000 Nevers

Objet: L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers. L'acquisition, l'administration et la gestion par tous moyens de toutes participations ou investissement.

Durée: 99 ans

Capital: 1.000 euros

Admission aux assemblées et droit de vote: Chaque actionnaire est convoqué au Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Président: ABCHOTELS (317 750 313 RCS Nevers) 3, plateau de la Bonne Dame - RN 7 - 58000 Nevers

Commissaire aux comptes: S.A.A.B., 46, rue Cardinet 75017 PARIS

Immatriculation: RCS Nevers

AL585020556

YONNE

➜ NOMINATION

SOFFAL
Société Juridique et Fiscale Franco-Allemande
Société d'Avocats inscrite au Barreau de Paris
153 boulevard Haussmann
75008 Paris

TUBAUTO DISTRIBUTION SAS

SAS au capital de 100 Euros
Siège social : Rue des Salcys
Zone Industrielle
89100 Gron
824 583 470 RCS Sens

Aux termes des décisions du Président en date du 29/11/2017, il a été décidé de nommer en qualité de Directeur Général, Monsieur Markus STUMP, demeurant 32, rue du Haut de Woicon 57050 Plappevile.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de Sens.

AL895020639

➜ TRANSFERT DE SIÈGE

AUBE

Société civile immobilière
Capital de 146.351,06 EUR
Siège social : 190 rue de la Résistance
89100 Sens
RCS Sens 399.048.834

Aux termes d'une l'assemblée générale extraordinaire du 15 décembre 2008, fut décidé le transfert du siège social de Sens (89100), 190 rue de la Résistance à l'adresse suivante : 19 rue Duranton – 75015 Paris.

Radiation au RCS de Sens et immatriculation au RCS de Paris.

AL895020619

ELECTROSYSTEM

SARL à associé unique
au capital de 10.000 €
Siège : 8 rue de la Poterne
89580 Charentenay
813561016 RCS de Auxerre

Aux termes des décisions en date du 22 novembre 2017, l'associé unique a transféré le siège social au 18 rue de Courgis, Montallery, 89290 Venoy. Pour avis, la Gérance

AL895020617

LE BEL AIR

Société en nom collectif
au capital de 3 750 euros
Siège Social : 15 voie Romaine
89230 Montigny La Resle
445 267 602 RCS Auxerre

Par Assemblée Générale extraordinaire du 1er décembre 2017, le siège social a été transféré du 15 Voie Romaine - 89230 Montigny La Resle au 69 rue Théodore de Bèze - 89000 Auxerre à compter de cette même date.

En conséquence de la décision de transfert du siège social, l'article 4 des statuts est modifié ainsi qu'il suit :

Article 4 - Siège social

Le Siège social est fixé : 69 rue Théodore de Bèze - 89000 Auxerre.

Le reste de l'article demeure inchangé.

Pour avis.

AL895020637

SCI HOCHEREAU

Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : 3 route de Saint-Laurent
89570 Turny
793 526 013 RCS Sens

Aux termes d'une délibération en date du 24 Novembre 2017, l'AGE a décidé de transférer le siège social du 3 route de Saint-Laurent, 89570 Turny au 2 Chemin des Garats 89600

Saint-Florentin à compter de cette date, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

La Société immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Sens sous le numéro 793 526 013 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du Commerce et des Sociétés d'Auxerre.

Gérance : Monsieur Roger HOCHEREAU, demeurant 2 Chemin des Garats 89600 Saint-Florentin.

Pour avis, la Gérance.

AL895020662

CLESSA

SCI au capital de 10 000euros
9 rue du Général
Faidherbe 89500 Villeneuve-Sur-Yonne,
827 749 607 RCS Sens.

Aux termes d'un PV d'AGE du 01/11/2017, il résulte que le siège social a été transféré au 44 rue du Molinel – 59000 Lille, à compter du 01/11/2017. Modification des statuts en conséquence.

Mention au RCS de Sens et de Lille Métropole.

AL895020671

BEL'ENVIRONNEMENT

SASU au capital de 15 000 euros
Siège social: 19 Boulevard Davout
89000 Auxerre
817 468 549 RCS Auxerre.

Le 01/12/2017, l'associé unique a transféré le siège social à 3 rue de l'Éperon 77000 Melun à compter du 01/12/2017. Immatriculation au RCS de Melun.

Mention au RCS de Auxerre.

AL895020676

CYRJEM

Société pas Actions Simplifiée
au capital de 40.000 Euros
Siège Social :
Zone Commerciale de la Petite Isle
89300 Joigny
504 884 271 RCS Sens

Aux termes d'un acte de décisions unanimes du 12 octobre 2017, les associées ont décidé de transférer, à compter du même jour, le siège social de la société de Joigny (89300) Zone Commerciale de la Petite Isle à Bondoufle (91070) Parc de Tréville – 9, allée des Mousquetaires.

L'article 4 des statuts a été modifié corrélativement.

Mention sera faite aux R.C.S. de Sens et d'Evry.

Pour avis

Le Président

AL895020678

➜ RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce parue dans TERRES DE BOURGOGNE numéro 1453 du 01/12/2017, concernant la société NAOUR BAT, 74 boulevard de Verdun 89100 Sens au capital de 2 000 €, RCS Sens en cours, La société a pour objet, en France et dans tous pays :

Maçonnerie, pose de parpaing, réalisation de dalles en béton, pose de carrelage

AL895020635

➜ MODIFICATION DE STATUTS

AUXERRE SYNDIC

SASU au capital de 1000.00€
Siège social : 14, rue Joubert,
89000 Auxerre.
831 065 669 RCS Auxerre.

L'AGE du 29/11/2017 a décidé de modifier l'objet de la société qui devient : Marchands de biens Marchands de biens Immobiliers (achat, vente de biens immobiliers et travaux de rénovation), conseil en transaction immobilière et apporteur d'affaires.

ET a décidé de modifier également La dénomination sociale de la société en : KVNIMMO

Mention au RCS Auxerre

AL895020576

SCI RICEMER

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 1er décembre 2017, de la SCI RICEMER, au capital de 150 €, immatriculée au RCS d'Auxerre sous le n°432360907, les associés ont approuvé la démission de sa gérante, Madame Angélique MERCIER, ont nommé Michel MERCIER nouveau gérant et transféré son siège social. Ancienne adresse : 5 place Robillard 89000 Auxerre. Nouvelle adresse : 29 faubourg Dilo 89600 St Florentin.

Pour avis.

AL895020647

➜ CESSION

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
15 A Avenue du Château
Saint-Georges-sur-Baulche
B.P.173
89003 Auxerre Cedex

Suivant acte sous seing privé en date à Vézelay du 28 novembre 2017, enregistré au Service des Impôts de Auxerre le 30 novembre 2017, dossier 2017 26397, référence 2017 A 00559,

Monsieur El Bachir BOUJARFAOUI, et son épouse, demeurant 9 rue Saint Etienne 89450 Vézelay, immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Auxerre sous le numéro 517 722 674,

ONT CEDE

à la société BEA VEZELAY MARKET, société par actions simplifiée, au capital de 2 000 euros, dont le siège social est 9 rue Saint Etienne 89450 Vézelay, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Auxerre sous le numéro 828 630 434,

le fonds commercial d'alimentation générale et de dépôt de gaz connu sous l'enseigne VIVAL, sis et exploité 9 rue Saint Etienne 89450 Vézelay, moyennant le prix de 80 000 euros.

Le transfert de propriété, la prise de possession et l'exploitation effective par l'acquéreur ont été fixés au 1er janvier 2018.

Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales, au siège du fonds cédé.

Pour avis

AL895020652

SARL PONEY DES QUATRE SAISONS

Suivant ASSP en date du 02.12.2017 enregistré à S.P.F.E. d'Auxerre 1 le 05.12.2017 Dossier 2017 26851, référence 2017 A 00608, la SARL PONEY DES QUATRE SAISONS au capital de 84 384 €, siège social à Epineau Les Voves (89) 6, rue des Écoles, 350 660 254 RCS Sens a cédé à la SARL C.P. QUAD LOISIRS au capital de 20 000 €, siège social à Augy (89) Lieudit «La Maison Blanche», 444 842 751 RCS Auxerre, la branche de fonds de commerce d'aire de jeux, de loisirs et d'activités récréatives sis et exploité à Appoigny (89) 92, route de Paris – RN 6, pour l'exercice duquel le cédant est immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Auxerre sous le numéro 350 660 254 et constituant un établissement secondaire identifié sous le n° SIRET 350 660 254 00052 et ce moyennant la somme de 160 000 €, s'appliquant aux éléments incorporels à concurrence de 40.000 €, aux éléments corporels à concurrence de 119 000 € et aux marchandises à concurrence de 1 000 €. L'entrée en jouissance a été fixée au 01.12.2017. Les oppositions s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales la branche de fonds vendu à Appoigny (89) 92, route de Paris – RN 6.

AL895020663

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 04/12/2017 prononçant la conversion de la procédure de sauvegarde en redressement judiciaire au profit de la **Sàrl ENTREPRISE LAPIED** 2 rue des Caillottes 89470 Monéteau (entreprise générale de bâtiment). RCS Auxerre 950003830. Date de cessation des paiements : 07-07-2017. Administrateur : Maître Rémy BOURTOURAULT

12 Bd Thiers 21000 Dijon.

Mandataire : Maître Bernard DELIBES

12 boulevard Davout 89000 Auxerre CIP 3981.

AL895020628

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 04/12/2017 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **la SARL DES DEUX SENTIERS** Les Grands Arraults 89130 Mézilles. RCS Auxerre 444431787. CIP 3547.

AL895020629

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 04/12/2017 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **la SCM ASSOCIATION AUXERROISE D'IMAGERIE MEDICALE** 64-66 Avenue Hausmann 89000 Auxerre. RCS Auxerre 394531099. CIP 3522.

AL895020630

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 04/12/2017 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **la Sàrl SOCIETE MECANIQUE GENERALE DE PRECISION** route de Champcevrais 89350 Champignelles. RCS Auxerre 410470140. CIP 3788.

AL895020631

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 04/12/2017 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la Sàrl à associé unique **ARBOR' CONCEPT SERVICES** 2 rue de la Coutaule 89270 Mailly-la-Ville. RCS Auxerre 519626774. CIP 3798.

AL895020632

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 04/12/2017 prononçant la liquidation judiciaire simplifiée de **Monsieur Diego, Rodolphe CLERC** 42, Avenue de la Tournelle 89000 Auxerre (mécanicien). RCS Auxerre 797908258. CIP 3991. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES

12 boulevard Davout 89000 Auxerre,

ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL895020625

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 04/12/2017 prononçant la liquidation judiciaire de la **SAS HOSTELLERIE du MOULIN des RUATS** 23 rue des Isles Labaume 89200 Avallon (exploitation d'hôtel). RCS Auxerre 399337146. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 Joigny, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC. CIP 3992.

AL895020626

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 04/12/2017 prononçant la conversion de la procédure de sauvegarde en redressement judiciaire au profit de la **Sàrl NAULOT FRERES AUTOMOBILES** route de Lyon BP 7 89200 Avallon (mécanique automobile). RCS Auxerre 331803635. Date de cessation des paiements : 27-06-2017. Administrateur : la SELARL BCM en la personne de Me CARBONI 24 rue d'Egleny 89000 Auxerre. Mandataire : Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 Auxerre. CIP 3955.

AL895020627

Jugement du tribunal de commerce de Troyes en date du 05-12-2017 arrêtant le plan de cession de **la SASU VERANDA VILLEMIN** 58 Route d'Auxerre 89380 Appoigny (achat vente de tous produits verriers, vérandas), RCS Troyes 722.880.259 au profit de la société VERANDA VILLEMIN - VM avec faculté de substitution au profit de toute société qu'il entend créer pour la reprise.

AL895020644

Jugement du Tribunal de Commerce de Bobigny en date du 30-11-2017 prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire au profit de **la SA ROCAMAT** 89440 Massangis (transformation, vente de pierres) RCS Bobigny 572.086.577. Date de cessation des paiements : 30-10-2017. Administrateurs judiciaires : Me Bleriot Philippe 26 Chemin de la Madeleine 93000 Bobigny et la SCP Patrice BRIGNIER 18 rue de Lorraine BP 43 93002 Bobigny Cedex. Les créances sont à déposer entre les mains des Mandataires judiciaires : Me Legras de Grandcourt Patrick 2 Ter Rue de Lorraine Angle Rue René Camier 93000 Bobigny et la SELARL BALLY M.J 69 rue d'Anjou 93000 Bobigny, dans les deux mois qui suivent la parution au Bodacc ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com.

AL895020645

Jugement du Tribunal de Commerce de Paris en date du 01-12-2017, prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire au profit de la **SAS FRANCE LOISIRS** 13, Place Charles Lepère 89000 Auxerre (édition de livres) RCS Paris 702.019.902. Date de cessation des paiements : 05-09-2017. Administrateurs judiciaires : SCP Thévenot-Perdereau-Manière-El Baze en la personne de Me Aurélia Perdereau 42, Rue de Lisbonne 75008 Paris et la SELARL FHB en la personne de Me Hélène Bourbouloux 16, Place de l'Iris 92400 Courbevoie. Les créances sont à déposer entre les mains des Mandataires judiciaires : la SCP BTSG en la personne de Maître Stéphane Gorrias 15, Rue de l'Hôtel de Ville 92200 Neuilly-sur-Seine et la SELAFA MJA en la personne de Me Valérie Leloup-Thomas 102, Rue du Faubourg Saint-Denis 75479 Paris Cedex 10, dans les deux mois qui suivent la parution au Bodacc ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com.

AL895020646

➜ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

EARL DES ILES

EARL au capital de 124 575,00 euros
10 rue Basse
89430 Melisey
479 240 103 RCS Auxerre

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 1er décembre 2017, la collectivité des associés a nommé Mme Laurence Godin, domiciliée à Mélisey (Yonne), 10 rue Basse, aux fonctions de gérant.

Pour avis, la gérance

AL895020621

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
15 A Avenue du Château
Saint-Georges-sur-Baulche
B.P.173
89003 Auxerre Cedex

SERVICES NETTOYAGES ET RAMONAGE

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 10 La Sauvin
89480 Etais La Sauvin
RCS Auxerre 812 754 760

Aux termes d'un courrier recommandé avec demande d'avis de réception en date du 29 juillet 2017, Monsieur Claude SOULIERS a démissionné de ses fonctions de gérant. Conformément aux dispositions de l'article 17 des statuts ses fonctions ont cessé le 30 octobre 2017.

Pour avis

AL895020624

GFA D'EPINEUIL EN BOURGOGNE

Société Civile au capital de 96042,88 Euros
Mairie, 89700 Epineuil
335340758 R.C.S. Auxerre

Par décision en date du 23/11/2017 il a été pris acte de la nomination de Monsieur NOEL POURANTRU, demeurant 5 chemin de la tuilerie 89800 Lignorelles en qualité de nouveau Co-gérant, et Monsieur ANTONY RODRIGUES, demeurant 21 Grande Rue 89144 Varennes en qualité de nouveau Co-gérant, à compter du 23/11/2017 pour une durée illimitée, en remplacement de Monsieur ANDRE CREUSEVEAU, Gérant décédé, et Monsieur JEAN DELANCHY, Gérant démissionnaire. Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Auxerre

AL895020633

FIN DE GERANCE

Est résilié à compter du 21 Mars 2017, le contrat de gérance qui avait été consenti au profit de la SAS SODI CENTRE, ayant son siège social à Bron (69500) 6 rue du 35ème Régiment d'Aviation,

Par la société EG Retail (France) SAS, au capital de 171.940.000 euros, ayant son siège social Immeuble Le Cervier B – 12 avenue des Béguines - Cergy Saint Christophe 95806 Cergy Pontoise Cedex, immatriculée 439 793 811 RCS Pontoise,

Concernant le fonds de commerce de station-service sis et exploité à Guillon (89420) Route Nationale 6, dont elle est propriétaire ou exerce la jouissance.

Ce contrat de gérance avait fait l'objet d'un acte SSP en date du 30 Octobre 2013.

AL895020638

SCI DE L'ILOT

L'AGM du 21.11.2017 des associés de la SCI DE L'ILOT 2000, au capital de 10.000 €, siège social à Vermenton (89) 56, rue du Général Leclerc, 430 103 283 RCS Auxerre, a nommé un nouveau gérant. ANCIENNE MENTION PUBLIEE : Gérant : M. Michel COURTOIS 56, rue du Général Leclerc 89270 Vermenton-NOUVELLES MENTIONS : Cogérants : M. Michel COURTOIS et Mme Danièle COURTOIS 56, rue du Général Leclerc 89270 Vermenton.

AL895020649

ANNONCES LEGALES **03 80 78 90 42**

Maître Sylvie LELIEVRE
Notaires à Avallon (89)

RESILIATION LOCATION-GERANCE

La location-gérance consentie par M. Antoine CATARINO et Mme Franceline DELALANDE à la M. Hubert VIAL suivant acte reçu par Me LELIEVRE, notaire à Avallon (89), le 28 avril 2017.

D'un fonds de commerce de «boulangerie-pâtisserie, confiserie, chocolaterie, vente de boissons à emporter» situé à GUILLON (Yonne), 29 rue du Pont, prendra fin le 30 janvier 2018, par la résiliation résultant d'un reçu par Me LELIEVRE le 6 décembre 2017.

Pour avis
Le notaire

AL895020651

SCI MONTARMANCE

**Société Civile Immobilière
au capital de 30.489,80 €
Siège social : Saint Florentin (89600),
41 rue Montarmance
R.C.S Auxerre 418 687 950**

Aux termes d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire en date à Saint-Florentin (Yonne) du 31/05/2017, Monsieur Guy Germain VALLET, domicilié à JAULGES (89360) 1 Grande rue, a été nommé co-gérant de ladite société à compter du 21/03/2015, en lieu et place de Monsieur Georges André Armand VALLET, décédé.

Il est précisé que Monsieur Claude Roger VALLET conserve sa qualité de co-gérant mais est désormais domicilié à Jaulges (89360) 4 rue de la Taillausse.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de Auxerre. »

Pour Avis
Le gérant

AL895020670

➜ NON DISSOLUTION

BEOX

**SARL Unipersonnelle
au capital de 10000,00 Euros
Centre Commercial les Clairions
Avenue Haussmann
89000 Auxerre
534002241 R.C.S. Auxerre**

Par délibération en date du 30/11/2017, le Gérant statuant en application de l'article L.223.42 du Code de Commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution malgré un actif net inférieur à la moitié du capital social. Mention en sera faite au RCS de Auxerre.

AL895020641

APC BOURGOGNE

**SARL au Capital variable de 1 500 Euros
Espace Cristal - ZI la Gaillarde
89100 Saint-Clément
R.C.S. Sens: 482 946 571**

Aux termes d'une Assemblée Générale en date du 30/06/2017, les associés de la société statuant dans le cadre des dispositions de l'article 223-42 du code de Commerce, ont décidé de ne pas dissoudre la société.

Mention en sera faite au RCS de Sens.

Pour Avis, La Gérance,

AL895020675

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

TRANSPORTS RCS

**Société Par Actions Simplifiée en liquidation
au capital de 4 000 euros
Siège social : 18 rue de la Tour
89140 Sergines (Yonne)
812 555 183 RCS Sens**

Suivant décisions de l'associé unique du 31/10/2017, l'assemblée a décidé la dissolution anticipée de la société a été prononcée à compter du 31/10/2017 suivi de sa mise en liquidation ; désigné en qualité de liquidateur : M. Christophe RIFFAUD, demeurant à Sergines (Yonne) 18 rue de la Tour ; conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif ; fixé le lieu où la correspondance doit être adressée et celui où les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés. Le siège de la liquidation est fixé au siège social à Sergines (Yonne) 18 rue de la Tour, Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au GTC de Sens.

AL895020654

METAMORPH'OSES

**Société à responsabilité limitée
en cours de liquidation
Au capital de 3 500,00 euros
Siège social
8 Bis rue du Général Leclerc
89100 Saint-Clément
Liquidateur
Madame Sylvia Bourel
demeurant 1 rue d'Heure - 89100 Saint-clément
481 916 260 Rcs Sens**

Clôture de liquidation

Aux termes d'une délibération en date du 31 octobre 2017 à effet au 30 juin 2017, la collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Sens.

Le liquidateur.

AL895020657

RELAIS DES ROUTIERS

**SARL au capital de 3048.98 euros
Siège social : Le Bourg
89600 Germigny
316 393 131 RCS Auxerre.**

L'AGE du 01/04/2014, a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 01/04/2014, nommé en qualité de liquidateur M.

Cornu André, demeurant 6 route Principale 10130 Les Croutes et fixé le siège de liquidation au domicile du liquidateur.

Dépôt au RCS de Auxerre.

AL895020672

FIDUCIAL SOFIRAL

**Société d'Avocats
15 A Avenue du Château
Saint-Georges-sur-Baulche
B.P.173
89003 Auxerre Cedex**

SARL GUENEAU FRERES

**Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 8 000 euros
Siège : 26 rue de Paris,
89200 Avallon
Siège de liquidation :
1 rue de la Mare - Chassigny
89200 Avallon
RCS Auxerre 350 172 433**

L'Assemblée Générale réunie le 30 novembre 2017 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Philippe GUENEAU de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Auxerre, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis
Le Liquidateur

AL895020673

➜ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 03/12/2017, il a été constitué une SCI dénommée : SCI 97 RANELAGH

Siège social : 43 rue du 19 mars 1962, 89100 Sens

Capital : 1.000€ Objet : Propriété, administration, exploitation, location d' immeubles.

Gérance : M. Jean-Christophe FERY, 155rue des déportés et de la résistance, 89100 Sens, M. Pierre FERY, 8 place du Palais Bourbon, 75007 Paris

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Sens

AL895020620

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 06/12/2017 il a été constitué une société

Dénomination sociale : A-MARKET

Siège social : 92-94 Ave Saint Georges , 89000 Auxerre

Forme : SASU

Sigle : AM

Capital : 1000 Euros

Objet social : Commerce d'alimentation générale avec rayon boucherie, pain et viennoiseries en terminal de cuisson, bazar et gaze

Président : Monsieur Abderrahman Abada demeurant : 15 rue du pavé de grignon , 94320 Thiais élu pour une durée indéterminée

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Auxerre

AL895020636

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 05/12/2017 il a été constitué une société

Dénomination sociale : C.F.M

Siège social : 15A Rue du Popelin, 89100 Saint Clément

Forme : Société Civile Immobilière

Capital : 300 €

Objet social : Acquisition administration et gestion de tous immeubles et bien immobilier **Gérant :** Madame MARIA MATEUS, 15A Rue du Popelin, 89100 Saint Clément

Cessions de parts sociales : les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un Associé. Toute cession à un tiers de la société est soumise au préalable à agrément de la collectivité des Associés réunis en Assemblée Générale

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Sens.

AL895020640

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er décembre 2017 à Saint Fargeau, il a été constitué une société par actions simplifiée.

Dénomination sociale : Domaine des caillots

Forme : société par actions simplifiée.

Objet : Location de gîtes, Hébergement insolite, Chambre d'hôtes, Table d'hôtes, Prestations hôtelières et para-hôtelières, Prestations administratives, Commission sur vente de matériels, Location de salle, Commerce de produits régionaux

Capital social : 5.000 euros.

Siège social : Les Caillots, 89170 Saint Fargeau

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

Président : Mme Gwendolyn Lenoir demeurant Les Caillots, 89170 Saint Fargeau.

Directeur général : Thomas Belither demeurant Les Caillots, 89170 Saint Fargeau.

Admission aux assemblées et droit de vote : Pas de distinction entre actionnaires. Chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. Cessions d'actions : Les actions peuvent être cédées librement entre les actionnaires, elles ne peuvent être cédées aux conjoints, ascendants, descendants non actionnaires et à des tiers étrangers à la société qu'après agrément préalable donné par décision collective prise à la majorité de plus de la moitié des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du tribunal de commerce d'Auxerre (Yonne).

Pour avis et mention, le président.

AL895020642

SISA DU MIGENNOIS

**Société interprofessionnelle de soins ambulatoires
au capital de 1 000 euros
Siège social : 58 rue Pierre Larousse
89400 Migennes**

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 14 novembre 2017, à MIGENNES, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société interprofessionnelle de soins ambulatoires

Dénomination sociale : SISA du MIGENNOIS

Siège social : 58 rue Pierre Larousse 89400 MIGENNES

Objet social : Conformément aux dispositions des articles L.4041-2 et R.4041-1 du Code de la santé publique, la société a pour objet :

- L'exercice en commun, par ses associés, d'activités :

- de coordination thérapeutique, entendue comme les procédures mises en place au sein de la société ou entre la société et des partenaires, visant à améliorer la qualité de la prise en charge et la cohérence du parcours de soin,

- d'éducation thérapeutique telle que définie à l'article L.1161-1 du Code de la santé publique,

- de coopération entre les professionnels de santé telle que définie à l'article L.4011-1 du Code de la santé publique.

- La mise en commun de moyens pour faciliter l'exercice de l'activité professionnelle de chacun de ses associés et toutes les opérations qui se rattachent directement ou indirectement à son objet social, sans altérer le caractère civil et professionnel de celui-ci.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1 000 euros

Co-gérance :

Madame LEBLOND Brigitte, 59 rue Victor Hugo 89400 MIGENNES

Monsieur PESQUET Bernard 11 Grande Rue 89400 CHENY

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Sens.

Pour avis
La Gérance

AL895020648

SASU DA COSTA

Le 05/12/2017 à Sens, il a été créé la société suivante :

Nom : DA COSTA

Forme : SASU

Siège social : 9 Avenue Georges Pompidou à Sens (89100)

Objet social :

La société a pour objet en France et à l'étranger :

- Restauration rapide,

- Accessoirement organisation de manifestations musicales en salle et en extérieur, et organisation de soirées événementielles,

- et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement.

Durée : 99 ans

Capital social : 1 000 € divisé en 100 actions

Président : Mme SOUSA DA COSTA Elisabeth née DOS SANTOS ISAIAS, demeurant 13 rue de la Cité Roy à Sens (89100).

Conditions d'admission aux A.G. : Rien de spécifique.

Clauses d'agréments : Néant

Dépôt légal RCS Sens

La Présidente

AL895020650

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 06 décembre 2017, il a été constitué une société sous forme de société civile immobilière (SCI)

Dénomination sociale : SCI du Loup Blanc

Objet social : la location de tous biens mobiliers et immobiliers construits, en plein propriété, nue-propriété ou usufruit

Siège social : 3 le Rû – Fontenouilles 89120 CHARNY OREE DE PUISAYE

Durée : 99 ans. Capital social : 4 000 euros

Gérants : ROUSSEAU Alexis et DEWULF Nolwenn , 3 Le Rû, Fontenouilles,89120 CHARNY OREE DE PUISAYE

Cessions de parts sociales : Les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un **Associé.** Toute cession à un tiers de la société est soumise au préalable à agrément de la collectivité des Associés réunis en Assemblée Générale

Immatriculation : RCS de Sens

Pour avis, Le gérant.

AL895020658

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 06 décembre 2017, il a été constitué une société sous forme : Groupement Foncier Agricole non exploitant

Dénomination sociale : GFA du Rû

Objet social : la propriété, la jouissance, l'administration et la mise en valeur par la conclusion de baux ruraux de tous biens et droits immobiliers à usage agricole.

Siège social : 3 le Rû – Fontenouilles 89120 CHARNY OREE DE PUISAYE

Durée : 99 ans, Capital social : 39 000 euros

Gérant : ROUSSEAU Alexis, 3 Le Rû, Fontenouilles, 89120 CHARNY OREE DE PUISAYE

Co-gérant : DEWULF Bruno, 1 les grands roux, 89330 Saint Loup d'Ordon

Cessions de parts sociales : Les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un Associé. Toute cession à un tiers de la société est soumise au préalable à agrément de la collectivité des Associés réunis en Assemblée Générale

Immatriculation : RCS de Sens

Pour avis, Le gérant.

AL895020659

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 08/12/2017, il a été constitué une SASU dénommée : GODARD ISABELLE **Siège social :** 8 place Fernand Clas, 89000 AUXERRE

Capital : 5.000€

Objet : Expertise comptable et commissariat aux comptes

Président : Mme Isabelle GODARD, 8 place Fernand Clas, 89000 AUXERRE.

Admissions aux assemblées et droits de vote : Les associés sont consultés par écrit ou en assemblée. A chaque action est associée une voix.

Clauses d'agréments : En cas de pluralité d'associés, les cessions d'actions à des tiers seront soumises à l'agrément des associés.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d' AUXERRE

AL895020660

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 8 décembre 2017, il a été constitué une société civile.

Dénomination sociale : SC JUDE

Forme : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du code civil et par les décrets pris pour leur application

Objet : - La prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises - La réalisation de toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, à condition que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société

Capital social : 3 000,00 euros

Siège social : Ferme de Marcault - 89700 Tonnerre

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés

Apports : Apports en numéraire pour un montant de 3 000,00 euros

Gérant : Monsieur Baudoin MILLET demeurant Ferme de Marcault - 89700 Tonnerre

Cessions de parts sociales : Les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un **Associé.** Toute cession à un tiers de la société est soumise au préalable à agrément de la collectivité des Associés réunis en Assemblée Générale

Immatriculation : RCS de Sens

Pour avis, Le gérant.

AL895020659

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 08/12/2017, il a été constitué une SASU dénommée : GODARD ISABELLE **Siège social :** 8 place Fernand Clas, 89000 AUXERRE

Capital : 5.000€

Objet : Expertise comptable et commissariat aux comptes

Président : Mme Isabelle GODARD, 8 place Fernand Clas, 89000 AUXERRE.

Admissions aux assemblées et droits de vote : Les associés sont consultés par écrit ou en assemblée. A chaque action est associée une voix.

Clauses d'agréments : En cas de pluralité d'associés, les cessions d'actions à des tiers seront soumises à l'agrément des associés.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d' AUXERRE

AL895020660

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 8 décembre 2017, il a été constitué une société civile.

Dénomination sociale : SC JUDE

Forme : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du code civil et par les décrets pris pour leur application

Objet : - La prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises - La réalisation de toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, à condition que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société

Capital social : 3 000,00 euros

Siège social : Ferme de Marcault - 89700 Tonnerre

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés

Apports : Apports en numéraire pour un montant de 3 000,00 euros

Gérant : Monsieur Baudoin MILLET demeurant Ferme de Marcault - 89700 Tonnerre

safer Bourgogne Franche-Comté

➜ AVIS DE LA SAFER

SAFER DE L'YONNE

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS – vente d'un bien indissociable comprenant des bâtiments d'habitation et d'exploitation avec terres

21 ha 41 a 60 ca - Champ de la vente: MD-383-562 - Champ du cormier: MD-391 - Chaume de blandy: MD-390 - La houssiere: MD-672[373] - La metairie au roi: MD-379(A)-379(Z)-380(A)-380(Z)-381-382 - Le grand champ: MD-674[374]

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 2 janvier 2018** à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex , Tél.: 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus.

AL895020679

Cessions de parts : Toutes les cessions de parts sont soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce d'Auxerre (Yonne).

Pour avis et mention, le gérant.

AL895020664

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 8 décembre 2017, il a été constitué une société civile.

Dénomination sociale : SC LENA

Forme : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du code civil et par les décrets pris pour leur application

Objet : - La prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises - La réalisation de toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, à condition que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société

Capital social : 3 000,00 euros

Siège social : Ferme de Marcault - 89700 Tonnerre

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés Apports : Apports en numéraire pour un montant de 3 000,00 euros

Gérant : Monsieur Baudoin MILLET demeurant Ferme de Marcault - 89700 Tonnerre

Cessions de parts : Toutes les cessions de parts sont soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce d'Auxerre (Yonne).

Pour avis et mention, le gérant.

AL895020665

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 7 décembre 2017, il a été constitué une Société civile immobilière.

Dénomination sociale : Sci Paul Bert.

Forme : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du code civil et par les décrets pris pour leur application.

Objet : Acquisition, administration, gestion d'immeubles.

Capital social : 9.000 euros.

Siège social : 71 bis Grande rue, Thèmes, 89410 Cézy.

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés. Apports : Apports en numéraire pour un montant de 9.000 euros.

Gérant : José Dos Santos, demeurant à 71 bis Grande rue, Thèmes, 89410 Cézy.

Cessions de parts : Les cessions de parts consenties par un associé au profit d'un autre associé sont libres. Toutes les autres cessions de parts sont soumises à l'agrément donné par décision des associés prise à la majorité des deux tiers au moins du capital. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce de Sens (Yonne).

Pour avis et mention, un des fondateurs.

AL895020667

**ASSIST'ENT
27, Avenue Franklin Roosevelt
77210 Avon
01 60 72 74 74**

CONSTITUTIONS

1°/ Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 08 décembre 2017, il a été créé une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : société par actions simplifiée

Dénomination sociale : MS POLO

Durée : 90 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

Siège social : 5, Place de la République 89100 SENS

Capital social : Cinq mille euros (5.000,00 €)

Objet : Les activités de débit de boissons, de restauration sous toutes formes et activités connexes ;

Président : Monsieur Méziane SLIMI demeurant à Montereau Fault Yonne (Seine et Marne) 3, rue de l'Eglise

Admission aux assemblées et droit de vote : Chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives par lui-même ou par un mandataire. Chaque action donne droit à une voix.

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. Le droit de vote appartient au nu-propriétaire, sauf pour les décisions concernant l'affectation des résultats où il est réservé à l'usufruitier.

Agrément : En cas de pluralité d'associés, les cessions d'actions sont soumises à l'agrément donné par décision collective adoptée à l'unanimité des associés.

Immatriculation : RCS de Sens

2°/ Aux termes d'une décision du Président en date du 08 décembre 2017, Monsieur Massinissa SLIMI, demeurant à MELUN (Seine et Marne) 36, rue Dajot, est nommé Directeur Général pour une durée indéterminée à compter du 08 décembre 2017.

Pour avis Le Président

AL895020681



CONSOMMATION Les offres promotionnelles des constructeurs se multiplient. Quelques éléments pour bien acheter.

J'achète une voiture !

Commençons par les règles de base. Un véhicule neuf n'a jamais circulé et n'a jamais été immatriculé. Le bon de commande qui constitue le contrat doit indiquer : la dénomination du modèle (marque, type ou appellation commerciale) ; le prix TTC incluant les frais de mise en route ; les équipements commandés en option et leur prix (couleur, climatisation, toit panoramique…) ; le mode de financement au comptant (sans crédit) ou à crédit (organisme proposé par le vendeur ou choisi par le client)[1].
Le contrat doit aussi faire apparaître la date limite de livraison et rappeler que le client peut annuler sa commande et récupérer le versement majoré, si le prix augmente ou si la date de livraison intervient après celle fixée initialement. En l'absence de date sur le bon de commande, la livraison doit intervenir dans un délai maximum de trente jours. Le prix indiqué dans le bon de commande reste identique jusqu'à la date contractuelle de livraison. Deux exceptions exonèrent le vendeur : en cas de refus de l'acheteur, pour des raisons personnelles, d'être livré avant trois mois ; ou si une nouvelle réglementation impose des modifications techniques.
Si la livraison est non conforme au bon de commande, le client peut : soit mettre en demeure le vendeur de livrer une voiture conforme à la demande, soit annuler la commande et le vendeur doit restituer les sommes versées, soit réclamer une remise sur le prix de vente.


A. HAULOT/PE
Acheter une voiture est un acte sérieux pour peu que l'on respecte un certain nombre de règles.

Et d'occasion ?

Lorsque vous vous adressez à un professionnel pour acheter une occasion : en complément des informations obligatoires valables pour un véhicule neuf indiquées ci-dessus, le vendeur doit fournir : le mois et l'année de la première mise en circulation ; le kilométrage total parcouru, s'il peut être justifié sinon la mention suivante apparaîtra *kilométrage non garanti ;* le procès-verbal du contrôle technique pour tout véhicule de plus de quatre ans établi depuis moins de six mois. Le professionnel remet aussi les documents nécessaires à l'utilisation du véhicule : certificat de déclaration de cession[2], certificat d'immatriculation barré et portant la mention *cédé ou vendu le…* suivi de la signature du vendeur, certificat de gage ou de non gage datant de moins de six mois.
Lorsque vous vous adressez à un particulier : les documents à fournir sont semblables à ceux d'un professionnel. En complément, il est fortement conseillé de conserver l'annonce de la vente, de demander le carnet et les factures d'entretien, de se procurer un certificat de situation administrative datant de moins de quinze jours. Ce document atteste que le véhicule ne fait pas l'objet d'un gage ou d'une opposition et que la vente s'avère possible et que le nouveau propriétaire aura la possibilité de l'immatriculer.

Quelles garanties ?

Quel que soit le produit neuf acheté, plusieurs types de garanties couvrent certains défauts. Les firmes automobiles proposent une garantie constructeur variable selon les marques, intéressante mais limitée : elle joue comme une assurance permettant au propriétaire d'être couvert en cas de dysfonctionnement de pièces. Certains éléments défectueux et la main-d'œuvre sont alors entièrement pris en charge mais dans un délai limité (deux ans par exemple avec kilométrage illimité ou avec un kilométrage limité). Pour l'achat d'un véhicule d'occasion de moins d'un an, ce même type de couverture est proposé mais sur une durée plus courte.
La garantie légale de conformité quant à elle est appliquée systématiquement à l'acheteur par un professionnel. Un défaut de conformité correspond à un bien dont la description diffère de celle donnée par le vendeur ou s'il ne possède pas toutes les qualités annoncées. Dans cette situation, l'automobiliste peut exiger : la réparation ou le remplacement du véhicule défectueux ; la réduction du prix de vente ou la résiliation du contrat de vente si le concessionnaire ne réagit pas ; le versement de dommages et intérêts.
La garantie des vices cachés est applicable également pour les occasions : tous les véhicules, qu'ils soient neufs ou d'occasion commercialisés par des professionnels ou des particuliers, bénéficient de cette garantie légale. Des pannes à répétition ou des pannes importantes qui rendent le véhicule impropre à l'usage pour lequel il est destiné, relèvent de la garantie des vices cachés. Pour faire valoir ce droit, trois conditions nécessitent d'être démontrées par l'acheteur : défaut indécelable lors de l'achat, défaut grave existant avant l'achat, impossibilité d'utiliser le véhicule.

UFC QUE CHOISIR VENDÉE

(1) Dans le cas d'un crédit affecté, la vente est subordonnée à l'obtention du prêt et le consommateur dispose d'un délai de rétraction de quatorze jours après signature de l'offre préalable de crédit.
*(2) Document CERFA N°13754*02.*

LOUER SUR PLUSIEURS ANNÉES ?

On distingue deux types de ce genre de location.
- La location avec option d'achat (LOA) qui porte sur une période comprise entre 6 et 60 mois, et de plus en plus sans apport initial. Au terme, le client aura le choix entre restituer le véhicule en payant d'éventuelles réparations, renouveler le contrat avec un autre véhicule ou garder le véhicule en payant sa valeur de reprise.
- La location longue durée (LLD), plus coûteuse que la LOA, s'avère plus confortable car les mensualités incluent un certain nombre de réparations. Contrairement à la LOA, le véhicule sera restitué sans possibilité de le racheter.
En cas de difficultés à payer les mensualités, en contrat LOA ou LLD, il est impératif d'engager une négociation pour un report d'échéances.

coin cuisine

Raclette au Saint-Nectaire et poêlée de légumes épicée (pour 4 personnes)

Temps de préparation 30 minutes ;
Temps de cuisson 90 minutes.

Ingrédients :

4 grosses pommes de terre à four (environ 800 g), 600 g de saint-nectaire, 1 tête de brocoli, 400 g de champignons (plusieurs variétés), 200 g de chorizo espagnol, 200 g de coppa, 200 g de jambon cru d'Auvergne en fines tranches, 1 gousse d'ail, 1 oignon nouveau, 30 g de beurre demi-sel.


UE/CNIPT/A. ROCHE

Réalisation :

Préchauffer le four à 180 °C (th. 6). Laver et essuyer les pommes de terre. Les piquer légèrement à plusieurs endroits à l'aide d'une fourchette puis les déposer sur une plaque de cuisson recouverte de papier sulfurisé. Enfourner pour une heure environ. Vérifier la cuisson à l'aide de la pointe d'un couteau. Peler et tailler l'oignon en fines rondelles. Éplucher, dégermer et hacher l'ail. Couper le pied du brocoli et détailler le brocoli en fleurettes. Laver les bouquets, les égoutter et réserver. Nettoyer les champignons et couper le pied si nécessaire. Dans une poêle, faire fondre le beurre et faire revenir l'oignon émincé pendant 5 à 8 minutes. Ajouter les bouquets de brocolis. Les faire cuire pendant 12 à 15 minutes. Déposer les champignons et l'ail haché et prolonger la cuisson de 10 minutes. Ajouter une pincée de piment d'Espelette. Saler et poivrer.
Faire fondre les tranches de Saint-Nectaire dans les caquelons. Napper les pommes de terre de fromage et accompagner la raclette de la poêlée de légumes épicée et de chorizo espagnol, coppa ou jambon cru d'Auvergne.

vient de paraître

Mémoires d'un paysan bas-breton

« Mémoires d'un paysan bas-breton » est une BD de Babonneau, Betbeder et Gonzalbo parue aux éditions Soleil (www.soleilprod.com).



15,95 euros

Cet album (il s'agit du premier tome - *Le mendiant* - d'une série de trois) est l'adaptation de l'autobiographie de Jean Marie Deguignet publiée au début du XX[e] siècle mais dont la deuxième édition, portée par les médias régionaux et une excellente chronique de Michel Polac sur France Inter à l'époque, sera un best-seller (300 000 exemplaires vendus). En 2008 sortait la vingtième édition de ce livre. La BD reprend donc la vie de ce Finistérien né pauvre et qui, suite à une piqûre d'abeille, passa sa vie à vouloir comprendre les choses et les gens (apprendre le français lui apparaît comme primordial alors) et non à se fier aux croyances et superstitions faisant communément foi dans les campagnes reculées du XIX[e] siècle. Le diable n'est jamais très loin mais aussi les lutins et autres couriquets… Le dessin montre bien les duretés de la vie à cette époque et les couleurs magnifient l'épopée du petit garçon.

THIERRY MICHEL

RÉVEILLONS Les fêtes de fin d'année approchent à grands pas et avec elles leur lot d'excès en tout genre. Afin d'éviter le désagrément d'être malade, quelques conseils pour bien prendre soin de son corps avant et après ces repas copieux.

Un corps bien préparé pour affronter les agapes

Les repas de Noël et du jour de l'An sont certes des moments de fête et de convivialité, mais ils sont aussi une épreuve pour notre organisme qui est submergé par la nourriture riche et abondante et l'alcool versé à profusion. Avant les réjouissances de fin d'année, il ne faut surtout pas se mettre au régime et sauter des repas ou se priver de manger en prévision des réveillons et de leur apport un peu trop calorique. Il faut au contraire avoir une alimentation équilibrée. Il faut manger normalement, en privilégiant les fibres, les fruits et légumes car ils sont pauvres en calories et riches en vitamines. Il est également très important de bien s'hydrater: si vous buvez régulièrement, le corps va éliminer plus facilement. Il est ainsi recommandé de boire de l'eau et du thé vert afin de faire le plein d'antioxydants qui stimulent et protègent notre organisme. Pour manger moins et faciliter la digestion, il est bon de bien mastiquer car vous mangerez moins et serez plus vite rassasié. Il faut aussi veiller à avoir un rythme de sommeil régulier et ne pas hésiter à


P. CRONENBERGER

Contrairement aux idées reçues, c'est la quantité d'alcool ingérée qui rend malade et pas le mélange.

pratiquer une activité physique comme de longues marches ou du footing. Mais le jour J, il ne faut pas faire de séance de sport intensive car vous risqueriez d'avoir deux fois plus faim et aussi de penser que comme vous avez éliminé, vous pouvez manger deux fois plus. Pour le déjeuner, il est conseillé de manger un repas léger (viande blanche avec des légumes ou une soupe) et prendre une collation (fruit et produit laitier) vers 16 h ou 17 h. Effectivement, si l'on mange trop peu avant le repas, on risque de se jeter sur la nourriture.

Petites quantités

Si c'est vous qui organisez le réveillon, si vous avez opté pour de la viande en plat principal, évitez d'en proposer aussi en entrée. À la place de foie gras qui apporte 255 kcal pour 50 g, pensez aux crustacés et fruits de mer puisque six huîtres apporteront 60 kcal et couvriront 62 % des besoins de vos invités en oméga 3 et de leurs besoins en zinc pour trois jours. Pour alléger l'addition calorique du plat principal, il est recommandé d'utiliser des appareils de cuisson antiadhésifs qui vont éviter le rajout de graisse et de servir des légumes en accompagnement. Vous pouvez également proposer à vos convives de se dégourdir les jambes entre chaque plat car rester assis sans bouger pendant des heures ne favorise pas la digestion. En fin de repas, évitez si vous le pouvez de prendre du fromage car c'est un aliment très riche en matière grasse. Et surtout pensez à boire beaucoup d'eau, et si possible gazeuse car cette dernière contient du bicarbonate qui réduit l'acidité gastrique et qui aide donc à la digestion.
Pour aider l'organisme à éliminer déchets et toxines ingurgités pendant la période des fêtes, il faut boire beaucoup d'eau. Le thé vert, les tisanes et infusions à base de fucus, pissenlit, tilleul, camomille, menthe, thym, sont aussi conseillés. Le romarin soulage également les digestions difficiles et les maux de ventre. Le jus de citron pressé est indiqué au réveil car il a des vertus drainantes au niveau hépatique. Contre le mal de tête, le café et le paracétamol sont de bons remèdes mais pas l'aspirine qui peut provoquer des reflux acides. Manger des aliments détoxifiants comme le kiwi, l'artichaut, la mâche, la tomate et le fenouil est également bienfaiteur. Les vitamines, notamment la vitamine C, à raison d'un gramme par jour pendant sept jours, permet de retrouver la forme et de renforcer son immunité. Il est aussi conseillé de ne pas boire d'alcool pendant une semaine et de freiner sa consommation de viandes rouges, de plats en sauce, de charcuterie, de beurre et fromage, et de miser sur les fruits et légumes, riches en fibres.

VALÉRIE GODEMENT

ALCOOL : IDÉES REÇUES ET VÉRITÉS

- **On dit souvent qu'il ne faut pas mélanger les alcools, mais il semblerait qu'aucun fait scientifique n'atteste ce fait, c'est plutôt la quantité d'alcool ingérée qui rend malade.**
- **Les buveurs réguliers ne tiennent pas mieux l'alcool, la quantité d'alcool dans le sang est la même pour tous. Simplement, ils perçoivent moins les effets et ils ont l'impression de mieux résister.**
- **L'alcool ne désaltère pas, bien au contraire, il déshydrate et fait uriner davantage. Cette déshydratation provoque l'effet « gueule de bois ».**
- **L'alcool ne réchauffe pas, il fait même tomber la température du corps d'un demi-degré à chaque fois qu'on en absorbe 50 g.**
- **Il est par ailleurs erroné de croire que l'alcool cuisiné s'évapore totalement.**
- **Enfin, il faut savoir que quand on dilue l'alcool avec de l'eau, l'alcoolémie n'est pas moins forte.**

coin cuisine

Terrine de foie gras cacao et épices (pour 6 personnes)

Temps de préparation 20 minutes
Cuisson 45 minutes
Repos 24 heures.

Ingrédients

- 1 foie gras de canard éveiné,
- 7 g de sel fin,
- 3 g de poivre moulu,
- 1 g de poudre de cannelle,
- 2 g de sucre en poudre,
- la pulpe d'une gousse de vanille,
- 25 g de chocolat à 50 % de cacao râpé.

Préparation

Préparer l'assaisonnement en mélangeant le sel, le sucre, le poivre, la vanille et la cannelle.
Placer les lobes de foie gras (le petit et le gros) ouverts sur un plan de travail filmé.
Saupoudrer l'intérieur avec la moitié de l'assaisonnement, les retourner et saupoudrer le reste.
Retourner les foies et répartir au centre le chocolat noir râpé.
Disposer le plus gros des lobes de foie gras au fond de la terrine, puis le petit et bien presser.
Disposer une feuille de papier sulfurisé, aux dimensions de la terrine, sur le dessus et placer au frais minimum 1 heure.
Préchauffer le four à 100 °C.


P. KETTENHOFEN/BRASSEURS DE FRANCE

Disposer la terrine dans un bain-marie (eau tiède) et enfourner 45 minutes.
Sortir du four et laisser tiédir avant d'entreposer au frais.
Laisser reposer au minimum une journée avant de déguster.
Brasseurs de France conseille une bière de Noël pour accompagner ce plat

vient de paraître

Saint-Jacques et pains traditionnels

« La Saint-Jacques » et « Pains traditionnels de nos régions » sont deux petits livres édités par Éditions Ouest-France.



5 euros

Avec les fêtes de fin d'année, place à la reine Saint-Jacques et au roi pain. D'un côté, 18 recettes de coquilles Saint-Jacques réunies par Isabel Lepage pour satisfaire tous les amoureux de cet excellent plat. L'auteure propose des Saint-Jacques en apéritif, en entrée ou encore en plat. Cela va des grands classiques à des créations plus surprenantes: associée en brochette avec de l'andouille, en mini-tourte, en préparation avec de l'orange ou de la mandarine… Après avoir expliqué quelle farine pour quel usage, Sébastien Merdrignac propose 18 recettes de pains à réaliser soi-même pour changer un peu l'approche de cet aliment traditionnel: au cidre en Normandie, mini-buns façon Bretagne, michette en Provence, chapelet du Jura, coupiette de Corse, cabrifou en Poitou-Charente, faluche en Nord-Pas-de-Calais…

THIERRY MICHEL

www.editionsouestfrance.fr



Contes de Noël aux monuments nationaux

À l'occasion des fêtes de fin d'année, le Centre des monuments nationaux présente « Contes & Histoires », une manifestation jusqu'alors francilienne qui s'étend désormais sur l'ensemble du territoire national. Du dimanche 17 décembre 2017 au dimanche 7 janvier 2018, 21 monuments nationaux ouvrent leurs portes pour faire vivre la magie de Noël aux enfants. Spectacles, lectures de contes, ateliers ou visite en famille enchantent les lieux pour faire remonter le temps aux petits et grands.

CENTRE-VAL-DE-LOIRE - Château de Châteaudun

Hypolithe et la lanterne magique
• Les 27 et 29 décembre et le 3 janvier à 14 h 30
Hypolithe est un explorateur… Enfin l'explorateur du grenier de sa grand-mère ! Dans le bric-à-brac de souvenirs entassés, il fait la découverte d'une malle aux trésors. Elle contient des appareils inconnus et bizarres. Mais qu'est-ce que c'est ? Et comment ça marche ? À la fois, conte et projection de lanterne magique, ce spectacle utilise des objets anciens « pour de vrai », que l'on monte et démonte. Ils sont choisis en lien avec la lanterne magique de façon à amener le jeune public à comprendre le mécanisme de projection d'images et quels instruments sont nécessaires pour le réaliser.
À partir de 5 ans. Durée : 40 minutes.

Lanternes magiques et fantasmagories
• Les 27 et 29 décembre et le 3 janvier de 10 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h
En famille, il est possible de poursuivre la découverte du château avec l'exposition « Lanternes magiques et fantasmagories » dans les cuisines. Elle raconte l'histoire des fantômes et des illusions d'optique qui permettaient de les faire apparaître. Les lanternes magiques étaient utilisées pour faire surgir des spectres et diablotins au cœur de châteaux inquiétants !
www.chateau-chateaudun.fr
D'autres monuments nationaux du Centre-Val-de-Loire accueillent des animations féeriques : le château de Bouges, le palais Jacques Cœur à Bourges et la maison de George Sand à Nohant.


P. LEMAÎTRE/CMN

GRAND EST - Palais du Tau à Reims

Les vacances de Noël au palais du Tau
• Les 26,27,28,30 janvier et les 4,6 janvier
Petits et grands sont invités à découvrir le monument et son exposition « Divins ornements » à travers des ateliers, contes et spectacles.

Bonne année !
• Mardi 26 décembre à 14 h 30 (4-6 ans)
• Jeudi 28 décembre à 14 h 30 (6-12 ans)
À partir des œuvres du palais, les enfants pourront créer une carte de vœux à envoyer à leurs amis où à leur famille.

« Tête à tête »
• Mercredi 27 décembre à 14 h 30
En écho aux petites sculptures du palais, ce spectacle est un jeu de tête et de corps à assembler sans cesse. Tout bouge, tout le temps.
À partir de 5 ans

Laissez-vous conter le palais du Tau
• Samedi 30 décembre à 14 h 30
Le collectif Eutectic contera Noël et l'histoire des œuvres du palais.
À partir de 6 ans

Navette la marionnette
• Jeudi 4 janvier à 14 h 30
L'histoire des tapisseries est contée par Navette dans le cadre de l'exposition « Divins ornements ». Les petits pourront confectionner leur propre marionnette.
Pour les 4-6 ans

En piste les artistes !
• Samedi 6 janviers à 14 h 30
L'association « En piste l'artiste » proposera aux enfants des ateliers ludiques et originaux.
À partir de 6 ans


D. BORDES/CMN

PAYS DE LA LOIRE - Château d'Angers

Le magicien des couleurs
• Le 27 décembre de 14 h à 17 h
L'histoire contée par la compagnie du Rêve et ses marionnettes se passe il y a bien longtemps, dans un château où tout est gris, noir ou blanc…

Mon prénom enluminé
• Le 28 décembre de 14 h à 17 h
Les enfants repartiront avec leur prénom calligraphié et enluminé par l'association Singes d'Histoire.

Mots en OR pour vœux dorés
• Le 29 décembre de 14 h à 17 h
Oriflamme, forteresse… L'association Porte-plume invitera les enfants à créer leur carte de vœux, inspirée du château et de ses trésors.

Les Carillonneurs
• Le 30 décembre de 14 h à 17 h
La compagnie Gueule de Loup convie les petits à un voyage de rêve dans un ciel d'un autre temps, au son des carillons.
www.chateau-angers.fr


C. ROSE/CMN


4VENTS/CMN

HAUTS DE FRANCE - Château de Pierrefonds

Visite-atelier enfants « Les lumières de Noël »
• Les mercredi 27, vendredi 29 décembre et les mercredi 3, vendredi 5 janvier de 14 h 30 à 17 h
Les enfants sont invités à créer leur propre lumière de Noël en fabriquant un petit photophore s'inspirant des décors peints du château.
À partir de 4 ans. Durée : 2 heures

« Le Noël des montgolfières »
• Jeudi 28 décembre à 11 h et 15 h
Un spectacle pour les enfants de 1 à 5 ans.
Durée : 30 minutes

« Lames de pirates »
• Jeudi 4 janvier à 15 h
Un spectacle pour toute la famille.
À partir de 4 ans. Durée : 50 minutes

Les sapins à souhait reviennent !
• Pendant toutes les vacances de Noël
Dans la salle des gardes du château, une forêt de sapins prend place et chacun est invité à venir décorer les sapins et à écrire son souhait pour 2018 derrière les boules de Noël en papier.
www.chateau-pierrefonds.fr

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR
Abbaye du Thoronet

L'abbaye retourne au Moyen Age pour fêter Noël !
• Le 17 décembre à 11 h et 14 h 30 et le 7 janvier à 14 h 30
Deux contes retraçant la période de Noël seront joués par la troupe des Ateliers de Pilou, à l'occasion des fêtes de fin d'année. Conteurs et comédiens emmèneront les enfants dans la magie de Noël au Moyen Age. Des personnages et des animaux fantastiques seront du voyage, sans oublier les rois mages. Ils seront suivis d'une dégustation de chocolats le 17 décembre et d'une galette des rois le 7 janvier.
Enfants de 6 à 12 ans - www.le-thoronet.fr


D. GRANDEMANGE/CMN

OCCITANIE - Château et remparts de la cité de Carcassonne


4VENTS/CMN

Je suis un héros fantastique !
• Du 26 au 30 décembre de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 16 h 30
Les enfants pourront devenir un héros d'heroic fantasy. Séance de « shooting » en lien avec l'exposition photographique d'heroic fantasy « L'ombre du guerrier ». L'artiste fera des enfants ses modèles (maquillés et costumés) pour des clichés qui les feront entrer dans la légende. L'artiste sélectionnera les plus belles photographies pour une exposition sur les réseaux sociaux.
www.remparts-carcassonne.fr

ÎLE-DE-FRANCE - Château de Maisons à Maisons-Laffitte

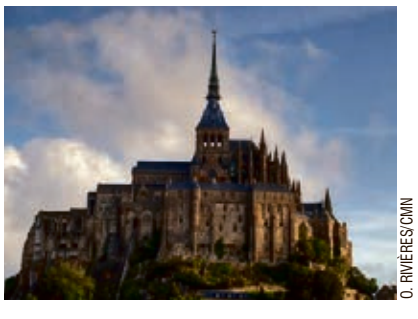
Il était une forêt… et des châteaux enchantés
• Du 27 au 29 décembre et du 3 au 7 janvier à 10 h 30 et à 14 h 30
À partir de l'exposition « Il était une forêt… », les enfants exploreront le monde des forêts (fantastique, des songes, des contes…). Puis récit du conte La Belle et la Bête, recherche de motifs végétaux se cachant dans le château et enfin, réalisation de décors végétaux sur une bougie.
À partir de 6 ans - www.chateau-maisons.fr


P. BERTHÉS/CMN

D'autres monuments nationaux d'Île-de-France accueilleront des manifestations : La Conciergerie, le Panthéon, le château de Champs-sur-Marne, le château de Jossigny, le domaine national de Rambouillet, la villa Savoye à Poissy, le domaine national de Saint Cloud, la maison des Jardies à Sèvres, la basilique cathédrale de Saint-Denis, le château de Vincennes.

NORMANDIE - Abbaye du Mont-Saint-Michel

Les visites d'Echivard de Chabanais… quelles histoires !
Dans son habit bleu ciel brillant et sous sa perruque XVIII[e], le gentilhomme Echivard de Chabanais accueille les visiteurs et ne peut pas résister à l'envie de leur présenter sa « modeste » demeure : l'abbaye du Mont-Saint-Michel ! Comment ce personnage fantasque, hâbleur et peu modeste a-t-il bien pu se retrouver enfermé ici ? Il suffit de pousser à ses côtés les portes de l'abbaye pour passer de salle en salle et l'entendre distiller quelques anecdotes et raconter des histoires bien curieuses…
www.abbaye-mont-saint-michel.fr


O. RIVIÈRES/CMN